

Crédit Privé



Cher Investisseur,

Nous avons le plaisir de vous présenter le rapport annuel de Blackstone Crédit Privé Europe SC (« **Crédit Privé** » ou la « **Société** »), couvrant la période de douze mois allant de janvier à décembre 2025. Ce document décrit la performance de la Catégorie INS_A -EUR de Crédit Privé, lancée en janvier 2024 dans le cadre du programme perpétuel European Private Credit de Blackstone, appelé « **ECRED** » (également désigné comme le « **Fonds** » dans le présent document). Les références au portefeuille et à sa composition, eu égard à la structure de Crédit Privé, se rapportent au programme ECRED dans son ensemble, Crédit Privé investissant dans ECRED Aggregator SCSp (« **ECRED Aggregator** »), entité constituée dans le but spécifique de détenir les investissements du programme ECRED*.

Lancé il y a plus de trois ans, ECRED est le premier véhicule européen perpétuel de sa catégorie,¹ conçu pour générer des performances basées sur le revenu, offrant une prime par rapport au crédit coté, au travers d'un portefeuille de grande qualité centré sur le crédit privé européen.²

En 2025, les parts de la Catégorie INS_A -EUR ont généré une performance nette totale de 6,7%, surperformant les prêts à effet de levier, les Obligations à haut rendement et les Obligations Investment Grade, avec une volatilité plus faible.³ Cette performance a été soutenue par la construction défensive du portefeuille d'ECRED, qui a contribué à la résilience des résultats du Fonds dans un environnement macroéconomique en pleine évolution.

Sur le plan de la collecte et de l'activité d'investissement, ECRED a bénéficié d'une dynamique soutenue tout au long de l'année, portant ses actifs totaux à 4 milliards d'euros à la fin de l'année 2025.⁴ Dans ce contexte, le Fonds a maintenu son engagement en faveur de la diversification et d'une sélection rigoureuse du crédit. Au 31 décembre 2025, le Fonds était investi dans 230 émetteurs uniques,⁵ répartis entre différents secteurs, zones géographiques et sponsors. Par ailleurs, 90% d'ECRED était investi en crédit privé,⁶ une classe d'actifs susceptible d'offrir des rendements plus élevés et une volatilité plus faible que les marchés cotés.⁷

Malgré un environnement de fusions-acquisitions modéré au premier semestre, ECRED a tiré profit des capacités d'origination différenciées de Blackstone et de sa présence reconnue sur le marché pour générer un flux d'opportunités attractif. Sur l'ensemble de l'année 2025, le Fonds a investi 2,6 milliards d'euros dans de nouveaux prêts privés,⁸ illustrant notre approche disciplinée de la construction du portefeuille, avec environ 90% de dette senior garantie de premier rang,⁹ un ratio prêt-valeur moyen de 39% à la clôture,¹⁰ et un EBITDA médian des nouvelles sociétés en portefeuille de 102 millions d'euros,¹¹ qui est environ trois fois supérieur à celui du marché européen du crédit privé.¹²

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le présent document ne constitue pas une communication commerciale et est fourni à titre exclusivement informatif. Il ne peut être garanti qu'ECRED atteindra ses objectifs ou évitera des pertes substantielles. La diversification ne garantit pas un profit et ne protège pas contre les pertes.*

* Blackstone Crédit Privé Europe SC (« **Crédit Privé** ») est une société civile de portefeuille à capital variable de droit français, qualifiée d'« Autre FIA » au sens de l'article L. 214-24 III du Code monétaire et financier français. Crédit Privé fait partie du programme perpétuel European Private Credit de Blackstone, appelé « **ECRED** ». ECRED est un programme d'investissement en crédit opéré au travers de plusieurs entités, et le terme « **ECRED** » est utilisé dans l'ensemble du présent document pour désigner le programme dans son ensemble. En tant que programme d'investissement en crédit, ECRED réalise ses investissements par l'intermédiaire de plusieurs entités constituées à des fins de structuration, détenues par une société en commandite spéciale luxembourgeoise ayant pour objet de détenir indirectement les investissements d'ECRED (« **ECRED Aggregator** »).

** Voir la Synthèse des performances de Crédit Privé en page 5 pour de plus amples informations.

ECRED bénéficie de la profondeur de la plateforme Blackstone (1 300 milliards de dollars d'actifs sous gestion),¹³ qui lui confère des avantages informationnels uniques sur les tendances macroéconomiques, les secteurs et les sociétés, appliqués à l'origination et à la souscription. Ces ressources nous permettent d'orienter la construction du portefeuille vers des secteurs bénéficiant de tendances favorables à long terme, comme l'Intelligence Artificielle (IA). Nous estimons que Blackstone dispose d'une expérience significative dans ce domaine, et l'analyse des risques de disruption liés à l'IA est ainsi pleinement intégrée au processus d'investissement de BXCI, en s'appuyant notamment sur des ressources techniques, opérationnelles et de science des données pour évaluer les risques et accompagner les sociétés en portefeuille.

Ancré dans ses principes fondamentaux relatifs au rang de priorité dans la structure du capital, de taille et de sélection sectorielle, le portefeuille en cours de maturation d'ECRED continue d'afficher des fondamentaux solides. La baisse des taux d'intérêt, conjuguée à la progression des résultats, a porté le ratio moyen de couverture des intérêts des prêts privés à 2,3x.¹⁴ Les prêts privés détenus depuis plus d'un an ont enregistré une croissance moyenne de l'EBITDA de 16% sur douze mois,¹⁵ soit deux fois celle du marché européen du crédit privé sur la même période.¹⁶ En tant qu'investisseurs en crédit, nous demeurons attentifs aux risques baissiers, et notre rigueur en matière de sélection du crédit se traduit notamment par moins de 1% du portefeuille valorisé en dessous de 85.

À l'approche de 2026, et bien que l'environnement macroéconomique et les marchés en général puissent connaître des épisodes de volatilité, nous estimons que le crédit privé demeure une allocation attractive sur le long terme. Fort d'un ensemble d'opportunités européennes convaincant, d'un portefeuille positionné de manière défensive et de performances éprouvées, ECRED est bien positionné pour continuer à délivrer des rendements à nos investisseurs.

Nous vous remercions pour votre confiance et votre partenariat.

Performance de Crédit Privé (au 31 décembre 2025)**

6,7%

Performance nette totale
(Catégorie INS_A -EUR)²

7,9%

Performance nette totale depuis
le lancement (Janvier 2024)
(Catégorie INS_A -EUR)²

Vue d'ensemble du portefeuille

En 2025, Crédit Privé a délivré des performances résilientes, principalement portées par les revenus générés par un portefeuille positionné de manière défensive, et axé sur du crédit privé de grande qualité.

Aperçu du portefeuille

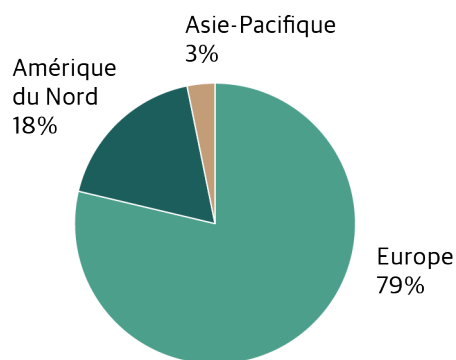
Au 31 décembre 2025

Fonds ECREC	Total des actifs ⁴	€4,0Mds
	Valeur Liquidative totale ⁴	€2,3Mds
Performances Crédit Privé (Catégorie INS_A-EUR)	Performance nette totale annualisée depuis le lancement ²	7,9%
	Performance nette totale en 2025 ²	6,7%
Statistiques des sociétés de portefeuille	EBITDA médian sur les douze derniers mois ¹⁷	€113M
	Ratio d'endettement moyen à la date de clôture ¹⁸	39%

Actifs	Nombre d'émetteurs ⁵	230
	Nombre de secteurs ¹⁹	43
	Dette senior assortie de garantie ⁶	97%
	Investissements à taux variable ⁶	99%
	Investissements non cotés ⁶	90%
	Valorisation moyenne ²⁰	99,3
Passifs	Ratio dette / fonds propres ²¹	0,9x
	Passifs à taux variable ²²	100%

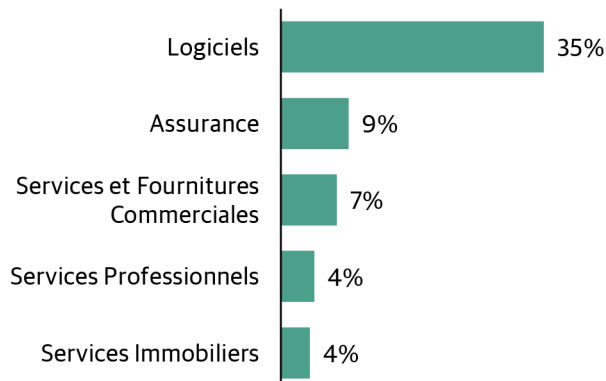
Répartition géographique²³

(% de la Juste Valeur)



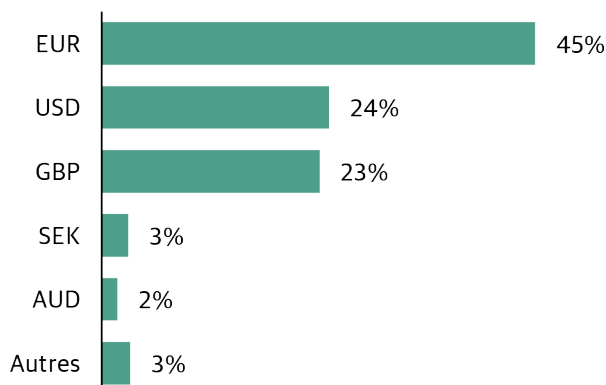
5 premiers secteurs⁶

(% de la Juste Valeur)



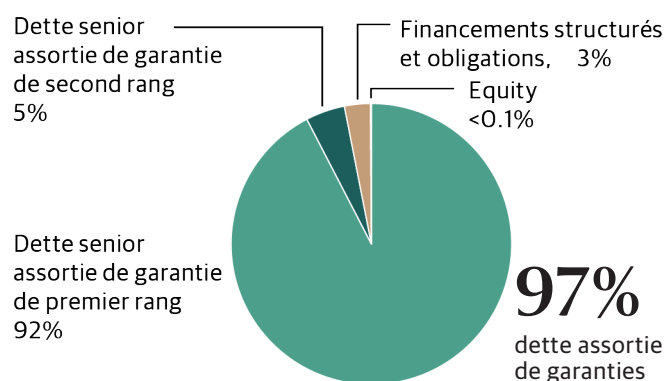
Répartition par devise⁶

(% de la Juste Valeur)



Répartition des actifs⁶

(% de la Juste Valeur)



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Rien ne garantit qu'un fonds ou un investissement Blackstone atteindra ses objectifs ou évitera des pertes substantielles. Les fluctuations de change peuvent évoluer à la hausse comme à la baisse en fonction des variations des taux de change. Voir page 7 pour les notes correspondantes.

Synthèse des performances

Performance nette totale²

(% Net de frais)

Catégorie de part		Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Jun	Juil	Aoû	Sep	Oct	Nov	Dec	YTD	ITD
INS _A -EUR	2025	0,9%	0,7%	0,4%	0,5%	0,5%	0,6%	0,6%	0,4%	0,4%	0,5%	0,4%	0,5%	6,7%	7,9%
	2024	0,8%	0,8%	0,4%	0,9%	0,8%	1,0%	0,9%	0,8%	0,4%	0,7%	0,5%	0,8%	9,0%	

Valeur liquidative par part

Catégorie de part		Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Jun	Juil	Aoû	Sep	Oct	Nov	Dec
INS _A -EUR	2025	27,50 €	27,70 €	27,82 €	27,97 €	28,11 €	28,28 €	28,44 €	28,56 €	28,69 €	28,83 €	28,95 €	29,09 €
	2024	25,19 €	25,39 €	25,49 €	25,72 €	25,91 €	26,16 €	26,39 €	26,61 €	26,72 €	26,90 €	27,05 €	27,26 €

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Rien ne garantit qu'un fonds ou un investissement Blackstone atteindra ses objectifs ou évitera des pertes substantielles. Les fluctuations de change peuvent évoluer à la hausse comme à la baisse en fonction des variations des taux de change.

Aperçu du marché

L'année 2025 a marqué une troisième année consécutive de progression pour les marchés mondiaux du crédit, soutenus par la résilience de l'économie, une dynamique technique favorable et des fondamentaux solides. Cette évolution s'est toutefois inscrite dans un environnement changeant, marqué par des épisodes de volatilité liés aux développements géopolitiques, aux incertitudes entourant la politique américaine et aux préoccupations associées à l'intelligence artificielle, tout au long de l'année.

Aux États-Unis, le segment du haut rendement a affiché la meilleure performance, avec un rendement de 8,6% sur l'année 2025,²⁴ la baisse des taux d'intérêt ayant soutenu le rebond des actifs sensibles à long terme. Les prêts à effet de levier américains ont généré 5,9%,²⁵ portés par les revenus d'intérêts (carry) mais modérés par la baisse des taux et le resserrement des spreads. La solidité des résultats des entreprises et la croissance de 4,3% du PIB américain au troisième trimestre ont renforcé les fondamentaux du crédit, tandis que la Réserve fédérale a procédé à une baisse de 75 points de base au second semestre, alors que l'inflation continuait de décélérer et que les premiers signes de fragilisation du marché de la consommation et du travail apparaissaient.²⁶

Les marchés européens ont suivi cette tendance positive, avec des performances de 4,3%²⁷ et 5,9%²⁸ pour les prêts et le haut rendement respectivement. La baisse des taux de référence a pesé sur la performance des prêts par rapport au haut rendement, les prix moyens des prêts terminant l'année avec près de 150 points de base en dessous de leurs niveaux de début d'année.²⁹ Le recul de la volatilité des marchés actions a contribué au resserrement des spreads du haut rendement européen, proches de leurs plus bas historiques à 270 points de base.³⁰ La région a bénéficié de tendances macroéconomiques favorables, avec une modération de l'inflation, un chômage proche de ses plus bas historiques et un retour de l'économie allemande à la croissance pour la première fois en trois ans, portée par les dépenses d'infrastructure, de défense et de consommation. La baisse de 25 points de base de la Banque d'Angleterre en décembre a également apporté un soutien supplémentaire aux perspectives du Royaume-Uni.³¹

La demande soutenue pour les prêts et les actifs à haut rendement a maintenu une dynamique offre-demande favorable tout au long de l'année, contribuant au rebond des marchés après plusieurs épisodes de volatilité, notamment la forte correction liée au « Liberation Day » en avril et l'incertitude tarifaire qui s'en est suivie. La solidité des bénéfices et la baisse des taux ont également favorisé l'amélioration des ratios de couverture des intérêts à travers la structure du capital.³²

Les taux de défaut des prêts liquides américains ont reculé de 165 points de base à 2,9%, tandis que les taux de défaut du haut rendement européen et des prêts européens ont terminé l'année à respectivement 0,7% et 2,1%.³³ La dispersion croissante des performances a renforcé la préférence des investisseurs pour les actifs de qualité en Europe et aux États-Unis.

L'année 2025 a également été solide pour le crédit privé européen. La classe d'actifs s'est durablement imposée comme une source de financement clé pour les sponsors et les emprunteurs. Près de 80% des acquisitions par emprunt en Europe en 2025 ont été financées par le crédit privé,³⁴ témoignant ainsi de la rapidité, de la certitude d'exécution et de la flexibilité offertes par les prêteurs directs par rapport aux marchés syndiqués. Cet avantage revêt une importance particulière dans un environnement macroéconomique incertain, dans lequel les sponsors valorisent la capacité à conclure des transactions sans le risque d'exécution inhérent à un processus de syndication de manière large. Par ailleurs, le modèle direct de crédit privé intégré dit « farm-to-table », contournant l'intermédiation bancaire traditionnelle, a continué de démontrer ses avantages, permettant aux investisseurs de capter une prime de spread durable de 150 à 200 points de base par rapport aux prêts syndiqués de manière large.³⁵

À l'aube de l'année 2026, le même environnement technique et fondamental qui a soutenu les performances en 2025 continue de favoriser les marchés du crédit. Les spreads restent proches de leurs plus bas historiques, les conditions de financement sont saines, et la résilience du marché du travail européen, la modération de l'inflation ainsi que l'augmentation des dépenses budgétaires ont renforcé le rôle de l'Europe comme source de stabilité et de diversification pour les investisseurs mondiaux. Il convient toutefois de noter que l'environnement macroéconomique et les marchés en général ont connu des épisodes de volatilité au début de l'année 2026, liés notamment aux préoccupations sur le secteur des logiciels et à la guerre en Iran.

Dans ce contexte, le crédit privé continue d'offrir une combinaison attractive de surplus de rendement pérenne, de solidité structurelle et de résilience à travers les cycles.

Notre pipeline mondial de transactions privées ayant progressé de 25% au T4 2025 par rapport au T4 2024,³⁶ nous estimons que l'univers d'opportunités demeure solide. Une souscription disciplinée, un positionnement défensif et les avantages liés à la plateforme Blackstone placent ECRED dans une position favorable pour générer des rendements ajustés du risque attractifs pour les investisseurs au cours de l'année à venir.

Membres du Comité Indépendant*



Mike Carruthers
Responsable Europe
Private Credit
Strategies



Marion Buten
Directeur
opérationnel Europe
Private Credit
Strategies



Florent Trichet
Managing Director
Private Credit
Strategies



Claire Gerault
Dirigeant
Responsable de
BEFM Valuation, Risk
Management, et
Finance



Katia Panichi
Administrateur
Non-affilié



Revel Wood
Administrateur
Non-affilié

* Il est à noter que les membres du Comité Indépendant sont les mêmes que les membres du conseil d'administration d'ECRED Feeder SICAV.

Notes de bas de page

1. Sur la base de l'analyse de BXCI portant sur des fonds de crédit privé européens comparables, domiciliés au Luxembourg, à capital variable, au 31 décembre 2025.
2. La Catégorie INS_A-EUR a été lancée le 2 janvier 2024. La performance totale est calculée nette de frais et de dépenses et arrondie à la première décimale. Blackstone a entièrement avancé les dépenses du Fonds ainsi que les Frais de Constitution et de Commercialisation d'ECRED et, depuis octobre 2023, fournit un soutien discrétionnaire aux dépenses via un plafond sur ces dépenses qui sera supporté par ECRED (actuellement plafond de 0,50% par an sur la Valeur Liquidative), le reste étant avancé par Blackstone. À l'expiration du plafond, ECRED supportera toutes les dépenses reportées en versements mensuels égaux sur la période suivante de 5 ans. Veuillez noter que Blackstone a discrétion sur le montant du plafond et sa durée, il peut donc être supprimé ou modifié à tout moment. Pour plus d'informations, veuillez consulter le Document d'information.
3. Au 31 décembre 2025, les « Prêts à effet de levier » sont représentés par le Pitchbook LCD Morningstar European Leveraged Loan Index. Les « Obligations à haut rendement » sont représentées par le VettaFi Western European High Yield Index. Les « Obligations Investment Grade » sont représentées par le Bloomberg European Aggregate Bond Index.
4. Inclut tous les véhicules liés et parallèles du programme ECRED.
5. Veuillez noter que le portefeuille total d'ECRED compte 230 émetteurs : 146 émetteurs privés et 84 émetteurs publics (lorsqu'un émetteur est présent à la fois dans le portefeuille privé et le portefeuille public, il n'est comptabilisé qu'une seule fois).
6. Sur la base de la juste valeur de marché.
7. Au 31 décembre 2025. Les « Prêts à effet de levier » sont représentés par le Pitchbook LCD Morningstar European Leveraged Loan Index. Les « Obligations à haut rendement » sont représentées par le VettaFi Western European High Yield Index. Les « Obligations Investment Grade » sont représentées par le Bloomberg European Aggregate Bond Index.
8. Représente le déploiement approximatif dans le portefeuille de crédit privé d'ECRED. Calculé comme la somme des augmentations mensuelles cumulées (uniquement) de la valeur nominale financée du portefeuille de crédit privé d'ECRED entre le 1er janvier 2025 et le 31 décembre 2025, évalué sur une base nette au niveau de l'émetteur parent. Exclut les compléments de financement ou refinancements de sociétés déjà en portefeuille. Les variations de positions libellées dans des devises autres que l'euro sont converties en euros au taux de change applicable en fin de mois.
9. Sur la base de la juste valeur de marché des investissements financés dans ECRED entre le 1er janvier 2025 et le 31 décembre 2025.
10. Représente le ratio d'endettement moyen à la clôture des investissements en dette privée dans ECRED entre le 1er janvier 2025 et le 31 décembre 2025, pondéré par la juste valeur de marché. Exclut tout complément de financement et tout prêt additionnel accordé à des sociétés déjà en portefeuille, ainsi que tout prêt syndiqué de manière large coté en bourse. Calculé en tant que dette nette par tranche de prêt de Blackstone Credit & Insurance respective divisée par la valeur estimée de l'entreprise à la clôture de l'investissement.
11. Représente le dernier EBITDA médian sur les douze derniers mois disponibles pour les investissements en crédit privé financés dans ECRED entre le 1er janvier 2025 et le 31 décembre 2025. Les EBITDA libellés dans des devises autres que l'euro ont été convertis en euros aux taux de change applicables, le cas échéant. Veuillez noter que l'EBITDA moyen pondéré équivalent est de 210 millions d'euros.
12. Source : Lincoln European Private Market Q4 2025 Insight, données les plus récentes disponibles.
13. Les actifs sous gestion sont estimés et non audités au 31 décembre 2025. Les actifs sous gestion de Blackstone, de Blackstone Credit & Insurance ou de tout fonds, compte ou stratégie d'investissement spécifique présentés dans ce rapport peuvent différer de toute communication comparable relative aux actifs sous gestion figurant dans d'autres sources publiques ou non publiques (y compris les dépôts réglementaires publics), en raison notamment des méthodes de valorisation de l'actif net et de reporting des engagements en capital, des différences dans la catégorisation de certains fonds et comptes au sein de stratégies d'investissement spécifiques, et de l'exclusion de certains fonds et comptes, ou d'une partie de leur actif net ou de leurs engagements en capital, des calculs d'actifs sous gestion correspondants. Certaines de ces différences sont, dans certains cas, imposées par la réglementation applicable. Tous les chiffres sont susceptibles d'être modifiés. Les actifs sous gestion en crédit constituent un chiffre combiné incluant les activités de Blackstone Credit & Insurance (« BXCI ») et de dette immobilière.
14. Représente le ratio moyen entre les paiements d'intérêts sur la dette et l'EBITDA (bénéfice d'exploitation) sur les douze derniers mois pour les actifs privés d'ECRED, sur la base des dernières données de reporting disponibles au 31 décembre 2025, désigné comme le « ratio de couverture des intérêts ». Les ratios de couverture des intérêts actuels sont calculés en utilisant les taux de base au 31 décembre 2025.
15. Représente la croissance de l'EBITDA (bénéfice d'exploitation) d'une année sur l'autre, sur la base des dernières données de reporting disponibles. Inclut les investissements en crédit privé d'ECRED détenus depuis 12 mois ou plus au 31 décembre 2025. Représente 41% des actifs privés d'ECRED (et 37% des actifs totaux d'ECRED, y compris le portefeuille liquide). La moyenne est pondérée par la juste valeur de marché de chaque investissement en crédit privé concerné.
16. Source: Lincoln European Private Market Q4 2025 Insight, données les plus récentes disponibles.
17. Représente le dernier EBITDA médian sur les douze derniers mois disponible pour les investissements en crédit privé. Les EBITDA

Notes de bas de page (Suite)

- libellés dans des devises autres que l'euro ont été convertis en euros aux taux de change applicables, le cas échéant. Veuillez noter que l'EBITDA moyen pondéré équivalent est de 207 millions d'euros.
18. Reflète le ratio d'endettement moyen à la clôture des investissements en dette privée, pondéré par la juste valeur de marché. Calculé en tant que dette nette par tranche de prêt de Blackstone Credit & Insurance respectivement divisée par la valeur estimée de l'entreprise à la clôture de l'investissement.
 19. Reflète les secteurs GICS uniques.
 20. Reflète la valorisation moyenne de l'ensemble des émetteurs privés et des investissements publics, pondérée par la juste valeur de marché.
 21. Représente l'effet de levier mensuel moyen au 31 décembre 2025. Le ratio dette/fonds propres représente le ratio entre le capital total de la dette en cours et l'actif net. Le Fonds peut recourir à un effet de levier allant jusqu'à deux fois le ratio dette/capitaux propres total, ce qui signifie qu'ECRED pourra emprunter jusqu'à deux euros pour chaque euro de capitaux propres détenus par le Fonds.
 22. Calculé en pourcentage de l'effet de levier à taux variable par rapport au total des montants de dette émis.
 23. Reflète la répartition géographique par siège social des sociétés des portefeuilles d'investissements privés et publics, pondérée par la juste valeur de marché.
 24. Bloomberg US High Yield Index, au 31 décembre 2025.
 25. Morningstar LSTA Leveraged Loan Index, au 31 décembre 2025.
 26. Taux effectif des fonds fédéraux au 31 décembre 2025.
 27. Pitchbook LCD Morningstar European Leveraged Loan Index, au 31 décembre 2025.
 28. VettaFi Western European High Yield Index, au 31 décembre 2025.
 29. UBS Western European Leveraged Loan Index, au 31 décembre 2025.
 30. Barclays, European HY Corporate Update: décembre 2025, au 5 janvier 2026.
 31. Blackstone PW Investment Strategy, au 16 janvier 2026.
 32. J.P. Morgan 3Q Leveraged Loan Credit Fundamentals, au 18 décembre 2025 et J.P. Morgan 3Q Leveraged Loan Credit Fundamentals, au 12 novembre 2025.
 33. UBS Global Strategy, December Default Report, au 7 janvier 2026.
 34. Pitchbook LCD au 31 décembre 2025. Le nombre de transactions de crédit privé est basé sur les transactions couvertes par les actualités LCD.
 35. KBRA DLD Europe Research Insights & Outlook and Pitchbook LCD au 31 décembre 2025. Représente la différence entre les spreads moyens du prêt direct européen (spreads KBRA DLD pour les sociétés avec un EBITDA supérieur à 20 millions d'euros) et les spreads moyens des nouveaux prêts à effet de levier européens notés B sur le marché primaire au 31 décembre 2025.
 36. Au 31 décembre 2025. Le pipeline comprend les opportunités d'investissement potentielles de BXCI classées par BXCI comme nouvelles transactions privées mondiales identifiées à sa seule discrétion, quelle que soit leur taille, et inclut à la fois de potentiels nouveaux investissements et des investissements complémentaires dans des sociétés déjà en portefeuille. Le pipeline comprend des investissements potentiels auxquels ECRED pourrait ne pas ou ne pas participer. BXCI conseille de nombreux fonds d'investissement qui devraient participer aux côtés d'ECRED dans les investissements du pipeline auxquels ECRED participe. Certains investissements du pipeline peuvent être inactifs. Les investissements du pipeline d'une certaine taille reflètent la taille totale de la transaction, et BXCI s'attend à ce que des tiers participent à une part substantielle de ces investissements. Rien ne garantit que tout ou partie de ces investissements potentiels figurant dans le pipeline seront réalisés ou, s'ils le sont, qu'ils le seront sous la forme initialement envisagée par BXCI, ni qu'ECRED ou tout autre fonds BXCI participera à l'investissement.

Facteurs de risque

Indicateur de risque



Les termes en majuscules qui ne sont pas définis dans le présent document ont la signification qui leur est attribuée dans la dernière version du Document d'information de Blackstone Crédit Privé Europe SC (la « Société »).

Nous avons évalué ce produit à 3 sur 7, soit une classe de risque entre basse et moyenne. Les pertes potentielles liées aux performances futures sont donc évaluées à un niveau entre faible et moyen, et de mauvaises conditions de marché pourraient avoir un impact sur notre capacité à vous payer.

Il n'y a pas de période de détention recommandée spécifique pour le produit. Le risque réel peut varier de manière significative et vous pouvez récupérer une somme inférieure par rapport à celle que vous avez investie. Il se peut que vous ne puissiez pas vendre facilement vos Parts dans la Société ou que vous deviez les vendre à un prix ayant un impact significatif sur le montant que vous récupérez. L'indicateur synthétique de risque est une indication du niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que le produit perde de la valeur en raison des mouvements des marchés ou parce que nous ne sommes pas en mesure de vous payer.

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur les risques auxquels s'expose tout investisseur investissant dans la Société. Les investisseurs potentiels doivent prêter une attention particulière aux risques décrits dans la section dédiée du Document d'information de la Société. En prenant une décision d'investissement, les investisseurs doivent effectuer leur propre diligence de la Société et des caractéristiques de l'offre, y compris les avantages et les risques encourus. Les investisseurs potentiels ne doivent pas interpréter le contenu du Document d'information comme un conseil juridique, fiscal, en investissement ou comptable.

Ce qui suit est une description sommaire des principaux risques d'un investissement dans la Société. L'ordre des facteurs de risque ci-dessous n'indique pas l'importance d'un facteur de risque en particulier. La liste complète des risques auxquels est soumise la Société est disponible dans le Document d'information.

Aux fins de ce qui suit, les références à « ECRED » sont des références à Blackstone European Private Credit Fund SICAV ("ECRED Feeder SICAV") et ses compartiments, au ECRED Master FCP, le ECRED Aggregator et aux Entités Parallèles (le cas échéant), telles que la Société (chacun tel que défini dans le Document d'information).

Risque de Perte de Capital et Absence de Garantie de Retour sur Investissement. La Société n'offre aucune garantie de protection du capital. Cet investissement comporte un risque important de perte en capital et ne doit être réalisé que si l'investisseur peut supporter la perte de la totalité de son investissement. Il n'existe aucune garantie ou assurance quant à la réalisation des objectifs ou de la performance de l'investissement. Il se peut que les Associés ne disposent que de peu ou pas de flux de trésorerie à court terme de la part de la Société, et rien ne garantit que la Société effectuera une quelconque distribution aux Associés. Ce produit n'offre aucune protection contre les performances futures du marché et vous pouvez donc perdre tout ou partie de votre investissement. Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser ce qui vous est dû, vous pourriez perdre une partie

ou la totalité de votre investissement. La performance d'un fonds peut être volatile. Un investissement ne doit être envisagé que par des investisseurs avertis qui peuvent supporter la perte de la totalité ou une part importante de leur investissement. Les frais et dépenses d'un fonds peuvent compenser ou dépasser ses bénéfices. Lors de l'examen des informations relatives à la performance des investissements contenues dans le document et les documents connexes (les "Documents"), les destinataires doivent garder à l'esprit que les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les investisseurs ne doivent tirer aucune conclusion de la performance d'autres investissements de Blackstone Credit & Insurance ou de Blackstone et ne doivent pas s'attendre à obtenir des résultats similaires.

Risque lié à la forme juridique de la Société. La Société est constituée sous la forme d'une société civile de portefeuille à capital variable, régie par les articles 1832 et suivants du Code civil. Conformément à l'article 1857 du Code civil, les associés d'une société civile sont indéfiniment responsables, vis-à-vis des autres associés et des tiers, des dettes et obligations de cette société civile, proportionnellement à la fraction du capital social de la société civile que leurs parts respectives représentent. Par voie de conséquence, les Associés de la Société doivent être dûment informés, avant d'investir dans la Société, qu'ils pourraient être tenus indéfiniment responsables vis-à-vis des autres Associés et des tiers des dettes et obligations contractées par la Société. En outre, les Associés de la Société reconnaissent qu'ils restent tenus pendant cinq (5) ans, envers les autres Associés et les tiers, de l'ensemble des dettes et obligations de la Société existant à la date du rachat complet des Parts de la Société qu'ils détiennent, conformément aux dispositions de l'article L. 231-6 du Code de commerce. Il existe un risque que les Associés perdent plus que le montant du capital qu'ils ont investi dans la Société et doivent évaluer leur capacité financière à supporter un tel risque en conséquence, avant d'investir dans la Société.

Manque de Liquidité. Il n'existe actuellement aucun marché public pour les Parts, et il n'est pas attendu qu'un tel marché se développe. Par conséquent, le rachat des Parts par la Société sera probablement le seul moyen pour vous de céder vos Parts. La Société s'attend à racheter des Parts à un prix égal à la valeur liquidative applicable à la date de rachat et non sur la base du prix auquel vous avez initialement acheté vos Parts. Sous réserve d'exceptions limitées, les Parts rachetées dans un délai d'un an à compter de la date d'émission seront rachetées à 98% de la valeur liquidative applicable à la date de rachat. Par conséquent, vous pouvez recevoir moins que le prix que vous avez payé pour les Parts de la Société lorsque vous les vendez à la Société dans le cadre de son programme.

La valeur liquidative totale de l'ensemble des rachats (calculée en cumulé (sans qu'il n'y ait de double-emploi) pour l'ensemble d'ECRED, mais à l'exclusion de toute retenue pour rachat anticipé applicable aux Parts rachetées), se limite généralement à 2% de la valeur liquidative totale par mois civil de toutes les entités parallèles et ECRED Aggregator (calculée sur la base de la valeur liquidative totale à la fin du mois précédent) et à 5% de la valeur liquidative totale par trimestre civil (calculée en utilisant la moyenne de cette valeur liquidative totale à la fin du trimestre immédiatement précédent) sauf circonstances exceptionnelles décrites ci-après.

Facteurs de risque (Suite)

Dans des circonstances exceptionnelles et non de façon systématique, la Société peut faire des exceptions, modifier ou suspendre, en tout ou partie, le programme de rachat si, de l'avis raisonnable du Gestionnaire Délégué, une telle mesure est dans l'intérêt d'ECRED et des investisseurs d'ECRED, par exemple lorsque les rachats des Parts pèseraient trop sur la liquidité d'ECRED, auraient un effet négatif sur les opérations d'ECRED, risqueraient d'avoir un impact négatif sur ECRED qui l'emporterait sur les avantages des rachats de Parts ou à la suite de modifications législatives ou réglementaires. Les modifications importantes, y compris toute modification des limites mensuelles de 2% ou trimestrielles de 5% sur les rachats et les suspensions du programme de rachat, seront immédiatement communiquées aux porteurs de Parts par l'intermédiaire du site internet d'ECRED. Si le programme de rachat est suspendu, la Société (après consultation préalable de la Société de Gestion) sera tenue de réévaluer chaque mois si la poursuite de la suspension du programme de rachat est dans l'intérêt d'ECRED et des investisseurs d'ECRED.

La grande majorité des actifs d'ECRED sont censés être des investissements qui ne peuvent généralement pas être aisément liquidés sans avoir d'impact sur la capacité d'ECRED à réaliser la pleine valeur de leur cession. Par conséquent, ECRED n'a peut-être pas toujours suffisamment d'argent pour répondre immédiatement aux demandes de rachat. Par conséquent, votre capacité à faire racheter vos Parts par ECRED peut être limitée et vous pourrez ne pas être en mesure de liquider votre investissement.

Conflits d'intérêts. La Société est soumise à certains conflits d'intérêts découlant de la relation d'ECRED avec Blackstone, y compris le Gestionnaire Délégué et/ou le Gestionnaire Sous-Délégué et leurs affiliés. Les membres du comité indépendant sont également des dirigeants de Blackstone et/ou d'un ou de plusieurs de ses affiliés. Il n'y a aucune garantie que les politiques et procédures adoptées par la Société, les termes de ses Statuts, les termes et conditions de la convention de gestion conclue entre la Société et la Société de Gestion, que les politiques et procédures adoptées par le comité indépendant, le Gestionnaire Délégué et/ou le Gestionnaire Sous-Délégué, la Société de Gestion, Blackstone et leurs affiliés, permettront à la Société d'identifier, de traiter de manière adéquate ou d'atténuer ces conflits d'intérêts, ou que le Gestionnaire Délégué et/ou le Gestionnaire Sous-Délégué identifiera ou résoudra tous les conflits d'intérêts d'une manière favorable à la Société.

Risque de change. Une partie des actifs de la Société peut être libellée dans une devise différente de la devise fonctionnelle de la Société ou de celle d'un investisseur. Par conséquent, le rendement réalisé sur tout investissement par un tel investisseur peut être affecté de manière défavorable par les variations des taux de change sur la durée de détention de l'investissement et la durée de vie de la Société plus généralement, des coûts de conversion et de contrôle des changes dans ces juridictions, ainsi que par la performance de l'investissement lui-même. Les porteurs détenant des Parts libellées dans une devise autre que l'Euro reconnaissent qu'ils sont exposés aux variations du taux de change entre l'Euro et la devise concernée et/ou à des coûts de couverture, pouvant entraîner des variations sur le montant distribué. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur présenté ci-dessus. Les frais d'ECRED encourus le seront dans des devises différentes, signifiant que les paiements correspondants pourront augmenter ou diminuer en raison des fluctuations des taux de change.

Marché hautement concurrentiel pour les opportunités d'investissement. L'identification et la réalisation d'investissements attractifs sont une activité particulièrement exposée à la concurrence et impliquent un degré d'incertitude élevé. Rien ne garantit qu'ECRED soit en mesure de repérer, de réaliser et de sortir d'investissements qui satisfont

ses objectifs ou concrétisent leur valeur, ou que la Société soit en mesure d'investir pleinement son capital disponible. Rien ne garantit non plus que les opportunités d'investissement soient attribuées à ECRED et/ou que les activités des autres fonds de Blackstone ayant des objectifs d'investissement similaires ou communs n'affecteront pas les intérêts d'ECRED.

Autres Clients de Blackstone et de Blackstone Credit & Insurance; allocation des opportunités d'investissement. Certains conflits d'intérêts intrinsèques découlent du fait que le Gestionnaire Délégué et/ou le Gestionnaire Sous-Délégué, Blackstone Credit & Insurance et Blackstone fournissent à ECRED et à d'Autres Clients des services de gestion d'investissement ainsi que des services de conseil, en qualité de conseiller ou de conseiller indirect. Blackstone Credit & Insurance et/ou Blackstone peuvent fournir des conseils et recommander des titres financiers à d'Autres Clients, lesquels conseils et titres financiers peuvent différer des conseils donnés ou des titres financiers recommandés ou des titres financiers achetés par ECRED, quand bien même leurs objectifs d'investissement seraient identiques ou similaires à ceux d'ECRED. Bien que Blackstone Credit & Insurance cherche à régler les potentiels conflits d'intérêts avec justesse et équité, il est probable que les stratégies de portefeuille adoptées par Blackstone Credit & Insurance et Blackstone dans la gestion de leurs autres clients respectifs s'opposent ponctuellement aux opérations et stratégies menées par le Gestionnaire Délégué et/ou le Gestionnaire Sous-Délégué dans la gestion d'ECRED, et il est possible qu'elles influent sur les prix et la disponibilité des titres financiers et instruments dans lesquels ECRED investit.

Risque lié aux événements récents sur le marché. Des événements locaux, régionaux ou mondiaux (tels qu'une guerre (par exemple la guerre entre la Russie et l'Ukraine), des actes de terrorisme, des problèmes de santé publique tels que des pandémies ou des épidémies (par exemple la pandémie due au COVID-19), une crise économique ou d'autres facteurs ou événements macro-économiques, politiques et d'ampleur mondiale) pourraient entraîner un ralentissement économique important ou une récession aux États-Unis et dans l'économie mondiale et avoir un impact significatif sur ECRED et ses investissements. La reprise après de tels ralentissements est incertaine et peut durer pendant une période prolongée ou entraîner une volatilité significative, et peuvent augmenter un grand nombre des risques décrits dans le présent document qui sont associés à un investissement dans ECRED.

Dépendance vis-à-vis des Principaux Gestionnaires. Le succès d'ECRED dépend en grande partie des compétences et de l'expertise de certains professionnels de Blackstone. Le décès, l'invalidité ou le départ d'un professionnel clé de Blackstone peuvent donc affecter l'activité et la performance d'ECRED. Certains professionnels de Blackstone peuvent avoir d'autres responsabilités, y compris des responsabilités de direction, au sein de Blackstone et, par conséquent, des conflits sont susceptibles de survenir dans la répartition du temps de ce personnel (y compris du fait que ce personnel tire un avantage financier de ces autres activités, y compris des honoraires et une rémunération basée sur la performance).

Risques en matière de durabilité. ECRED peut être exposé à un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur des investissements réalisés par ECRED. Les risques en matière de durabilité sont évalués à travers les décisions d'investissement relatives à ECRED.

Allocations cibles. Rien ne garantit qu'ECRED atteigne ses objectifs ou évite des pertes substantielles. Les stratégies et les objectifs d'allocation dépendent de divers facteurs, notamment les conditions de marché et la disponibilité des investissements. Rien ne garantit que ces stratégies et

Facteurs de risque (Suite)

ces objectifs soient atteints et tout investissement particulier peut ne pas satisfaire aux critères cibles.

Utilisation de l'effet de levier. ECRED a l'intention d'emprunter des fonds. Si les rendements de cet investissement dépassent les coûts d'emprunt, les rendements des investisseurs seront améliorés. Toutefois, si les rendements ne dépassent pas les coûts d'emprunt, la performance d'ECRED sera réduite. Cela inclut la possibilité pour la Société de subir des pertes plus importantes qu'il ne l'aurait fait autrement. L'effet de levier a pour effet d'amplifier les pertes éventuelles. L'utilisation de l'effet de levier implique un degré élevé de risque financier et augmentera l'exposition d'ECRED aux facteurs économiques défavorables tels que la hausse des taux d'intérêt, le ralentissement de l'économie ou la détérioration de l'état des Investissements.

Cet effet de levier peut également soumettre ECRED et ses Investissements à des engagements financiers et d'exploitation restrictifs, ce qui peut limiter la souplesse de réaction à l'évolution des conditions commerciales et économiques. Par exemple, les entités à effet de levier peuvent être soumises à des restrictions concernant le paiement des intérêts et d'autres distributions.

Évaluation. Les méthodologies d'évaluation utilisées pour évaluer tout investissement dans lequel la Société investit impliqueront des jugements et des projections subjectifs et peuvent ne pas être exactes. Les méthodologies d'évaluation sont basées sur des hypothèses et des opinions sur des événements futurs, qui peuvent s'avérer correctes ou non. Les méthodologies d'évaluation peuvent permettre de s'appuyer sur une évaluation d'une période antérieure d'Investissements particuliers. La réalisation ultime de la valeur d'un actif dépend dans une large mesure de conditions économiques, de marché et autres échappant au contrôle de Blackstone Credit & Insurance. En conséquence, rien ne garantit que la juste valeur telle que déterminée par le Gestionnaire Délégué, sous la supervision de la Société de Gestion et, selon le cas, avec l'aide du Gestionnaire Sous-Délégué, à un moment donné représentera la valeur qui sera réalisée par la Société lors de la cession éventuelle de l'Investissement ou qui serait, en fait, réalisée lors d'une cession immédiate de l'Investissement.

Informations importantes

Ce document est fourni sur une base confidentielle à des fins de diligence raisonnable uniquement et ne constitue pas, et ne peut pas être considéré de quelle que manière que ce soit comme un conseil juridique, fiscal, d'investissement, comptable ou autre, ni comme une offre de vente, ou une sollicitation d'une offre d'achat d'un titre ou d'un instrument quelconque, ni comme une participation à une stratégie de négociation avec un fonds, un compte ou un autre véhicule d'investissement de Blackstone, et il ne doit pas, pas plus que sa diffusion, servir de base ou être utilisé dans le cadre d'un contrat ou d'une décision d'investissement. Toutes les informations sont en date du 31 décembre 2025, sauf indication contraire, et peuvent substantiellement changer à l'avenir.

Ce document peut faire partie d'une communication promotionnelle. Dans ce cas, veuillez vous référer au Document d'information avant de prendre toute décision finale d'investissement.

Remarque sur l'objectif global de Blackstone de réduction de ses émissions de 15%. À partir de 2021, Blackstone a commencé à chercher à réduire les émissions de carbone de scope 1 et 2 de 15% en moyenne dans les trois premières années calendaires complètes de ses détentions pour certains nouveaux investissements où nous contrôlons la gestion de l'énergie (l'« Objectif de 15% »). Cet objectif exclut les catégories de scope 3, telles que les émissions des locataires dans l'immobilier. La réduction des émissions sera dans de nombreux cas mesurée par rapport à des indicateurs commerciaux pertinents (par exemple, généralement sur une base d'intensité carbone) pour contrôler le changement de taille ou de niveaux de production de l'entreprise.

À l'exception de Blackstone Real Estate, cet objectif s'applique aux entreprises opérationnelles détenues majoritairement. Pour les besoins de cet objectif, une entreprise est « détenue majoritairement » si Blackstone répond à tous les critères suivants : (a) détient plus de 50% des actions ordinaires de l'entreprise (y compris les co-investissements agrégés à travers les unités commerciales de Blackstone), (b) a le droit de nommer la majorité du conseil d'administration et (c) détient la majorité des droits de vote.

Pour Blackstone Credit (« BXC »), à partir du 1er janvier 2023, l'objectif s'applique uniquement aux entreprises opérationnelles dans lesquelles BXC a obtenu une participation majoritaire au moment de son investissement initial (et non à travers des investissements supplémentaires). Avant cette date, certaines entreprises devenues « majoritairement détenues » par le biais d'investissements supplémentaires étaient incluses dans l'objectif. Notez, dans ce contexte, que BXC désigne les affiliés axés sur le crédit d'entreprise dans l'unité commerciale de crédit, de finance basée sur des actifs et de gestion d'actifs d'assurance de Blackstone (« BXCI »).

Pour déterminer si une entité constitue une « entreprise opérationnelle », Blackstone considère un ou plusieurs des facteurs non exhaustifs suivant : (1) si l'entité développe ou fournit des biens ou services pour des profits présents ou futurs ; (2) si l'entité a une gestion indépendante (non Blackstone) ; (3) si l'entité a des employés non Blackstone ; et/ou (4) si l'entité s'efforce indépendamment d'engager des fournisseurs, des vendeurs et/ou des clients. La liste précédente de facteurs est non exhaustive et la présence d'un ou de plusieurs facteurs ne signifie pas nécessairement que Blackstone catégorisera une entité comme une « entreprise opérationnelle ».

Pour Blackstone Real Estate, l'objectif s'applique aux actifs où Blackstone détient plus de 50% de participation en capital et a la capacité de superviser l'introduction et la mise en œuvre de pratiques opérationnelles, de santé et de sécurité et/ou environnementales.

L'objectif exclut les investissements dans des entreprises principalement axées sur la production d'énergie (par exemple, les centrales électriques, les fermes solaires et éoliennes, etc.) parce que l'objectif est centré sur « l'utilisation de l'énergie » plutôt que sur la production d'énergie, qui fluctuera en fonction de

la demande des clients et/ou des exigences réglementaires. L'objectif exclut également les investissements ou actifs où Blackstone est incapable d'établir une base de référence pertinente des émissions de GES de portée 1 et 2 (par exemple, les développements).

L'Objectif de 15% utilise un modèle de cohorte pour accommoder notre portefeuille large et dynamique. Chaque entreprise de portefeuille participante ou actif immobilier qui entre dans le champ d'application de l'Objectif de 15% rejoint une « Cohorte » composée d'entreprises acquises la même année. Aux fins de la mesure du succès par rapport à l'Objectif de 15%, la réduction des émissions individuelles sur une période de trois ans de chaque membre d'une Cohorte donnée est moyennée avec celle des autres membres de cette Cohorte. La réduction des émissions d'une Cohorte est calculée comme une moyenne pondérée pour les membres de la Cohorte basée sur les émissions de chaque membre lors de l'année de base. L'Objectif de 15% n'est pas une réduction de 15% des émissions de GES de scope 1 et 2 pour chaque entreprise de portefeuille ou actif ; plutôt, l'objectif s'applique sur une base de Cohorte par Cohorte en fonction des réductions réalisées par cette Cohorte. Voici un exemple illustratif de la chronologie d'une Cohorte : l'entreprise Y a été acquise le 1er octobre 2022. L'entreprise Y est déterminée à être dans le champ d'application de l'Objectif de 15% et, par conséquent, est un membre de la Cohorte 2022. L'année de base de l'entreprise Y pour mesurer la réduction des émissions est 2022.

Données Exclusives de Blackstone. Certaines informations et données fournies dans le présent document sont basées sur les connaissances et les données exclusives de Blackstone. Les sociétés du portefeuille peuvent fournir des données de marché exclusives à Blackstone, y compris sur les conditions d'offre et de demande du marché local, les loyers et les frais d'exploitation actuels du marché, les dépenses d'investissement et les évaluations de plusieurs actifs. Ces données de marché exclusives sont utilisées par Blackstone pour évaluer les tendances du marché ainsi que pour souscrire des investissements potentiels et existants. Bien que Blackstone estime actuellement que ces informations sont fiables aux fins utilisées dans le présent document, elles sont sujettes à modification et reflètent l'opinion de Blackstone quant à la quantité, la nature et la qualité des données suffisantes pour la conclusion applicable, et aucune déclaration n'est faite quant à l'exactitude ou l'exhaustivité de celles-ci.

Études de Cas. Les exemples d'investissement sélectionnés, les études de cas et/ou les résumés de transactions présentés ou mentionnés dans le présent document peuvent ne pas être représentatifs de toutes les transactions d'un type donné ou des investissements en général et sont destinés à illustrer les types d'investissements qui ont été réalisés ou peuvent être réalisés par ECRED en employant les stratégies d'investissement d'ECRED. Il ne faut pas supposer que ECRED fera des investissements aussi profitables ou comparables à l'avenir. En outre, les investissements effectifs à réaliser par ECRED ou tout autre fonds futur seront réalisés dans des conditions de marché différentes de celles des investissements présentés ou référencés dans les Documents et peuvent différer substantiellement des investissements présentés dans le présent document en raison de divers facteurs. Les investisseurs potentiels doivent également noter que les exemples d'investissement sélectionnés, les études de cas et/ou les résumés de transaction présentés ou mentionnés dans le présent document ont impliqué des professionnels de Blackstone qui seront impliqués dans la gestion et les opérations d'ECRED ainsi que d'autres membres du personnel de Blackstone qui ne seront pas impliqués dans la gestion et les opérations d'ECRED. Certains exemples d'investissement décrits dans le présent document peuvent être détenus par des véhicules d'investissement gérés par Blackstone et par certains autres associés tiers, et dans ce contexte, Blackstone peut ne pas détenir la majorité des actions d'un tel véhicule d'investissement. De plus amples détails sur les investissements sont disponibles sur demande.

Informations importantes (Suite)

Debtwire Awards, tels que décrits, ne représentent pas nécessairement l'expérience de chaque client avec Blackstone Credit & Insurance et ne doivent pas être considérés comme indicatifs des performances futures. Le prix a été décerné par Debtwire, une publication spécialisée dans les marchés de la dette et des CLO, et couvre l'année civile 2022. Debtwire détermine son prix sectoriel annuellement par l'évaluation des données fournies par Blackstone Credit & Insurance par rapport aux données fournies par d'autres nominés, leur discrétion éditoriale et est donc basé sur des critères subjectifs. De plus, leur sélection pour recevoir le prix et/ou leur classement peut avoir été basée sur un univers limité de participants, et donc il ne peut y avoir aucune assurance qu'un échantillonnage différent de participants pourrait ne pas aboutir à des résultats différents.

Diversification ; Absence Potentielle de Diversification. La diversification n'est pas une garantie de rendement ou de protection contre les pertes en cas de baisse des marchés. Le nombre d'investissements réalisés par ECRED peut être limité, ce qui rendrait les investissements d'ECRED plus sensibles aux fluctuations de valeur résultant de conditions économiques ou commerciales défavorables à leur égard. Il n'y a aucune garantie que l'un des investissements d'ECRED sera performant ou même qu'il rapportera du capital ; si certains investissements sont défavorables, pour que ECRED obtienne des rendements supérieurs à la moyenne, il faut qu'un ou quelques-uns de ses investissements soient très performants. Il n'y a aucune garantie que ce cela sera le cas. En outre, certaines régions géographiques et/ou industries dans lesquelles ECRED est fortement investi peuvent être plus affectées par les pressions économiques que d'autres régions géographiques et/ou industries.

ESG. Les initiatives ESG, à l'exception de celles représentant une caractéristique promue spécifique au Fonds telle que décrites dans les Documents d'Offre ou tout autre document réglementaire ("Blackstone ESG Initiatives") concernant le portefeuille, les sociétés de portefeuille et les investissements de Blackstone (collectivement, les "sociétés de portefeuille") sont des aspirations et non des garanties ou des promesses que toutes ou certaines de ces initiatives seront réalisées. Les déclarations concernant les pratiques ou les Initiatives ESG liées aux sociétés de portefeuille ne s'appliquent pas dans tous les cas et dépendent de facteurs comprenant, sans s'y limiter, la pertinence ou le statut de mise en œuvre d'une initiative ESG pour ou au sein de la société de portefeuille, la nature et/ou l'étendue de l'investissement, de la propriété, du contrôle ou de l'influence exercés par Blackstone en ce qui concerne la société de portefeuille et d'autres facteurs déterminés par les équipes d'investissement, les groupes de sociétés, les équipes de gestion d'actifs, les équipes d'opérations de portefeuille, les sociétés, les investissements et/ou les entreprises au cas par cas. En particulier, les pratiques ou les Initiatives ESG décrites dans ces Documents sont moins applicables ou ne sont pas du tout mises en œuvre en ce qui concerne les activités d'investissement de Blackstone sur les marchés publics, notamment Credit & Insurance, Hedge Fund Solutions (BAAM ou BXMA) et Harvest. En outre, Blackstone ne mettra pas en œuvre des initiatives ESG pour chaque société de portefeuille. Lorsque les Blackstone ESG Initiatives sont menées pour les sociétés en portefeuille, rien ne garantit que Blackstone parvienne à accroître la valeur à long terme pour les actionnaires et réalise des performances financières. Rien ne garantit que les initiatives ESG décrites dans ces Documents existeront à l'avenir, qu'elles seront menées à bien comme prévu ou qu'elles le seront, ou qu'elles s'appliqueront ou seront mises en œuvre uniformément dans toutes les unités commerciales de Blackstone ou dans toutes les sociétés de portefeuille d'une unité commerciale particulière de Blackstone. Blackstone peut sélectionner ou rejeter des sociétés de portefeuille ou des investissements sur la base des risques d'investissement liés à l'ESG, conformément aux objectifs de Blackstone visant à maximiser les rendements ajustés aux risques, ce qui peut entraîner une performance différente des fonds et/ou des sociétés de portefeuille de

Blackstone par rapport aux fonds et/ou aux sociétés de portefeuille d'autres sponsors qui ne tiennent pas du tout compte des risques d'investissement liés à l'ESG ou qui évaluent risques d'investissement liés à l'ESG d'une manière différente. Tous les exemples d'investissement sélectionnés, les études de cas et/ou les résumés de transaction présentés ou mentionnés dans ces Documents sont fournis à titre d'illustration uniquement et ne doivent pas être considérés comme représentatifs du succès actuel ou futur des initiatives ESG mises en œuvre par Blackstone ou ses sociétés de portefeuille ou d'un type donné d'initiatives ESG en général. Il ne peut être garanti que les objectifs d'investissement de Blackstone pour tout fonds seront atteints ou que ses programmes d'investissement seront couronnés de succès. Il ne peut y avoir aucune garantie que les initiatives ESG se poursuivront ou seront couronnées de succès. Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs et ne prédisent pas les rendements futurs. En ce qui concerne les références dans ce document aux considérations ou facteurs ESG « importants », pour ces finalités, « important » se définit comme les considérations ou les facteurs ESG que Blackstone détermine avoir- ou avoir le potentiel d'avoir- un impact matériel sur la capacité d'un investissement à créer, préserver ou éroder la valeur économique pour la société et ses actionnaires. Le terme « important » tel qu'utilisé dans ce contexte ne doit pas nécessairement être assimilé à une représentation de la « matérialité » de ces facteurs ESG en vertu des lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières, du SFDR de l'UE ou de tout autre régime juridique ou réglementaire similaire à l'échelle mondiale. Bien que Blackstone estime que les facteurs ESG peuvent améliorer la valeur à long terme, Blackstone ne mène pas une stratégie d'investissement fondée sur les facteurs ESG ou ne limite pas ses investissements à ceux qui répondent à des critères ou à des normes ESG spécifiques, sauf en ce qui concerne les produits ou les stratégies qui sont explicitement désignés comme tels dans leurs Documents d'Offre ou autres documents constitutifs applicables. De tels facteurs ESG ne remettent pas en question les objectifs de Blackstone visant à chercher à maximiser les performances ajustées au risque. Toutes ou partie, des Blackstone ESG Initiatives décrites aux présentes sont susceptibles de ne pas s'appliquer aux investissements du Fonds et aucune ne revêt un caractère contraignant pour la gestion du Fonds ou de ses actifs. (Sauf tel qu'identifiée dans les Documents d'Offre du Fonds). Voir « SFDR » ci-dessous pour plus de détails.

Estimations / Cibles. Toutes les estimations, cibles, prévisions ou autres prédictions similaires ou performances énoncées dans ce document sont fondées sur des hypothèses et des évaluations faites par Blackstone qu'il considère comme raisonnables compte tenu des circonstances à la date de publication de ce document. Elles sont nécessairement spéculatives, hypothétiques et intrinsèquement incertaines par nature, et l'on peut s'attendre à ce qu'une partie ou la totalité des hypothèses sous-jacentes à ces estimations, objectifs, prévisions ou autres prédictions similaires ou performances contenues dans ce document ne se concrétisent pas et/ou à ce que les événements réels et leurs conséquences varient sensiblement des hypothèses sur lesquelles ces estimations, objectifs, prévisions ou autres prédictions similaires ou performances ont été fondées. Les informations présentées sont une estimation des performances futures à partir des données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement et/ou aux conditions actuelles ; ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit. Tout investissement réalisé par les investisseurs dans ECRED peut entraîner une perte financière en l'absence de garantie du capital. Parmi les hypothèses que Blackstone doit formuler dans le cadre de son analyse figurent (i) le montant et la fréquence du revenu courant d'un investissement, (ii) la durée de la période de détention, (iii) la croissance de l'EBITDA et les économies de coûts dans le temps, (iv) le mode et le moment de la vente, (v) les multiples de sortie reflétant les moyennes à long terme pour

Informations importantes (Suite)

le type d'actif concerné, (vi) la croissance de la clientèle et d'autres initiatives commerciales, (vii) la disponibilité du financement, (viii) les opportunités d'investissement potentielles que Blackstone examine actuellement ou a examinées récemment et (ix) les conditions macroéconomiques globales telles que la croissance du PIB, le chômage et les niveaux des taux d'intérêt. L'inclusion d'estimations, d'objectifs, de prévisions ou de prédictions similaires ou de performances dans ce document ne doit pas être considérée comme une représentation ou une garantie concernant la fiabilité, l'exactitude ou l'exhaustivité de ces informations, et ni Blackstone ni ECRED n'ont l'obligation de réviser ces rendements après la date fournie pour refléter la survenue d'événements futurs, même dans le cas où l'une ou l'ensemble des hypothèses sous-jacentes à ces rendements s'avèreraient ultérieurement incorrectes. Ni Blackstone, ni ECRED, ni leurs sociétés affiliées, ni aucun des administrateurs, dirigeants, employés, partenaires, actionnaires, conseillers et agents respectifs de l'une des entités susmentionnées ne donnent d'assurance, de déclaration ou de garantie quant à l'exactitude de ces hypothèses. Les investisseurs et les clients sont invités à ne pas accorder une confiance excessive à ces déclarations prospectives. Les destinataires du document sont encouragés à contacter les représentants d'ECRED pour discuter des procédures et des méthodologies utilisées pour faire les estimations, les cibles, les prévisions et/ou les prédictions similaires ou les performances et autres informations contenues dans ce document.

Finance community Awards 2022. Le prix ne représente pas nécessairement l'expérience de chaque client avec Blackstone Credit & Insurance et ne doivent pas être considérés comme indicatifs des performances futures. Les prix ont été décernés par Financecommunity.it, une publication du groupe LC Publishing Group S.p.A. qui s'adresse aux marchés de capitaux privés en Italie, et couvre l'année civile 2022. Financecommunity.it détermine ses prix sectoriels annuellement par le biais de nominations avec des gagnants votés par un jury composé de 20 professionnels, incluant des membres de Financecommunity.it ainsi que des professionnels indépendants. Blackstone n'a pas enquêté et ne connaît pas la composition des votants. Un ensemble différent de votants aurait pu obtenir des résultats différents. Blackstone ne sait pas s'il a été évalué par cette partie ou toute autre tierce partie d'une manière qui pourrait entrer en conflit avec ces prix. Il peut y avoir d'autres catégories pour lesquelles Blackstone, ses fonds ou ses entreprises en portefeuille ont été nominés mais non récompensés. Les prix peuvent ne pas être représentatifs de l'expérience d'un investisseur particulier ou de la performance future de tout fonds ou transaction de Blackstone. Il n'y a aucune garantie que des prix similaires seront obtenus par Blackstone par rapport à des fonds existants ou futurs ou des transactions futures. Cela ne devrait pas être considéré comme une indication de la performance future de Blackstone ou de l'un de ses fonds ou entreprises en portefeuille.

Déclarations Prospectives. Certaines déclarations prospectives, y compris les projections et les estimations financières et les déclarations concernant les performances futures, sont intrinsèquement incertaines et il peut y avoir des facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux indiqués dans ces déclarations. Blackstone ne s'engage pas à mettre à jour publiquement ou à revoir toute déclaration prospective, que ce soit à la suite de nouvelles informations, de développements futurs ou autres.

Rendements futurs soumis à l'impôt. Tout rendement futur sera soumis à un impôt qui dépend de la situation fiscale personnelle de chaque investisseur, qui peut évoluer au fil du temps.

Images. Le présent document contient une sélection d'images de certains investissements qui ne sont fournies qu'à titre d'illustration et peuvent ne pas être représentatives de l'ensemble d'un actif ou d'un portefeuille ou de l'ensemble du portefeuille d'ECRED. Ces images peuvent être des contenus

numériques représentant les investissements plutôt que des photos réelles.

International Financing Review Awards. Le prix ne représente pas nécessairement l'expérience de chaque client avec Blackstone Credit & Insurance et ne doivent pas être considérés comme indicatifs des performances futures. Le prix a été décerné par International Financing Review, une publication axée sur les revenus fixes, les marchés de capitaux et la banque d'investissement, et couvre l'année civile 2023. IFR détermine son prix sectoriel annuellement par l'évaluation des données fournies par Blackstone Credit & Insurance par rapport aux données fournies par d'autres nominés et leur discrétion éditoriale générale, et est donc basé sur des critères subjectifs. De plus, leur sélection pour recevoir le prix et/ou leurs classements peut avoir été basée sur un univers limité de participants, et par conséquent, il ne peut y avoir aucune assurance qu'un échantillonnage différent de participants n'aurait pas abouti à des résultats différents.

Logos. Les logos présentés ici n'ont pas été sélectionnés en fonction de la performance de la société ou du sponsor auquel ils se rapportent. Les logos ont été sélectionnés pour illustrer des gestionnaires et/ou des sociétés de portefeuille qui sont des représentations indicatives de la thèse, du thème ou de la tendance discutée sur la ou les diapositives où ils apparaissent. De l'avis de Blackstone, les logos sélectionnés étaient généralement les exemples les plus pertinents de la thèse, du thème ou de la tendance abordés dans la ou les diapositives concernées. Tous les droits sur les marques et/ou les logos présentés ici appartiennent à leurs propriétaires respectifs et l'utilisation de ces derniers par Blackstone n'implique pas une affiliation ou une approbation par les propriétaires de ces logos.

Absence d'Indice de Référence. ECRED n'est pas géré en référence à un indice de référence.

Opinions. Les opinions exprimées reflètent les opinions actuelles de Blackstone à la date figurant dans le présent document uniquement et sont fondées sur les opinions de Blackstone concernant l'environnement de marché actuel, qui est susceptible de changer. Certaines informations contenues dans ce document traitent de l'activité générale du marché, des tendances de l'industrie ou du secteur, ou d'autres conditions économiques, de marché ou politiques générales et ne doivent pas être interprétées comme des recherches ou des conseils d'investissement.

Private Debt Awards. Le prix ne représente pas nécessairement l'expérience de chaque client avec Blackstone Credit & Insurance et ne doivent pas être considérés comme indicatifs des performances futures. Les prix ont été décernés par Private Debt Investor, une publication qui s'adresse aux marchés du crédit privé, et couvrent l'année civile 2022. Private Debt Investor détermine ses prix sectoriels annuellement par le biais de nominations et d'un sondage en ligne qui invite les lecteurs à voter pour une entreprise particulière dans une ou plusieurs des multiples catégories énumérées, y compris celles mentionnées ci-dessus, et est donc basé sur des critères subjectifs. De plus, leur sélection pour recevoir les prix et/ou leurs classements peut avoir été basée sur un univers limité de participants, et par conséquent, il ne peut y avoir aucune assurance qu'un échantillonnage différent de participants n'aurait pas abouti à des résultats différents.

Private Equity International Award. Le prix ne représente pas nécessairement l'expérience de chaque client avec Blackstone Credit & Insurance et ne doivent pas être considérés comme indicatifs des performances futures. Le prix a été décerné par Private Equity International, une publication qui s'adresse aux marchés du capital-investissement, et couvre l'année civile 2022. Private Equity International détermine ses prix sectoriels annuellement par le biais de nominations et d'un sondage en ligne qui incite les lecteurs à voter pour une entreprise particulière dans une ou plusieurs des multiples catégories énumérées, y compris celles montrées ci-dessus, et est donc basé sur des

Informations importantes (Suite)

critères subjectifs. En outre, leur sélection pour recevoir les prix et/ou leurs classements peut avoir été basée sur un univers limité de participants, et donc il ne peut y avoir aucune assurance qu'un échantillonnage différent de participants n'aurait pas abouti à des résultats différents.

SFDR. Chacun des fonds Blackstone European Private Credit Fund SICAV – ECRED Feeder SICAV et Blackstone Crédit Privé Europe SC (tels qu'utilisés dans ce paragraphe, ensemble, le « Fonds ») promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales telles qu'identifiées dans les documents d'offre du Fonds. Le Fonds peut réaliser un ou plusieurs "investissements durables" au sens de l'article 2(17) du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 (le « SFDR »), mais ne s'engage pas à réaliser de tels investissements. En conséquence, le Fonds est actuellement classifié comme un produit financier article 8 conformément à SFDR. Il n'y a actuellement aucune reconnaissance formelle de la classification par les autorités compétentes pertinentes de l'EEE et il n'y a aucune garantie qu'un régulateur classera le Fonds comme tel. La caractéristique environnementale et sociale promue par le Fonds est l'engagement dans le but d'atteindre un profil minimal de durabilité environnementale, sociale et de durabilité des entreprises dans lesquelles le Fonds investit lorsque l'investissement est un investissement en crédit privé (tel que défini dans les documents d'offre) en référence à un outil propriétaire de notation de maturité ESG (l'« Indicateur de Maturité ESG »). Il n'y a pas de score minimum d'Indicateur de Maturité ESG qui doit être atteint pour qu'un investissement soit réalisé par le Fonds. Le Fonds peut investir dans des entreprises qui sont jugées avoir une maturité ESG faible. Le score sera utilisé pour aider à identifier les opportunités d'engagement ESG potentielles.

Informations provenant de tiers. Certaines informations contenues dans les Documents ont été obtenues de sources extérieures à Blackstone, qui dans certains cas n'ont pas été mises à jour à la date des présentes. Bien que ces informations soient considérées comme fiables aux fins utilisées dans le présent document, aucune déclaration n'est faite quant à leur exactitude ou leur exhaustivité et ni Blackstone, ni ses fonds, ni aucun de leurs affiliés n'assument une quelconque responsabilité pour ces informations et ne les ont vérifiées de manière indépendante.

Tendances. Rien ne garantit que l'une des tendances décrites dans le présent document se poursuivra ou ne s'inversera pas. Les événements et tendances passés n'impliquent, ni ne prédisent, ni ne garantissent, et ne sont pas nécessairement indicatifs d'événements ou de résultats futurs.

Traduction pour information uniquement

Cette communication est faite par IQ EQ Management S.A.S., ayant son siège social au 92 avenue de Wagram, 75017 Paris, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 431 252 121 et dûment autorisée par l'Autorité des Marchés Financiers en qualité de gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs sous le numéro GP-02023.

Cette communication est destinée uniquement à la personne à qui elle a été envoyée, est strictement confidentielle et ne doit pas être partagée ultérieurement ou distribuée à des clients de détail. Le contenu de cette communication ne doit pas être interprété comme un conseil juridique, fiscal ou d'investissement.

IQ EQ Management S.A.S. ne peut être tenu responsable que sur la base de toute déclaration contenue dans le présent document qui s'avérerait trompeuse, inexacte ou incompatible avec les parties pertinentes du Document d'information de la Société.

AVIS SPÉCIAL AUX POTENTIELS INVESTISSEURS EN FRANCE

La Société est domiciliée en France. La distribution des documents promotionnels concernant la Société et sa commercialisation est limitée à la France. Ce document est réservé aux clients professionnels au sens de la directive européenne 2014/65/CE du 15 mai 2014 (MiFID II). Ce document est uniquement destiné à des fins de discussion avec ces clients professionnels et n'est pas destiné à être distribué au grand public. Ni les informations ni les opinions exprimées ne constituent une sollicitation de la part de IQ EQ Management S.A.S. pour l'achat ou la vente de tous fonds, titres ou autres instruments financiers.

Un investissement dans la Société comporte un risque substantiel. Il n'y a pas de garantie de capital. L'investisseur peut ne pas récupérer le montant investi et, compte tenu de la forme juridique de la Société, cet investisseur peut perdre plus que le montant initialement investi. Rien ne garantit que les objectifs d'investissement de la Société seront atteints et les résultats d'investissement peuvent varier considérablement dans le temps. L'investissement dans la Société n'est pas destiné à être un programme d'investissement complet pour tout investisseur. L'investissement dans la Société s'adresse à des investisseurs professionnels capables de comprendre et d'accepter les risques encourus. **Un investisseur potentiel doit comprendre que tout investissement, et tout revenu provenant de tout investissement, peut aussi bien baisser qu'augmenter, que le capital d'un investisseur est à risque et que l'investisseur peut ne pas récupérer le montant investi ou perdre plus que le montant qu'il avait initialement investi. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.**

Cette communication promotionnelle ne contient pas tous les risques associés à un investissement dans la Société. Les investisseurs potentiels doivent lire le Document d'information dans son intégralité et le Document d'Informations Clés de la Société et consulter leurs conseillers juridiques, fiscaux et financiers avant de prendre une décision d'investissement. Le Document d'information et le Document d'Informations Clés de la Société sont disponibles en français et en anglais sur le site internet de la Société <https://www.bxcreditpriveeurope.com/>.

Résiliation des accords de commercialisation. Veuillez noter que la Société de Gestion peut décider de mettre fin aux dispositions prises pour la commercialisation de la Société en France en application des lois françaises applicables à la commercialisation auprès des investisseurs (et notamment des dispositions du Code monétaire et financier et du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers).

Approuvé pour la distribution en France auprès des investisseurs professionnels.

Glossaire

Vous trouverez ci-dessous des explications des termes que vous pourriez rencontrer dans ce rapport. Ces définitions **ne sont pas exhaustives et sont fournies à titre indicatif uniquement. Veuillez vous reporter au Document d'information ou au DIC-PRIIPS pour plus d'information**

Accroissement de la Valeur Liquidative	Croissance de la Valeur Liquidative sur une certaine période.
Acquisition par effet de levier (LBO)	L'acquisition d'une entreprise en recourant à des emprunts importants (obligations ou prêts) pour couvrir le coût de l'acquisition. Les actifs de l'entreprise sont généralement utilisés comme garantie.
Actifs	Tout ce qui a une valeur commerciale ou une valeur d'échange, et qui appartient à une entreprise.
Actifs sous gestion (AUM)	Valeur de marché totale de tous les actifs financiers qu'une personne ou une institution financière gère pour le compte d'investisseurs
Actifs sous-jacents	Investissements détenus dans un fonds.
Actions	Titres de propriété d'une société qui sont cotés en bourse.
Blackstone Crédit Privé Europe SC	est une société civile de portefeuille à capital variable ayant le statut d'« Autre FIA » au sens de l'article L. 214-24, III du Code monétaire et financier.
Crédit liquide	Investissements en titres de créance qui sont négociés par un grand nombre d'acheteurs/vendeurs, généralement sur des marchés cotés.
Crédit privé	Le crédit privé consiste à investir des capitaux pour acquérir des titres de créance d'entreprises privées (par opposition à l'acquisition d'actions).
Depuis le lancement	Période allant du début d'un fonds jusqu'à aujourd'hui, au cours de laquelle certains indicateurs de performance peuvent être évalués.
Dettes junior	Obligations ou autres formes de dette assorties, en cas de défaut de paiement, d'une priorité de remboursement inférieure à celle d'autres dettes de rang supérieur.
Dettes non garantie	Dettes qui ne sont pas garanties par un collatéral (c'est-à-dire qui ne sont pas adossées à des actifs spécifiques).
Dettes senior	Dettes au sommet de la structure de capital, qui est prioritaire en cas de remboursement.
Diversification	Pratique consistant à investir dans un éventail de placements variés. Un portefeuille diversifié peut être une technique de gestion des risques ; il combine plusieurs actifs et investissements différents de façon à compenser les pertes d'une seule catégorie d'actifs et réduire ainsi l'impact sur le portefeuille global.
Dry Powder / Poudre Sèche	Le capital non investi d'un fonds qui peut être utilisé pour réaliser des investissements. Il peut s'agir de liquidités ou de titres négociables à faible risque, très liquides et convertibles en liquidités.
EBITDA	Signifie « Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization », à savoir bénéfice avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement. Il s'agit d'un indicateur très utilisé pour mesurer la rentabilité des entreprises.
Effet de levier	Utilisation des capitaux empruntés dans le but d'augmenter le rendement potentiel d'un investissement. L'effet de levier est susceptible d'augmenter les pertes éventuelles. Par ailleurs, les frais liés à l'emprunt peuvent réduire la performance d'un fonds.
Forte conviction	Une approche d'investissement concentrée sur des secteurs que nous estimons posséder certaines caractéristiques.
Frais de fonctionnement et de constitution	Comprend les commissions et frais juridiques, comptables, d'impression, d'envoi de courriers, de traitement des souscriptions et de dépôt, les frais de due diligence des courtiers/négociateurs participants (justifiés par des factures détaillées), les coûts liés à la préparation du matériel de vente, les frais de conception et de site Internet, les commissions et frais de l'agent de transfert, de l'administrateur et des dépositaires (en ce compris de toute Entité Parallèle, de tout Véhicule Intermédiaire et de l'ECRED Aggregator, selon le cas), les frais de participation à des séminaires pour la vente aux particuliers parrainés par des courtiers/négociateurs participants et des remboursements des frais habituels de déplacement, d'hébergement, d'événementiel, à l'exclusion des commissions de souscription et des commissions de service
Gains réalisés	Gain obtenu lorsqu'un investissement est vendu à un prix plus élevé que celui auquel il a été acheté.

Glossaire (Suite)

Gestionnaire d'actifs alternatifs	Professionnel ou société spécialisée dans la gestion d'investissements qui ne sont généralement pas négociés sur un marché coté, tels que le capital-investissement, les fonds spéculatifs, le crédit privé et l'immobilier privé.
Haut rendement	Obligations dont la notation est inférieure à investment grade et qui présentent donc un risque plus élevé de défaut de paiement ou d'autres événements de crédit défavorables, mais qui offrent des rendements plus élevés que les obligations investment grade afin de compenser le niveau supérieur de risque.
Inflation	Augmentation générale des prix et baisse du pouvoir d'achat de la devise.
Investissement thématique	Forme d'investissement qui se concentre sur les tendances à long terme.
Investissements alternatifs	Catégories d'actifs autres que les produits traditionnels (titres obligataires, actions et trésorerie). Les investissements alternatifs comprennent des actifs financiers tels que l'immobilier, la dette privée et le capital-investissement.
Investissements en titres de créances	Type d'investissement dans le cadre duquel un financement est accordé à une entreprise en échange du remboursement du capital avec intérêts à une échéance donnée.
Juste valeur de marché	La valeur estimée d'un actif s'il devait être vendu sur un marché ouvert et concurrentiel entre un acheteur et un vendeur consentant et informé.
Leveraged Loans (Prêts à effets de levier)	Type de prêt accordé à des entreprises qui ont déjà des dettes importantes ou un historique défavorable en matière de crédit, et qui tendent à présenter un risque de défaut plus élevé, ce qui rend le prêt plus onéreux pour l'emprunteur.
Liquidité	Possibilité pour les investisseurs du fonds de souscrire et de racheter des parts dans un fonds. Plus un fonds est liquide, plus il est facile de souscrire et de racheter des parts.
Mezzanine	Type de financement hybride entre le financement par emprunt et le financement en fonds propres, qui donne généralement au prêteur le droit de convertir la dette en une participation au capital de l'entreprise en cas de défaut de paiement.
Non-endetté	Se dit d'un investissement ou d'une analyse qui exclut le recours à la dette (effet de levier).
Non-productif	Les prêts sont généralement placés en statut de non-productif lorsqu'il existe un doute raisonnable quant à la possibilité de recouvrer intégralement le principal ou les intérêts.
Obligations Investment Grade	Obligations avec une notation de crédit de haute qualité, ce qui signifie qu'elles présentent généralement un risque de défaut relativement faible.
OPC Partie II	Société d'investissement à capital variable régie par la Partie II de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif.
Opportuniste	La partie du portefeuille d'ECRED qui peut être constituée de prêts, d'obligations et d'autres titres de créance largement syndiqués et négociés publiquement.
Performance nette totale	L'ensemble des revenus distribués auxquels s'ajoute la variation de la Valeur Liquidative de Blackstone Crédit Privé Europe SC sur une période de référence, net des commissions et frais applicables.
Performance nette totale depuis le lancement	La Performance nette totale de Blackstone Crédit Privé Europe SC depuis la date à laquelle il a été souscrit pour la première fois et a commencé ses activités (2 janvier 2024).
Performance nette totale sur 1 an glissant	La Performance nette totale de Blackstone Crédit Privé Europe SC sur les 12 derniers mois consécutifs.
Performance nette totale sur l'année en cours	La Performance nette totale de Blackstone Crédit Privé Europe SC depuis le début de l'année calendaire en cours.
Pertes non réalisées	Diminution de la valeur d'un investissement qui n'a pas encore été vendu, auquel cas elle deviendrait une perte réalisée (voir la définition de « Pertes réalisées » ci-dessus).
Pertes réalisées	Perte qui est réalisée lorsque les actifs sont vendus à un prix inférieur au prix d'achat initial.
Points de base (bps)	Représente une unité de mesure des taux d'intérêt en finance et est égale à 1/100e de 1,0%.
Prêt direct senior	Une forme de dette d'entreprise où les prêteurs accordent des « prêts garantis Senior » (voir la définition ci-dessous) directement aux entreprises, généralement sur une base bilatérale.
Prêteur principal	Représente généralement le prêteur le plus important dans le cadre d'une transaction « club » (une transaction à laquelle participent plusieurs prêteurs).

Glossaire (Suite)

Prêts à taux variable	Prêts accordés aux emprunteurs et assortis d'un taux d'intérêt variable qui est indexé sur un taux de référence du marché et ajusté périodiquement.
Prêts et obligations cotés	Prêts syndiqués et autres formes de titres de créance, telles que les obligations, qui peuvent être achetés et vendus par des investisseurs sur un marché secondaire.
Prêts garantis de premier rang / Dette Senior garantie de premier rang	Une dette ou un prêt (i) qui n'est pas (et ne peut pas, de par ses conditions, devenir) subordonné en droit de paiement à toute autre obligation de l'emprunteur, (ii) qui est garanti par une sûreté sur une garantie spécifiée et (iii) pour lequel, en cas de défaillance de l'emprunteur, la valeur de la garantie ainsi que les autres attributs de l'emprunteur sont suffisantes pour rembourser la dette et tous les autres prêts de même rang garantis par une sûreté sur cette même garantie. Voir la définition des « Prêts garantis Senior » ci-dessous.
Prêts garantis seniors	Prêts accordés aux emprunteurs qui sont garantis par des sûretés et qui se situent en haut de la structure de capital. Cela signifie qu'ils occupent le niveau de priorité le plus élevé sur la garantie. Parmi les détenteurs des titres de créance de premier rang, les détenteurs de la dette assortie de privilèges de premier rang sont payés en premier si l'emprunteur venait à ne pas rembourser le prêt.
Prêts syndiqués	Prêts originés par une banque cheffe de file ou un groupe de banques, puis cédés à de nombreux autres investisseurs.
Protection contre les pertes	Utilisation de techniques pour atténuer ou prévenir une diminution de la valeur d'un investissement.
Rachat	Rachat par Blackstone Crédit Privé Europe SC des parts d'un investisseur à sa demande.
Ratio dette / fonds propres	Ratio qui illustre l'effet de levier financier, en comparant le total des passifs au total des capitaux propres.
Ratio prêt-valeur (LTV)	Mesure le rapport entre le montant du prêt et la valeur de marché de l'actif garantissant le prêt. Si un prêteur accorde un prêt correspondant à la moitié de la valeur de l'actif, le ratio prêt-valeur est de 50%.
Rendement	Fait référence aux revenus générés et réalisés par un investissement sur une période donnée.
Rendement du dividende	Reflète la distribution du mois en cours annualisée et divisée par la Valeur Liquidative du mois précédent.
Revenu net des investissements	Revenus perçus, avant impôts et taxes, des investissements tels que les obligations, les actions, les fonds communs de placement, les prêts et autres.
Semi-liquide	Un fonds qui offre une liquidité partielle en termes de capacité de l'investisseur à vendre ou à échanger sa position contre des liquidités.
Sponsor de capital-investissement	Généralement, le gestionnaire ou l'associé commandité d'un fonds de capital-investissement.
Spread	Différence de rendement entre deux titres de créance de même échéance, mais de qualité de crédit différente.
Taux de base	Le taux de référence minimum payé par un emprunteur dans un prêt à taux variable
Taux de défaut	Pourcentage de tous les prêts qu'un prêteur a effacés comme impayés après une période prolongée de non-paiement.
Taux de rendement minimal	Taux de rendement interne annualisé de la Valeur Liquidative égal à 5% et calculé sur une période de référence. Toute part rachetée au cours de la période, entre autres choses, n'est pas incluse dans le calcul. Le taux de rendement minimal correspond au niveau de rendement que le Fonds doit atteindre avant que les commissions de performance ne soient exigibles.
Tendances favorables	Tendance économique ou sociale qui a un impact positif sur l'économie dans son ensemble, ainsi que sur les entreprises qui y participent.
Titre à revenu fixe	Type de titre d'investissement qui verse un niveau déterminé de flux de trésorerie aux investisseurs, généralement sous la forme d'intérêts fixes ou de dividendes jusqu'à sa date d'échéance. À l'échéance, les investisseurs sont généralement remboursés du montant principal qu'ils ont investi.
Unitranches	Solution de financement qui combine des prêts de premier et de second rang et/ou des niveaux de dette senior et junior en un seul prêt.
Valeur liquidative	Représente la valeur des actifs de Blackstone Crédit Privé Europe SC, diminuée des passifs de Blackstone Crédit Privé Europe SC ainsi que des dépenses attribuables à certaines catégories de parts, telles que les frais de service, déterminée conformément aux méthodes d'évaluation résumées dans le Document d'information, divisée par le nombre de parts en circulation.
Volatilité	Une mesure statistique de la dispersion des rendements pour un instrument financier ou un indice de marché donné.

Section Financière

Rapport de gestion

Le présent rapport de gestion de Blackstone Crédit Privé Europe SC (« **Crédit Privé** ») est préparé pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Veillez noter que le présent document décrit la performance de la Catégorie INS_A-EUR de Crédit Privé, lancée en janvier 2024 dans le cadre du programme ECRED dans son ensemble (« **ECRED** » ou le « **Fonds** »*). Toute référence au portefeuille et à sa constitution concerne le programme ECRED dans son ensemble.

Les termes commençant par une majuscule qui ne sont pas définis autrement dans le présent document auront la signification qui leur est donnée dans la version du Document d'information de Crédit Privé applicable à la date d'émission du présent rapport (le « **Document d'information** »).

Le Document d'information est disponible sur www.bxcreditpriveeurope.com.

* Blackstone Crédit Privé Europe SC (« **Crédit Privé** ») est une société civile de portefeuille à capital variable qualifiée d'« **Autre FIA** » au sens de l'article L. 214-24 III du Code monétaire et financier (le « **CMF** »). Crédit Privé fait partie du programme perpétuel de crédit privé européen de Blackstone, dénommé « **ECRED** ». ECRED est un programme d'investissement en crédit opéré au travers de plusieurs entités, et le terme « **ECRED** » est utilisé tout au long de ce document pour désigner le programme dans son ensemble. En tant que programme d'investissement en crédit, ECRED réalise ses investissements par l'intermédiaire d'un certain nombre d'entités constituées à des fins de structuration, détenues par une société en commandite spéciale de droit luxembourgeois ayant pour objet de détenir indirectement les investissements d'ECRED (l'« **ECRED Aggregator** »).

I. Aperçu de l'activité

Caractéristiques de la structure

Blackstone Crédit Privé Europe SC (la « **Société** ») est une société civile de portefeuille à capital variable ayant le statut d'« **Autre FIA** » au sens de l'article L. 214-24 III du Code monétaire et financier (le « **CMF** »). La Société, en qualité d'Autre FIA, n'est pas soumise à l'agrément ou à la supervision de l'AMF et applique des règles de fonctionnement et d'investissement qui lui sont propres, énoncées dans le présent Document d'information, ainsi que dans les Statuts de la Société.

La Société est un fonds d'investissement alternatif de droit français au sens de la Directive 2011/61/UE (la « **Directive AIFM** »), relevant de la qualification d'Autre FIA au sens de l'article L. 214-24, III du CMF. La Société est constituée sous la forme d'une société civile de portefeuille à capital variable. La Société est régie par les dispositions de la sous-section de la section 2 du chapitre IV du titre I du livre II du CMF ainsi que par les dispositions applicables aux sociétés civiles à capital variable, à savoir les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, les articles 1 à 52 du Décret n°78-704 du 3 juillet 1978 et les articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, tels que modifiés le cas échéant.

La Société fait partie du programme European Private Credit de Blackstone, dénommé « **ECRED** ». ECRED est un programme d'investissement en dette mis en œuvre par l'intermédiaire de plusieurs entités, et le terme « **ECRED** » est utilisé dans le présent document pour se référer au programme dans son ensemble. En tant que programme d'investissement en dette, ECRED réalise ses investissements par l'intermédiaire d'un certain nombre d'entités créées à des fins de structuration, lesquelles seront détenues par une société en commandite spéciale de droit luxembourgeois permettant la détention indirecte des Investissements d'ECRED (l'« **ECRED Aggregator** »). Par souci de clarté, il est précisé que l'ECRED Aggregator n'a pas le statut de FIA. Les Investissements mentionnés dans le présent document seront réputés être ceux détenus indirectement par la Société, par l'intermédiaire de l'ECRED Aggregator.

La Société investit principalement ses actifs indirectement, à travers l'ECRED Aggregator, en parallèle de Blackstone European Private Credit Fund (Master) FCP, un fonds commun de placement à compartiments multiples de droit luxembourgeois (« **ECRED Master FCP** »), régi par la partie II de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée. ECRED Master FCP est agréé et supervisé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la « **CSSF** »), l'autorité de contrôle luxembourgeoise.

IQ EQ Management S.A.S. (la « **Société de Gestion** »), a été nommée en qualité de société de gestion pour agir en tant que gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs (AIFM) au sens de la Directive AIFM. Le siège social est sis 92, Avenue de Wagram - 75017 Paris. La Société de Gestion a délégué la gestion du portefeuille à Blackstone Alternative Credit Advisors L.P. (le « **Gestionnaire Délégué** »). Le Gestionnaire Délégué a la faculté de réaliser des Investissements au nom de ECRED à sa discrétion. La stratégie d'investissement de la Société sera en substance similaire à la stratégie d'investissement d'ECRED Master FCP, hors considérations fiscales, légales ou réglementaires applicables, et s'inscrira, en tout état de cause, dans le cadre de l'agrément délivré par l'AMF à la Société de Gestion.

Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement de la Société est de générer des rendements attractifs ajustés au risque, principalement au moyen de revenus courants, avec un équilibre tiré de l'appréciation du capital à long terme, principalement au moyen d'investissements dans un portefeuille fortement diversifié et essentiellement constitué d'investissements initiés et négociés de manière privée dans des sociétés européennes par le biais : (i) d'instruments de dette senior garantie en premier rang ou de dette unitranche, sous la forme de prêts et d'obligations ; (ii) d'ordres clés (anchor orders) et de « club deals » (généralement, des investissements réalisés par des petits groupes d'entreprises d'investissement) dans des prêts et obligations syndiqués de manière large (broadly syndicated) ou quasi-liquides ; et (iii) d'instruments de dette mezzanine, de second rang, non garantie et subordonnée, de crédits structurés et de financements garantis par des actifs, ainsi que

d'autres titres de créance et de capital (les investissements mentionnés dans cette phrase étant désignés, ensemble, les « Investissements en Dette Privée »). La Société prévoit également d'investir environ 10 à 20% du total de ses actifs dans des prêts, obligations et autres titres de créance (principalement senior et garantis en premier rang) syndiqués de manière large (broadly syndicated) et cotés (ensemble, les « Investissements Opportunistes en Dette ») ainsi que dans des liquidités et/ou équivalents de trésorerie. La Société anticipe que les Investissements Opportunistes en Dette seront généralement liquides, et pourront ainsi être utilisés aux fins d'assurer la liquidité nécessaire, tout en représentant une opportunité de rendement attractif, notamment dans des contextes particuliers ou de perturbation des marchés. La Société consacrera la majorité de son portefeuille à des investissements dans des sociétés européennes, principalement sur le marché des entreprises de taille intermédiaire (upper-middle market) et prévoit, dans une moindre mesure, d'affecter une partie de son portefeuille à des investissements dans des sociétés situées aux États-Unis, en Asie, en Australie et dans d'autres pays non européens. La Société entend tirer profit de l'envergure de Blackstone Credit & Insurance (« BXCI ») ainsi que de sa réputation sur le marché en tant que partenaire financier expérimenté pour élaborer et réaliser ces Investissements en Dette Privée et ces Investissements Opportunistes en Dette (ensemble, les « Investissements »).

BXCI est l'un des principaux investisseurs mondiaux en crédit. Ses investissements couvrent les marchés du crédit, y compris les prêts directs, les investissements opportunistes en dette, les CLO (collateralized loan obligation), les obligations à haut rendement, l'infrastructure et les crédits basés sur les actifs. BXCI est également l'un des principaux fournisseurs de services de gestion d'investissements pour les assureurs, aidant ces sociétés à mieux répondre aux besoins des assurés grâce à nos capacités de niveau mondial en matière de crédit privé « investment grade ».

Stratégie d'investissement

La Société entend investir environ 80 à 90% du total de ses Actifs dans des Investissements en Dette Privée. La Société investira également, dans une moindre mesure, environ 10 à 20% de ses Actifs dans des Investissements Opportunistes en Dette et dans des liquidités et/ou équivalents de trésorerie, qui permettront de générer de la liquidité pour son portefeuille, tout en représentant une opportunité de rendement attractif. La Société peut réaliser des Investissements directement ou par le biais d'un ou plusieurs véhicules intermédiaires (chacun, un « Véhicule Intermédiaire »). Afin d'éviter toute ambiguïté, dans le cadre de l'utilisation et de l'interprétation des termes du Document d'information, il est précisé que le Gestionnaire Délégué peut décider que des Investissements n'incluront pas de Véhicules Intermédiaires, selon le contexte.

Les prêts dans lesquels la Société investit généralement devraient être rémunérés à des taux d'intérêt flottants calculés à partir d'un taux de base variable, majorés d'une marge applicable. La dette senior garantie en premier rang et unitranche émise sous la forme de prêts et obligations, dans lesquels la Société prévoit d'investir, a généralement une durée définie de 5 à 8 ans, et les investissements en dette mezzanine de second rang, non garantie et subordonnée que la Société peut réaliser devraient généralement avoir une durée définie pouvant aller jusqu'à 10 ans. Cependant, la durée de vie moyenne de ces titres devrait généralement être comprise entre 3 et 5 ans. Il n'existe toutefois aucune limite quant à la maturité ou à la durée de tout titre que la Société peut détenir dans son portefeuille. La durée restante avant la maturité des prêts et titres acquis sur le marché secondaire sera généralement plus courte que celle des investissements récemment émis. La Société anticipe que la majorité de ses investissements en dette seront dépourvus de notation, mais que ces investissements auront une qualité de crédit correspondant généralement aux titres ayant une note en dessous de investment grade. Les investissements en dette de la Société pourront également avoir fait l'objet d'une notation par une agence internationale de notation reconnue au niveau national et devraient, dans ce cas, avoir généralement une note « below investment grade » (note inférieure à « Baa3 » selon Moody's Investors Service, Inc. ou inférieure à « BBB- » selon Standard & Poor's Ratings Services).

D'autre part, la Société peut également investir dans des titrisations collateralized loan obligations (« CLO ») et dans les tranches senior et junior d'autres titres de dette structurés et adossés à des actifs. Ces titres ne seront généralement pas assortis de droits directs opposables aux emprunteurs sous-jacents ou aux entités qui sponsorisent le véhicule. La majorité des Investissements de la Société portera sur des sociétés européennes, mais la Société entend également investir, dans une moindre mesure, dans des sociétés situées aux États-Unis, en Asie, en Australie et dans d'autres pays non européens.

Sous réserve des limitations exposées dans le Document d'information ainsi que des lois et règlements applicables, la Société peut investir dans des prêts ou des titres dont le produit peut permettre le refinancement, la réalisation ou le remboursement de toute autre façon des prêts ou titres de sociétés dont les prêts ou titres sont détenus par d'Autres Comptes de Blackstone. En outre, la Société peut investir dans des prêts ou des titres de sociétés dont les prêts, titres, droits de participation économique et droits de vote sont détenus par d'Autres Comptes de Blackstone.

La Société peut, sans y être tenue, conclure des contrats de dérivés de taux d'intérêt, de change ou autres contrats dérivés à des fins de couverture contre les risques de taux, de change, de crédit ou autres risques, étant précisé que la Société n'entend cependant pas, de manière générale, conclure ce type de contrats dérivés à des fins spéculatives. La Société ne conclura aucun contrat de vente à découvert. Les éventuels contrats dérivés conclus à des fins spéculatives ne devraient pas être significatifs au regard de l'activité de la Société ou de son résultat d'exploitation. Sous réserve du respect des exigences légales et réglementaires, ces activités de couverture peuvent comprendre le recours à des contrats à terme de type future ou forward et à des contrats d'option. La Société supportera les frais engagés dans le cadre de la conclusion, de l'administration et du dénouement de tout contrat dérivé. Il ne peut être garanti qu'un investissement en produits dérivés, en ce compris la mise en œuvre de toute stratégie de couverture, produira les effets escomptés.

Les Investissements de la Société peuvent dépasser et sensiblement différer de ces objectifs d'allocation en Investissements en Dette Privée et en Investissements Opportunistes en Dette, notamment en raison de facteurs tels qu'un afflux important de capitaux sur une courte période, l'évaluation de l'attractivité relative des opportunités par le Gestionnaire Délégué et le Gestionnaire Sous-Délégué, ou un accroissement des besoins de trésorerie anticipés ou des Demandes de Rachat, sous réserve de toute restriction ou exigence liée à la réglementation applicable. Certains Investissements pourraient être qualifiés, à la discrétion du Gestionnaire Délégué, d'Investissements en Dette Privée, d'Investissements Opportunistes en Dette ou de liquidités et/ou équivalents de trésorerie, en fonction des termes et des

caractéristiques de ces Investissements.

Dans l'ensemble, la Société tentera de tirer profit de l'envergure de Blackstone Credit & Insurance ainsi que de sa réputation sur le marché en tant que partenaire financier expérimenté, pour élaborer et réaliser des investissements, et générer des rendements attractifs adaptés en fonction du risque. Il ne peut être garanti que la Société sera en mesure d'atteindre son objectif, de poursuivre tout thème particulier ou d'éviter des pertes substantielles.

Voir les « Facteurs de risque, conflits potentiels et autres considérations » du Document d'information.

La composition du portefeuille d'ECRED au 31 décembre 2025 est conforme à l'Objectif d'Investissement mentionné ci-dessus.

Restriction d'investissement

La Société n'investira ni ne détiendra, à aucun moment, directement ou indirectement, par le biais de l'ECRED Aggregator, plus de 20% de sa Valeur Liquidative dans un seul Investissement tel qu'évalué au moment de son acquisition, étant précisé que cette exigence de diversification sera évaluée par transparence et qu'aucune mesure corrective ne sera requise si cette restriction n'est pas respectée pour une raison autre que l'acquisition d'un nouvel Investissement (en ce compris l'exercice des droits attachés à un Investissement).

L'obligation de diversification de 20% décrite ci-dessus ne s'appliquera pas durant la période de lancement de la Société, laquelle peut aller jusqu'à 4 ans à compter de la date à laquelle la première souscription aux Parts de la Société a été acceptée. En outre, cette obligation ne s'applique pas dans le cas d'un organisme de placement collectif ou autre véhicule d'investissement permettant d'accéder à un portefeuille diversifié d'actifs.

Pour les besoins de la restriction susvisée, le montant investi dans tout Investissement ne reflétera que le montant investi en fonds propres par l'entité concernée et, en conséquence, s'entendra net de tout endettement ou effet de levier que le Gestionnaire Délégué juge lié à l'Investissement acquis, qu'il soit encouru, affecté ou anticipé spécifiquement au niveau de l'Investissement ou encouru, affecté ou anticipé du fait de l'endettement d'un autre véhicule.

Le Gestionnaire Délégué peut également imposer des restrictions supplémentaires à sa discrétion en fonction des investisseurs sous-jacents de la Société ou pour se conformer aux exigences légales et réglementaires applicables à la Société et/ou aux Associés (y compris, par exemple, le BHC Act).

II. Aperçu des performances

Comme indiqué au début du présent rapport de gestion, ce document décrit la performance de la catégorie INS_A-EUR de Crédit Privé ; cependant, toute référence au portefeuille et à sa construction se rapporte au programme ECRED dans son ensemble.

En 2025, Crédit Privé a affiché une performance résiliente, générant une performance nette totale de 6,7% aux investisseurs (Parts de Catégorie INS_A-EUR).¹ Malgré un ralentissement général des rendements du crédit liés aux baisses de taux des banques centrales et au resserrement des spreads, Crédit Privé a continué d'offrir une valorisation relative attractive par rapport aux marchés publics, surperformant les prêts à effet de levier (leveraged loans) et les obligations à haut rendement, tout en présentant une volatilité plus faible.²

Le positionnement défensif du portefeuille d'ECRED a soutenu les résultats dans des environnements de marché variés, la performance étant principalement tirée par les revenus réguliers provenant des coupons à taux variable et des commissions initiales du portefeuille de crédit privé du Fonds, composé majoritairement de dettes senior assorties de garantie. Tout au long de cette période, ECRED a maintenu son profil de levier conservateur, avec un ratio d'endettement moyen de 0,82x³ en 2025, par rapport à l'objectif de 1,0x du Fonds à moyen terme.

1 La Catégorie INS_A-EUR a été lancée le 2 janvier 2024. La performance totale est calculée nette de frais et de dépenses et arrondi à la première décimale. Blackstone a entièrement avancé les dépenses du fonds ainsi que les Frais de Constitution et de Commercialisation d'ECRED et, à partir d'octobre 2023, fournit un soutien discrétionnaire aux dépenses via un plafond sur ces dépenses qui sera supporté par ECRED (actuellement plafond de 0,50% par an sur la Valeur Liquidative), le reste étant avancé par Blackstone. À l'expiration du plafond, ECRED supportera toutes les dépenses reportées en versements mensuels égaux sur la période suivante de 5 ans. Veuillez noter que Blackstone a discrétion sur le montant du plafond et sa durée, il peut donc être supprimé ou modifié à tout moment. Pour plus d'informations, veuillez consulter le Document d'information.

2 Au 31 décembre 2025. Les « Prêts à effet de levier » sont représentés par le Pitchbook LCD Morningstar European Leveraged Loan Index. Les « Obligations à haut rendement » sont représentées par le VettaFi Western European High Yield Index. Les « Obligations Investment Grade » sont représentées par le Bloomberg European Aggregate Bond Index.

3 Représente l'effet de levier annuel moyen calculé sur la base de la moyenne des ratios dette/fonds propres en fin de mois au 31 décembre 2025. Le ratio dette/fonds propres représente le rapport entre le capital total de la dette en cours et l'actif net. Le Fonds peut recourir à un effet de levier allant jusqu'à deux fois le ratio dette/fonds propres total, ce qui signifie qu'ECRED pourra emprunter jusqu'à deux euros pour chaque euro de capitaux propres détenus par le Fonds.

ECRED a constitué un portefeuille de 4,0 milliards d'euros tout en maintenant ses principes fondamentaux fondés sur la séniorité, la taille des entreprises et la sélection sectorielle.

En plus de privilégier les prêts seniors sécurisés situés au sommet de la structure du capital, avec un ratio d'endettement moyen de 39%⁴, ECRED cible des entreprises de plus grande taille, que nous considérons généralement plus résilientes au fil des cycles de marché grâce à leurs parts de marché plus importantes, à des équipes de direction expérimentées et à des sources de revenus diversifiées. L'EBITDA médian des émetteurs du portefeuille s'élève à 113 millions d'euros⁵, soit trois fois plus que celui du marché européen global du crédit privé.⁶

Pour compléter cette approche défensive, ECRED combine sa sélection sectorielle thématique avec les analyses issues de sa plateforme mondiale d'investissements alternatifs, qui gère 1 300 milliards de dollars d'actifs.⁷ Cette approche permet au Fonds d'identifier des secteurs bénéficiant de tendances structurelles de croissance à long terme, notamment la santé, les services professionnels et la technologie.

Dans le cadre de notre analyse sectorielle, nous restons particulièrement attentifs au domaine de l'intelligence artificielle (IA), où nous estimons que Blackstone dispose d'une expérience significative. L'analyse des risques liés aux transformations induites par l'IA est intégrée au processus d'investissement BXCI, avec l'appui de ressources techniques, opérationnelles et de data science afin d'évaluer les risques et soutenir les entreprises du portefeuille.

Le portefeuille logiciel d'ECRED, qui représente 35% de la juste valeur totale du portefeuille au 31 décembre 2025, est principalement composé d'entreprises développant des logiciels verticaux critiques pour les opérations, profondément intégrés et difficiles à remplacer. Cette partie du portefeuille présente une valeur d'entreprise moyenne d'environ 3 milliards d'euros et un ratio d'endettement de 34% lors de la souscription, ce qui implique un coussin d'equity substantiel sous les prêts du Fonds. Par ailleurs, ces entreprises continuent d'afficher des fondamentaux solides, notamment une croissance à deux chiffres des bénéfices d'une année sur l'autre.⁸

Plus largement, la bonne santé globale du portefeuille d'ECRED illustre les avantages de cette approche défensive, combinée à une sélection de crédit et une analyse rigoureuse. Les investissements en crédit privé du Fonds affichent un ratio moyen de couverture des intérêts de 2,3x⁹, soutenu par la baisse des taux d'intérêt et la croissance des résultats. Les entreprises détenues depuis plus d'un an ont enregistré une croissance moyenne de leurs bénéfices (EBITDA) de 16%¹⁰ sur les douze derniers mois, soit deux fois la croissance observée sur l'ensemble du marché européen du crédit privé.¹¹

En tant qu'investisseurs en crédit, nous restons attentifs aux risques de baisse, et la rigueur de notre sélection se reflète dans le fait que moins de 1% du portefeuille est valorisé en dessous de 85.

4 Reflète le ratio d'endettement moyen à la clôture des investissements en crédit privé, pondéré par la juste valeur de marché. Calculé en tant que dette nette par tranche de prêt de Blackstone Credit & Insurance respectivement divisée par la valeur estimée de l'entreprise à la clôture de l'investissement.

5 Reflète le dernier EBITDA médian sur les douze derniers mois disponible pour les investissements en crédit privé. Les EBITDA libellés dans des devises autres que l'euro ont été convertis en euros aux taux de change applicables, le cas échéant. Veuillez noter que l'EBITDA moyen pondéré équivalent est de 207 millions d'euros.

6 Source: Lincoln European Private Market Q4 2025 Insight.

7 Les actifs sous gestions sont estimés et non audités au 31 décembre 2025. Les actifs sous gestion de Blackstone, de Blackstone Credit & Insurance ou de tout fonds, compte ou stratégie d'investissement spécifique présentés dans ce document peuvent différer de toute communication comparable relative aux actifs sous gestion figurant dans d'autres sources publiques ou non publiques (y compris les dépôts réglementaires publics), en raison notamment des méthodes de valorisation de l'actif net et de reporting des engagements en capital, des différences dans la catégorisation de certains fonds et comptes au sein de stratégies d'investissement spécifiques, et de l'exclusion de certains fonds et comptes, ou d'une partie de leur actif net ou de leurs engagements en capital, des calculs d'actifs sous gestion correspondants. Certaines de ces différences sont, dans certains cas, imposées par la réglementation applicable. Tous les chiffres sont susceptibles d'être modifiés.

8 Croissance de l'EBITDA d'une année sur l'autre dans le portefeuille de sociétés du secteur des logiciels d'ECRED (tel que classifié au niveau du secteur GICS). Inclut l'ensemble des investissements en titres de créance du portefeuille logiciels d'ECRED et exclut à la fois les investissements adossés à des actifs et les investissements en crédit public. Les montants sont issus des états financiers des sociétés en portefeuille, reçus de manière continue et susceptibles d'être mis à jour ; en conséquence, les chiffres de croissance peuvent être basés sur des montants d'EBITDA de périodes antérieures qui n'étaient pas disponibles ou, dans le cas d'opérations récemment financées, non applicables sur la période précédente. Les données de tiers (et les montants correspondants d'ECRED) n'ont pas été vérifiés de manière indépendante par ECRED et peuvent refléter un montant normalisé ou ajusté. En conséquence, ECRED ne donne aucune déclaration ni garantie concernant ces informations. L'EBITDA est une mesure financière non conforme aux normes GAAP. Pour une société en portefeuille donnée, l'EBITDA est généralement défini comme le résultat net avant charges d'intérêts nettes, charge d'impôt sur les sociétés, dépréciation et amortissement sur les douze derniers mois. La croissance de l'EBITDA d'une année sur l'autre peut refléter une certaine croissance inorganique liée à des opérations de fusions-acquisitions.

9 Reflète le ratio moyen entre les paiements d'intérêts sur la dette et l'EBITDA (résultat opérationnel) sur les douze derniers mois pour les actifs privés d'ECRED, sur la base des dernières données de reporting disponibles au 31 décembre 2025, désigné comme le « ratio de couverture des intérêts ». Les ratios de couverture des intérêts actuels sont calculés en utilisant les taux de base au 31 décembre 2025.

10 Reflète la croissance de l'EBITDA (résultat opérationnel) d'une année sur l'autre, sur la base des dernières données de reporting disponibles. Inclut les investissements en crédit privé d'ECRED détenus depuis 12 mois ou plus au 31 décembre 2025. Représente 41% des actifs privés d'ECRED (et 37% des actifs totaux d'ECRED, y compris le portefeuille liquide). La moyenne est pondérée par la juste valeur de marché de chaque investissement en crédit privé concerné.

11 Source: Lincoln European Private Market Q4 2025 Insight.

Les tableaux ci-dessous présentent un résumé de la performance depuis le lancement de la classe INS_A-EUR de Crédit Privé (janvier 2024) :

Performance nette totale (% Net de frais)¹

Catégorie de part		Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Jun	Juil	Aoû	Sep	Oct	Nov	Dec	YTD	ITD
Class INS _A -EUR	2025	0,9%	0,7%	0,4%	0,5%	0,5%	0,6%	0,6%	0,4%	0,4%	0,5%	0,4%	0,5%	6,7%	7,9%
	2024	0,8%	0,8%	0,4%	0,9%	0,8%	1,0%	0,9%	0,8%	0,4%	0,7%	0,5%	0,8%	9,0%	

Valeur liquidative par part

Catégorie de part		Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Jun	Juil	Aoû	Sep	Oct	Nov	Dec
Class INS _A -EUR	2025	€27,50	€27,70	€27,82	€27,97	€28,11	€28,28	€28,44	€28,56	€28,69	€28,83	€28,95	€29,09
	2024	€25,19	€25,39	€25,49	€25,72	€25,91	€26,16	€26,39	€26,61	€26,72	€26,90	€27,05	€27,26

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Rien ne garantit qu'un fonds ou un investissement Blackstone atteindra ses objectifs ou évitera des pertes substantielles. Les fluctuations de change peuvent évoluer à la hausse comme à la baisse en fonction des variations des taux de change.

III. Aperçu de l'activité d'investissement et du portefeuille

Le portefeuille d'ECRED est composé principalement de prêts non cotés initiés directement, senior garantis de premier rang et à taux variable, accordés à des entreprises européennes performantes et de haute qualité, opérant dans des secteurs bénéficiant de tendances structurelles de croissance à long terme. Au 31 décembre 2025, le Fonds était investi à environ 90% (3,6 milliards d'euros) en crédit privé, tandis que le solde de 10% (386 millions d'euros) était investi en crédit liquide, composé de prêts largement syndiqués et d'obligations.

En 2025, ECRED a porté le total de ses actifs à 4,0 milliards d'euros en juste valeur de marché, porté par une forte dynamique de collecte auprès des clientèles privées et institutionnelles, ainsi que par une activité d'investissement également soutenue. Le Fonds a construit un portefeuille très diversifié, investi dans 230 émetteurs distincts au 31 décembre 2025¹², dont 146 émetteurs en crédit privé. Les dix plus grandes positions en crédit privé représentent 21% du portefeuille total d'ECRED (en juste valeur de marché). L'exposition maximale à un seul émetteur est de 2,5%, tandis que l'exposition moyenne en crédit privé est de 0,6%. Le portefeuille de crédit liquide est lui aussi fortement diversifié, avec une taille moyenne de position inférieure à 1% répartie entre 84 émetteurs.

L'activité d'investissement d'ECRED s'est concentrée sur le crédit privé en 2025, conformément à la stratégie principale du Fonds consistant à investir principalement dans des prêts seniors assortis de garantie à taux variable accordés à des entreprises européennes performantes et de haute qualité. Au cours de cette période, ECRED a investi environ 2,6 milliards d'euros dans de nouvelles transactions de crédit privé.¹³ Malgré une modération des rendements du crédit, nous estimons que le crédit privé européen continue d'offrir une opportunité d'investissement attractive. Le modèle direct dit « farm-to-table » propre à cette classe d'actifs permet de réduire les coûts d'intermédiation, offrant ainsi aux investisseurs la possibilité de capter des spreads plus élevés que ceux des prêts à effet de levier (actuellement de 150 à 200 points de base¹⁴) sur l'ensemble des cycles de marché.

Concernant le crédit liquide, ECRED gère activement son exposition en déployant du capital dans un portefeuille diversifié de prêts senior largement syndiqués, sourcés à la fois sur les marchés primaire et secondaire. Cette sous-composante du portefeuille est principalement utilisée pour générer du rendement à partir d'émetteurs très liquides et de haute qualité, tout en servant également d'outil de gestion globale du portefeuille. Elle permet notamment de maintenir un niveau élevé de déploiement du capital d'ECRED, en attendant que certaines transactions de crédit privé déjà engagées soient financées progressivement dans le temps. Le crédit liquide est géré de manière active, avec la possibilité de générer des rendements attractifs lors de dislocations de marché, comme lors du « Liberation Day » en avril, période durant laquelle ECRED a été actif sur les marchés secondaires.

Au 31 décembre 2025, le portefeuille d'ECRED est investi à 97% dans des prêts seniors assortis de garantie à taux variable, dont 93% en prêts senior assortis de garantie de premier rang.¹⁵ Les prêts privés présentent un ratio d'endettement moyen de 39%¹⁶, un EBITDA médian sur les douze derniers mois de 113 millions d'euros¹⁷, et sont bien diversifiés entre différents sponsors de capital-investissement. Le portefeuille est investi dans 43 secteurs distincts¹⁸, en privilégiant ceux qui bénéficient de tendances structurelles de croissance à long terme identifiées par l'approche thématique de Blackstone. D'un point de vue géographique, 79% du Fonds est investi dans des entreprises européennes de haute qualité, avec une diversification supplémentaire à l'intérieur de la région, tandis qu'une part plus limitée est investie en Amérique du Nord et en Asie-Pacifique, ce qui illustre les avantages de la plateforme mondiale d'origination de Blackstone.

12 Comprend 146 émetteurs privés et 84 émetteurs publics (lorsqu'un émetteur est présent à la fois dans le portefeuille privé et le portefeuille public, il n'est comptabilisé qu'une seule fois).

13 Reflète le déploiement approximatif dans le portefeuille de crédit privé d'ECRED. Calculé comme la somme des augmentations mensuelles cumulées (uniquement) de la valeur nominale financée du portefeuille de crédit privé d'ECRED entre le 1er janvier 2025 et le 31 décembre 2025, évalué sur une base nette au niveau de l'émetteur parent. Exclut les compléments de financement ou refinancements de sociétés déjà en portefeuille. Les variations de positions libellées dans des devises autres que l'euro sont converties en euros au taux de change applicable en fin de mois.

14 Source: KBRA DLD Europe Research Insights & Outlook and Pitchbook LCD au 31 décembre 2025. Représente la différence entre les spreads moyens du prêt direct européen (spreads KBRA DLD pour les sociétés avec un EBITDA supérieur à 20 millions d'euros) et les spreads moyens des nouveaux prêts à effet de levier européens notés B sur le marché primaire au 31 décembre 2025. Le nombre de transactions de crédit privé est basé sur les transactions couvertes par les actualités LCD.

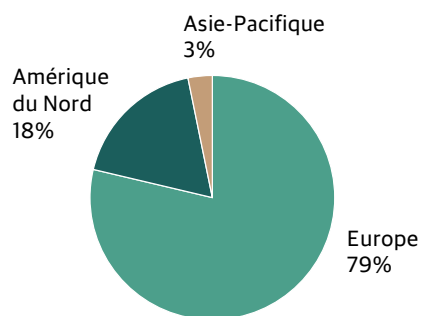
15 Sur la base de la juste valeur de marché

16 Reflète le ratio d'endettement moyen à la clôture des investissements en crédit privé, pondéré par la juste valeur de marché. Calculé en tant que dette nette par tranche de prêt de Blackstone Credit & Insurance respective divisée par la valeur estimée de l'entreprise à la clôture de l'investissement.

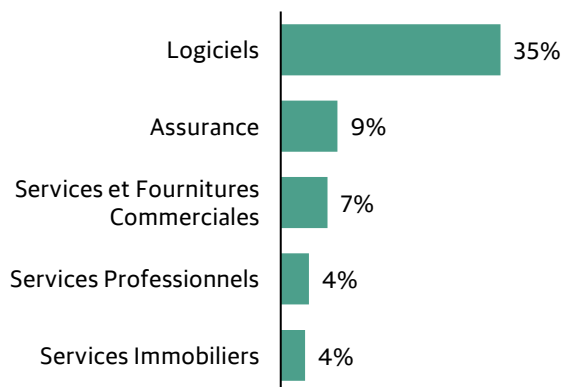
17 Reflète le dernier EBITDA médian sur les douze derniers mois disponibles pour les investissements en crédit privé. Les EBITDA libellés dans des devises autres que l'euro ont été convertis en euros aux taux de change applicables, le cas échéant. Veuillez noter que l'EBITDA moyen pondéré équivalent est de 207 millions d'euros

18 Reflète les secteurs GICS uniques au sein du portefeuille ECRED, au 31 décembre 2025.

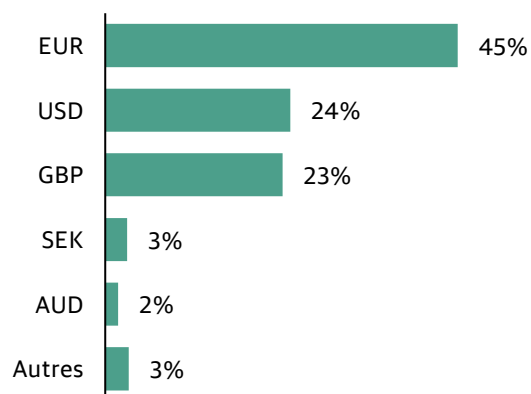
Répartition géographique (% de la Juste valeur)¹⁹



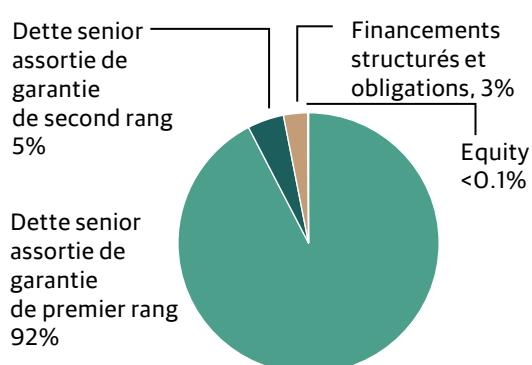
5 premiers secteurs (% de la Juste Valeur)²⁰



Répartition par devise (% de la Juste Valeur)²⁰



Répartition des actifs (% de la Juste Valeur)²⁰



¹⁹ Reflète la répartition géographique par siège social des sociétés des investissements privés et publics, pondérée par la juste valeur de marché.

²⁰ Basé sur la juste valeur de marché.

IV. Structure du Capital

Aperçu de la dette

ECRED applique une politique financière prudente, incluant une Limite à l'effet de levier (telle que définie dans le Document d'information et soumise à ses modalités) de 67% sur la base du ratio dette/fonds propres. Au 31 décembre 2025, le ratio d'effet de levier d'ECRED s'élevait à 38,91% (contre 46,03% au 31 décembre 2024). ECRED dispose de trois facilités d'emprunt qui fournissent un effet de levier au Fonds et, au 31 décembre 2025, 992 millions d'euros étaient tirés sur une facilité de financement adossée à des actifs de 1,2 milliard d'euros, 569 millions d'euros sur une seconde facilité de financement adossée à des actifs de 650 millions d'euros, et 199 millions d'euros sur une ligne de crédit renouvelable de 250 millions d'euros. 100% des emprunts d'ECRED provenant de ces facilités sont à taux variable et ont une échéance moyenne pondérée de 5 ans. Pour plus d'informations sur les engagements de dette d'ECRED, veuillez vous référer à la note 11 des Notes aux états financiers - « Engagements et éventualités ».

Aperçu de la couverture

ECRED est un fonds libellé en euros qui peut investir dans des prêts dans plusieurs devises, principalement EUR, USD et GBP, et dans une moindre mesure d'autres devises européennes et internationales. Au niveau des actifs, le Fonds cherche généralement à gérer le risque de change en le couvrant vers l'euro, sa devise de référence. Chaque trimestre, ECRED couvre l'exposition du capital en fonction de la juste valeur de marché du portefeuille et des revenus d'intérêts courus. Dans un premier temps, la couverture est réalisée en utilisant les facilités de levier du Fonds par le biais desquelles les investissements non libellés en euros sont financés dans leur devise locale par des tirages sur les facilités correspondantes, ce qui crée une couverture naturelle. En complément, le Fonds utilise également un programme de contrats à terme de change (FX forwards) afin de lisser les fluctuations de change sur les expositions non libellées en euros qui ne sont pas déjà couvertes par les facilités de levier, ainsi que sur les intérêts courus ; ce programme est renouvelé chaque trimestre. Au niveau des catégories de parts, toute catégorie non libellée en euros est couverte vers l'euro, la devise du Fonds. ECRED prévoit de couvrir la Valeur Liquidative des catégories de parts chaque mois au moyen d'un programme renouvelé de contrats à terme de change, afin de minimiser l'impact des fluctuations de change pour les investisseurs accédant au Fonds via des classes d'actions non libellées en euros. En octobre 2025, ECRED a lancé des catégories d'actions couvertes en USD.

V. Levée de capitaux

Le montant total des souscriptions nettes enregistrées par ECRED sur la période allant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 s'élevait à 1,4 milliard d'euros²¹, portant le montant total de capitaux nets levés depuis sa création à 2,2 milliards d'euros. Le Fonds a enregistré une forte dynamique de collecte tout au long de l'année, soutenue par l'intégration de nouveaux partenaires de distribution internationaux et locaux en Europe, ainsi que par des engagements directs d'investisseurs institutionnels et de family offices.

Comme décrit plus en détail dans le Document d'information de Crédit Privé, la Société autorise les porteurs de parts à demander le rachat de leurs parts sur une base mensuelle. Le programme de rachats d'ECRED autorise des rachats jusqu'à 2% maximum de la Valeur Liquidative totale par mois et de 5% par trimestre civil, dans l'ensemble des entités parallèles²². Ces limites de rachat sont destinées à prévenir un décalage de liquidité et à préserver la valeur à long terme pour l'investisseur. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la section intitulée « Souscriptions, rachats et conversion de parts » du Document d'information.

VI. Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice.

Postérieurement à la fin de l'année, ECRED a enregistré des flux nets positifs à hauteur de 291 millions d'euros au premier semestre 2026, à travers des entités parallèles²², avec 462 millions d'euros de souscriptions totales et 171 millions d'euros de demandes de rachat. Au deuxième trimestre 2026, ECRED a reçu environ 153 millions d'euros de souscriptions et des demandes de rachat totalisant environ 130 millions d'euros, estimées à 5,2 % de la valeur liquidative du Fonds²³, qui seront satisfaites en totalité. Les demandes de rachat ont fortement diminué au cours du trimestre et étaient inférieures de plus de 80 % en juin par rapport à avril.

21 Pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, les souscriptions brutes s'élevaient à 1,5 milliard d'euros. Les rachats bruts s'élevaient à 69 millions d'euros. Pour éviter tout doute, ces chiffres représentent les souscriptions et rachats bruts reçus par ECRED dans son ensemble, y compris le Fonds, ses entités parallèles et leurs véhicules nourriciers.

22 Pour éviter tout doute, ces chiffres représentent les souscriptions et rachats bruts reçus par ECRED dans son ensemble, y compris le Fonds, ses entités parallèles et leurs véhicules nourriciers.

23 Veuillez noter que le pourcentage de la valeur liquidative agrégée représentant les rachats d'ECRED au T2 2026 est une estimation basée sur les dernières données disponibles et reste sujet à ajustement. L'estimation est calculée en utilisant la valeur liquidative moyenne des mois de février, mars et avril 2026, soit les trois mois les plus récents pour lesquels des données sont disponibles. Conformément aux termes indiqués dans le prospectus ou le document d'information d'ECRED (le cas échéant) (le « Prospectus »), le chiffre final sera calculé sur la base de la moyenne de la valeur liquidative pour les mois de mars, avril et mai 2026.

En janvier 2026, Holding II a finalisé une augmentation de la facilité MS ABL de 100 millions d'euros, portant l'engagement au titre de cette facilité à 1,25 milliard d'euros. En février 2026, une nouvelle augmentation de 150 millions d'euros a été finalisée, portant encore l'engagement au titre de cette facilité à 1,4 milliard d'euros.

En janvier 2026, Holding I a finalisé une augmentation de la ligne de crédit renouvelable de 50 millions d'euros, portant l'engagement au titre de cette facilité à 300 millions d'euros. À la suite de cette augmentation, la ligne de crédit renouvelable est syndiquée auprès de six prêteurs, chacun participant à hauteur de 50 millions d'euros.

En janvier 2026, Buttermere Holding a finalisé une augmentation de la facilité Barclays ABL de 100 millions d'euros, portant sa capacité à 750 millions d'euros. En avril 2026, une nouvelle augmentation de 250 millions d'euros a été finalisée, portant encore l'engagement au titre de cette facilité à 1,0 milliard d'euros.

En mars 2026, ECRED Holding I SCSp a créé une nouvelle filiale, BX Regents Holding SCSp (« Regents Holding »), aux fins de la mise en place d'un nouveau contrat de facilité de crédit renouvelable multidevises avec BNP Paribas SA en qualité de prêteur initial et arrangeur. Cette facilité, la BNP ABL, dispose d'un engagement initial de 400 millions d'euros et d'une maturité initiale de 5 ans.

En avril 2026, un décret a été publié en France introduisant de nouvelles exigences réglementaires applicables aux « autres FIA » (le « Décret »). À la date d'approbation des présents états financiers, la Société de Gestion évalue actuellement les implications du Décret pour ECRED France, y compris tout impact sur les opérations du Fonds, sa stratégie d'investissement et/ou ses investissements. Aucun ajustement n'a été apporté aux états financiers au titre de cet événement. La Société de Gestion prendra toute mesure nécessaire afin d'assurer la conformité continue avec les lois et réglementations applicables et fournira aux investisseurs des informations complémentaires dès qu'elles seront disponibles. Toutes les mesures à prendre conformément au Décret doivent être mises en œuvre avant le 1er janvier 2029.

Hormis les éléments mentionnés ci-dessus, les membres du Comité Indépendant ont évalué l'impact de tous les événements postérieurs jusqu'au 19 juin 2026, date à laquelle les présents états financiers étaient disponibles pour publication, et ont conclu qu'aucun autre événement postérieur ne nécessitait d'ajustement ou d'information à fournir dans les états financiers.

VII. Principaux risques, incertitudes et conflits d'intérêts

Principaux risques et incertitudes

La souscription de parts dans Crédit Privé comporte un degré de risque élevé qui convient aux investisseurs avertis pour lesquels un investissement dans Crédit Privé ne représente pas la totalité de leur portefeuille d'investissement, et qui comprennent parfaitement la stratégie, les caractéristiques et les risques de Crédit Privé, notamment le recours à la dette pour exercer un effet de levier sur les Investissements, et qui sont capables de supporter le risque d'un investissement dans Crédit Privé. Outre les risques et conflits d'intérêts décrits à la Section – « Facteurs de risques, potentiels conflits d'intérêts et autres considérations » du Document d'information, vous trouverez ci-dessous une description des principaux risques supplémentaires de Crédit Privé :

Conditions économiques et de marché générales

La réussite des activités d'investissement d'ECRED pourrait être affectée par les conditions économiques et de marché générales, ainsi que par les changements dans les lois et réglementations applicables (notamment les lois relatives à la fiscalité des Investissements d'ECRED), les barrières commerciales, les contrôles des changes, le taux d'inflation, la dépréciation de devises, le réinvestissement des actifs, l'autosuffisance des ressources, la volatilité du marché du travail et du marché de l'énergie, ainsi que les circonstances politiques et socio-économiques nationales et internationales. Ces facteurs affecteront le niveau et la volatilité des prix des titres et la liquidité des Investissements d'ECRED, ce qui pourrait nuire à la rentabilité d'ECRED ou entraîner des pertes. Les fluctuations générales des cours des titres et des taux d'intérêt peuvent affecter les opportunités d'investissement d'ECRED et la valeur des Investissements d'ECRED. ECRED pourrait conserver des positions substantielles susceptibles d'être affectées négativement par le niveau de volatilité des marchés financiers ; plus les positions sont importantes, plus le risque de perte est important. Les baisses de performance des économies nationales ou des marchés de crédit dans certains pays ont eu un impact négatif sur la conjoncture économique et de marché générale à l'échelle mondiale, et pourraient donc avoir un effet négatif important sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation d'ECRED. En outre, les prochaines élections en Europe, aux États-Unis et dans d'autres pays pourraient également entraîner un certain nombre de changements dans les politiques fiscales et autres, ainsi que dans l'environnement général du crédit.

Un ralentissement général important de l'économie peut avoir un impact défavorable sur la situation financière de Blackstone. Celle-ci peut être exposée à des risques juridiques, réglementaires, de réputation et d'autres risques imprévus susceptibles d'avoir un effet défavorable important sur les activités et opérations de Blackstone (notamment celles d'ECRED). Une récession, un ralentissement et/ou un déclin continu de l'économie mondiale (ou de tout segment particulier de celle-ci) pourrait avoir un impact important sur ECRED et pourrait nuire à la rentabilité d'ECRED, entraver la capacité des Entités du portefeuille d'ECRED à remplir ou refinancer leurs obligations existantes, et nuire à la capacité d'ECRED à déployer efficacement son capital ou à réaliser ses Investissements à des conditions favorables. De plus, il existe une incertitude importante sur les marchés bancaires mondiaux (notamment en raison des faillites de la Silicon Valley Bank et de la Signature Bank en mars 2023), et rien ne garantit que d'autres banques (y compris celles avec lesquelles Blackstone, ECRED ou les Entités de Portefeuille entretiennent des relations commerciales) ne subiront pas d'effets négatifs.

L'un des événements susmentionnés pourrait entraîner des pertes substantielles ou totales pour ECRED concernant certains investissements. Ces pertes seraient probablement exacerbées par la présence d'emprunts dans la structure de capital d'une Entité du portefeuille. Blackstone elle-même pourrait aussi être affectée par des conditions difficiles sur les marchés de capitaux et tout affaiblissement global du secteur des services financiers en particulier ou des économies européennes, américaines, et/ou mondiales en général.

L'un des événements susmentionnés pourrait entraîner des pertes substantielles ou totales pour ECRED concernant certains investissements. Ces pertes seraient probablement exacerbées par la présence d'emprunts dans la structure de capital d'une Entité du portefeuille. Blackstone elle-même pourrait aussi être affectée par des conditions difficiles sur les marchés de capitaux et tout affaiblissement global du secteur des services financiers en particulier ou des économies européennes, américaines, et/ou mondiales en général.

Bien que Blackstone Credit & Insurance pense que l'environnement actuel générera des opportunités d'investissement attractives pour ECRED, rien ne garantit que les conditions sur les marchés financiers mondiaux ne s'aggraveront pas et/ou n'affecteront pas négativement un ou plusieurs Investissements d'ECRED, son accès au capital pour l'effet de levier ou sa performance globale. Comme décrit plus en détail ci-dessus, la stratégie d'investissement d'ECRED et la disponibilité

é d'opportunités satisfaisant aux paramètres de performance d'ECRED ajustés en fonction du risque reposent en partie sur la poursuite de certaines tendances et conditions observées sur le marché des Investissements (par ex. l'incapacité de certaines entreprises à obtenir des solutions de financement à partir de sources de prêt traditionnelles ou à accéder aux marchés de capitaux) et les marchés financiers dans leur ensemble, et dans certains cas l'amélioration de ces conditions. Les tendances et les événements historiques n'impliquent pas ni ne prédisent d'événements futurs et, en tout état de cause, les performances passées ne sont pas nécessairement indicatives des résultats futurs. Rien ne garantit que les hypothèses faites ou les assomptions et attentes actuelles de Blackstone Credit & Insurance s'avéreront correctes, et les événements et circonstances réels peuvent varier considérablement. L'un des événements susmentionnés pourrait entraîner des pertes substantielles ou totales pour ECRED concernant certains Investissements. Ces pertes seraient probablement exacerbées par la présence d'emprunts dans la structure de capital d'un émetteur.

En outre, les problèmes économiques dans un seul pays affectent de plus en plus d'autres marchés et économies. La poursuite de cette tendance pourrait nuire aux conditions économiques mondiales et aux marchés mondiaux et, en conséquence, aux performances d'ECRED.

Fluctuations des marchés financiers et des taux d'intérêt ; durcissement des conditions de souscription de prêts

Les fluctuations générales des marchés financiers, des cours des titres et des taux d'intérêt affecteront négativement la valeur des Investissements d'ECRED et/ou augmenteront les risques associés à un ou plusieurs Investissements particuliers. La volatilité et l'instabilité des marchés boursiers peuvent également augmenter les risques inhérents aux Investissements d'ECRED. La capacité des entreprises dans lesquelles ECRED peut investir à refinancer des dettes ou à rembourser des dettes (notamment en effectuant des paiements à ECRED en tant que créancier à cet égard) peut dépendre de leur capacité à obtenir un financement, notamment en vendant de nouveaux titres sur les marchés des obligations à haut rendement ou du financement bancaire, qui, à certains moments au cours des dernières années, ont été extrêmement difficiles d'accès à des taux favorables.

Les variations des taux d'intérêt affecteront la valeur d'un instrument de dette indirectement (en particulier dans le cas de titres à taux fixe) et directement (en particulier dans le cas d'instruments à taux révisable). En général, la hausse des taux d'intérêt aura un impact négatif sur le cours d'un instrument de dette à taux fixe alors que la baisse des taux d'intérêt aura un effet positif sur son cours. Les instruments à taux révisable réagissent à l'évolution des taux d'intérêt de la même manière, bien que généralement dans une moindre mesure (en fonction, toutefois, des caractéristiques des modalités de réinitialisation, notamment l'indice choisi, la fréquence de réinitialisation et les plafonds ou planchers de réinitialisation, entre autres facteurs). La sensibilité aux taux d'intérêt est généralement plus forte et moins prévisible pour les instruments ayant des calendriers de paiement ou de prépaiement incertains.

Conflits d'intérêts

Blackstone Credit & Insurance a des conflits d'intérêts du fait de ses nombreuses activités et des relations établies entre Blackstone Credit & Insurance, Blackstone, le Sponsor, ECRED, les Autres clients de Blackstone Credit & Insurance, les Autres clients, les Entités du portefeuille d'ECRED et des Autres clients et les entreprises affiliées, associés, membres, actionnaires, dirigeants, administrateurs et employés des entités qui précèdent, dont certains sont décrits dans les présentes. En outre, du fait que Blackstone est une entreprise cotée en bourse et détient une participation majoritaire dans le Sponsor, les dirigeants, administrateurs, membres, gestionnaires et employés de Blackstone Credit & Insurance tiendront compte de certaines considérations supplémentaires et autres facteurs liés à la gestion des activités et des affaires d'ECRED et de ses affiliées qui ne seraient pas nécessairement pris en compte si Blackstone n'était pas une entreprise cotée en bourse. Ce qui suit résume certains de ces conflits, mais ne constitue pas une liste exhaustive. Tous les conflits d'intérêts potentiels, apparents et réels ne sont pas exposés dans le Document d'information, et des conflits d'intérêts supplémentaires pourraient survenir à la suite de nouvelles activités, transactions ou relations à venir. Les porteurs de parts potentiels sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de risques, potentiels conflits d'intérêts et autres considérations » et le Formulaire ADV du Sponsor avant de prendre une décision d'investissement. Blackstone et son personnel pourraient à l'avenir s'engager dans d'autres activités qui pourraient entraîner des conflits d'intérêts supplémentaires non présentés ci-dessous. Si un problème survient et si le Sponsor et ses entreprises affiliées (notamment Blackstone Credit & Insurance et les Gestionnaires délégués) déterminent de bonne foi qu'il constitue un conflit d'intérêts avéré et significatif, le Sponsor et les entreprises affiliées concernées prendront les mesures qu'elles jugeront, de bonne foi, nécessaires ou appropriées pour atténuer et/ou divulguer le conflit, ces mesures étant considérées comme satisfaisant pleinement à toutes les obligations fiduciaires qu'elles pourraient avoir envers ECRED ou les Actionnaires. Dès la prise de telles mesures, le Sponsor et les entreprises affiliées concernées seront dégagés de toute responsabilité liée à ce conflit dans la mesure où la loi le permet, et seront réputés avoir satisfait aux obligations fiduciaires applicables y afférentes dans la mesure où la loi le permet.

Les actions qui pourraient être entreprises par le Sponsor ou ses entreprises affiliées pour atténuer un conflit comprennent, à titre d'exemple et sans s'y limiter, (i) le cas échéant, le traitement du conflit tel que décrit dans le Document d'information, (ii) l'obtention auprès du Comité Indépendant (ou des membres non-affiliés du Comité Indépendant) d'un avis, d'une renonciation ou d'un consentement quant au conflit, ou une action conformément aux normes ou procédures approuvées par le Comité Indépendant pour remédier au conflit, (iii) la cession de l'investissement ou de la sûreté à la source du conflit d'intérêts, (iv) la communication du conflit au Comité Indépendant, notamment aux membres non-affiliés du Comité Indépendant, selon le cas, ou aux porteurs de parts (notamment, sans s'y limiter, dans les avis de distribution, les états financiers, les lettres aux porteurs de parts ou autres communications), (v) la nomination d'un représentant indépendant pour agir ou donner son consentement à l'existence de conflits d'intérêts, (vi) la validation des conditions de libre concurrence de la transaction en faisant référence à la participation de tiers non affiliés (vii) dans le cas de conflits entre des clients, la création de groupes de personnel au sein de Blackstone séparés par des barrières d'information (qui devraient être de nature temporaire et limitée), chacun d'entre eux pouvant conseiller ou représenter l'un des clients ayant une position conflictuelle avec d'autres clients, (viii) la mise en œuvre de politiques et procédures raisonnablement conçues pour atténuer le conflit d'intérêts, ou (ix) la mise en place discrétionnaire, raisonnable et de bonne foi d'un autre traitement du conflit tel que jugé approprié par le Sponsor. ECRED est exposé à certains conflits d'intérêts découlant de la relation d'ECRED avec Blackstone, notamment le Sponsor et ses affiliés. Les membres du Comité Indépendant sont également des dirigeants de Blackstone et/ou d'une ou plusieurs de ses entreprises affiliées. Rien ne garantit que les politiques et procédures adoptées par ECRED, les modalités de ses Statuts, les conditions générales de l'Accord de gestion d'investissement, et que les politiques et procédures adoptées par le Comité Indépendant, le Sponsor, l'AIFM, Blackstone et leurs entreprises affiliées, permettront à ECRED d'identifier, de traiter de manière adéquate ou d'atténuer ces conflits d'intérêts, ou que le Sponsor identifiera ou résoudra tous les conflits d'intérêts d'une manière favorable à ECRED. Un comité indépendant, composé des membres du conseil d'administration de l'ECRED Feeder SICAV, a été créé au niveau de Crédit Privé. Par ailleurs, Crédit Privé a nommé un gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs non affilié, IQEQ Management S.A.S. Le gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs (AIFM) supervise les activités de Crédit Privé et surveille tout conflit d'intérêts potentiel. Dans le cadre de ses activités, la politique de l'AIFM est d'identifier, de gérer et, le cas échéant, d'interdire toute action ou transaction susceptible de créer un conflit entre les intérêts de l'AIFM et ceux de Crédit Privé ou de ses porteurs de parts, ainsi qu'entre les intérêts d'un ou plusieurs porteurs de parts et ceux d'un ou plusieurs autres porteurs de parts. L'AIFM a mis en place des procédures visant à garantir que les activités impliquant un conflit pouvant nuire aux intérêts de Crédit Privé ou de ses porteurs de parts soient menées de manière indépendante et que les conflits soient résolus de manière équitable. Voir les « Facteurs de risque, conflits potentiels et autres considérations » du Document d'information.

BLACKSTONE CRÉDIT PRIVÉ EUROPE SC

Société civile

92 avenue de Wagram

75017 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de la société BLACKSTONE CRÉDIT PRIVÉ EUROPE SC,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BLACKSTONE CRÉDIT PRIVÉ EUROPE SC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif à la première application du règlement n°2022-06 de l'Autorité des Normes Comptables décrit dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la gérance et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le gérant.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

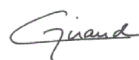
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 12 juin 2026

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Sylvain GIRAUD

Rapport de l'expert-comptable

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société BLACKSTONE CREDIT PRIVE EUROPE SC relatifs à l'exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ces comptes annuels, qui comportent 17 pages, sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	261 997 713,41	Euros
Chiffre d'affaires		Euros
Résultat net comptable	(3 566 521,78)	Euros

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes annuels.

Fait à Paris Le 12/06/2026

Jean-Noël SERVANS

Bilan

(comptes arrêtés au 31/12/2025, présenté en Euros)

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)			du 15/11/2023 au 31/12/2024 (14 mois)	
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé	I				
Frais d'établissement	II	1 112 919	445 168	667 752	890 335
Immobilisations incorporelles					
Frais de développement					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits, et valeurs similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations financières					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Participation					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés à de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE III					
Stocks et en-cours					
Matières premières, approvisionnements					
En cours de production					
Produits finis					
Marchandises					

Bilan (Suite)

(comptes arrêtés au 31/12/2025, présenté en Euros)

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)			du 15/11/2023 au 31/12/2024 (14 mois)	
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances					
Créances clients et comptes rattachés					
Autres créances					
Fournisseurs débiteurs					
Personnel					
Organismes sociaux					
Etat, impôts sur les bénéfices					
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
Autres					
Charges constatées d'avance					
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Actions propres					
Autres titres	252 526 173		252 526 173	112 183 711	
Instrument financiers à terme et jetons détenus					
Disponibilités	8 803 789		8 803 789	21 787	
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT IV	261 329 962		261 329 962	112 205 498	
Frais d'émission des emprunts		V			
Primes de remboursement des emprunts		VI			
Ecart de conversion et diff. d'évaluation actif		VII			
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF	I-VII	262 442 881	445 168	261 997 713	113 095 834

Bilan

(Comptes arrêtés au 31/12/2025, présenté en Euros)

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	du 15/11/2023 au 31/12/2024 (14 mois)
Capitaux Propres		
Capital (dont versé : 236 581 685)	236 581 685	111 892 111
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	17 805 068	906 903
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(1 406 886)	
Résultat de l'exercice	(3 566 522)	(1 406 886)
Résultat de l'exercice précédent à affecter		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES I	249 413 346	111 392 128
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES I Bis		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL DES PROVISIONS II		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 276 765	1 387 116
Dettes fiscales et sociales	185 494	185 494
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	9 122 109	131 096
Produits constatés d'avance		
TOTAL DES DETTES III	12 584 368	1 703 706

Bilan (Suite)

(Comptes arrêtés au 31/12/2025, présenté en Euros)

PASSIF		Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	du 15/11/2023 au 31/12/2024 (14 mois)
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif	IV		
TOTAL GENERAL DU PASSIF	I-IV	261 997 713	113 095 834

Compte de résultat

(Comptes arrêtés au 31/12/2025, présenté en Euros)

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois) Total	du 15/11/2023 au 31/12/2024 (14 mois) Total
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises		
Production vendue		
Montant net du chiffre d'affaires		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions		
Reprises sur amortissements, dépréciations, et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Autres produits		
Total des produits d'exploitation I		
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes ¹	3 430 849	1 246 414
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires		
Cotisations sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	222 584	222 584
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Autres charges		
Total des charges d'exploitation II ¹ Y compris :	3 653 433	1 468 998
Redevances de crédit-bail mobilier		
Redevances de crédit-bail immobilier		
RESULTAT D'EXPLOITATION	I-II	(3 653 433)
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		(1 468 998)
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	III	
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)	IV	

Compte de résultat (Suite)

(Comptes arrêtés au 31/12/2025, présenté en Euros)

		Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois) Total	du 15/11/2023 au 31/12/2024 (14 mois) Total
Produits financiers			
De participation ¹			
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé ¹			
Autres intérêts et produits assimilés		86 911	21 645
Reprises sur dépréciations et provisions			
Différences positives de change			
Produits des cessions d'immobilisations financières			
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement			
et d'instruments de trésorerie			40 466
Total des produits financiers V		86 911	62 112
Charges financières			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Intérêts et charges assimilées ²			
Différences négatives de change			
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements			
Total des charges financières VI			
RESULTAT FINANCIER V-VI		86 911	62 112
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT I-VI		(3 566 522)	(1 406 886)
Produits exceptionnels			
Total des produits exceptionnels VII			
Charges exceptionnelles			
Total des charges exceptionnelles (VIII) VIII			
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII) VII-VIII			
Participation des salariés (IX)	IX		
Impôts sur les bénéfices (X)	X		
Total des Produits I + III + V + VII		86 911	62 112
Total des charges II + IV + VI + VII + IX + X		3 653 433	1 468 998
BENEFICE OU PERTE		(3 566 522)	(1 406 886)

¹ Dont produits concernant les entités liées.

² Dont intérêts concernant les entités liées.

Annexes

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total est de 261 997 713 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de (3 566 522) euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025, comparable à l'exercice clos au 31/12/2024 d'une durée de 14 mois.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles et méthodes comptables

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2014-03 du 5 juin 2014, dans sa version consolidée au 1er janvier 2025, incluant notamment les dispositions du règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 et les règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention particulière, les montants sont exprimés en euros.

Changement de méthode comptable

À compter du 1er janvier 2025, la société applique le règlement ANC 2022-06 relatif à la définition du résultat exceptionnel et à la présentation des états financiers. Ce règlement introduit notamment :

- une nouvelle définition du résultat exceptionnel, désormais limité aux produits et charges liés à des événements majeurs et inhabituels,
- le reclassement de certains éléments auparavant inscrits en résultat exceptionnel vers le résultat d'exploitation,
- la suppression des transferts de charges et l'adaptation des notes correspondantes,
- des précisions sur la présentation des frais d'émission d'emprunts et des subventions d'investissement.

Les changements de méthodes comptables suite à la première application du règlement ANC n° 2022-06 n'ont pas d'impact significatif sur la présentation du résultat de l'exercice 2025.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Frais d'établissement

La société a décidé d'immobiliser l'ensemble des frais relatifs à sa création, ils s'élèvent à 1 113 K€.

Ces frais d'établissement sont dépréciés linéairement sur une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2024.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées pour leur prix d'acquisition.

A la fin de l'exercice, la valeur boursière du portefeuille se monte à 277 696 176 euros pour une valeur comptable de 252 526 173 euros.

Le montant des plus-values latentes s'élève à 25 170 K euros. Aucune moins-value latente n'est constatée à la clôture de l'exercice.

Seules les moins-values latentes affectent les exercices comptables. Le cas échéant, elles sont comptabilisées sous la forme d'une dépréciation. Aucune compensation n'est réalisée avec des plus-values latentes.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation des créances est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Informations relatives au bilan et compte de résultat

Etat des immobilisations (Comptes arrêtés au 31/12/2025)

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche, et développement	1 112 919		
Autres immobilisations incorporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres installations, agencements, aménagements			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL			
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL			
TOTAL GENERAL	1 112 919		

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réév. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche, et développement			1 112 919	
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres installations, agencements, aménagement				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL				
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL				
TOTAL GENERAL			1 112 919	

Etat des amortissements

(Comptes arrêtés au 31/12/2025)

	Situations et mouvements de l'exercice			Fin exercice
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	
Frais d'établissement, recherche, et développement	222 584	222 584		445 168
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres installations, agencements, aménagements				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
TOTAL				
TOTAL GENERAL	222 584	222 584		445 168

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche, et développement	222 584				
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements, constructions					
Installations techniques, matériel et outillages industriels					
Autres installations, agencements, aménagements					
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier					
Emballages récupérables et divers					
TOTAL					
TOTAL GENERAL	222 584				

Etat des échéances des créances et des dettes

(Comptes arrêtés au 31/12/2025)

Etat des créances	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
▪ Impôts sur les bénéfices			
▪ T.V.A.			
▪ Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
▪ Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL			
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

Etat de dettes	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
▪ à 1 an maximum				
▪ plus d'un an				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	3 276 765	3 276 765		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat et autres collectivités publiques :				
▪ Impôts sur les bénéfices				
▪ T.V.A.	185 494	185 494		
▪ Obligations cautionnées				
▪ Autres impôts et taxes				

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Groupe et associés	8 630 897	8 630 897
Autres dettes	491 212	491 212
Dettes représentatives de titres empruntés		
Produits constatés d'avance		
TOTAL GENERAL	12 584 368	12 584 368
Emprunts souscrits en cours d'exercice		
Emprunts remboursés en cours d'exercice		
Emprunts et dettes contractés auprès des associés		

Charges à payer et avoirs à établir :

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan

(Comptes arrêtés au 31/12/2025)

	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 276 765
Dettes fiscales et sociales	185 494
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	
TOTAL	3 462 259

Composition du capital social

(Comptes arrêtés au 31/12/2025)

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	4 475 684.43	25.00
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice	4 987 582.96	25.00
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	9 463 267 .39	25.00

Tableau de variation des capitaux propres

(Comptes arrêtés au 31/12/2025)

	Solde au 01/01/2025	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2025
Capital	111 892 111		124 689 574		236 581 685
Réserve légale					
Autres réserves					
Primes d'émission	906 903		16 898 165		17 805 068
Ecart de réévaluation					
Report à nouveau		(1 406 886)		1 406 886	(1 406 886)
Résultat de l'exercice	(1 406 886)	1 406 886	1 406 886	3 566 522	(3 566 522)
Dividendes					
Provisions réglementées					
TOTAL	111 392 128	0	142 994 625	4 973 408	249 413 346

Bilan détaillé

(comptes arrêtés au 31/12/2025, présenté en Euros)

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)			du 15/11/2023 au 31/12/2024 (14 mois)	
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
Frais d'établissement	1 112 919	445 168	667 752	890 335	
Frais d'établissement	1 112 919		1 112 919	1 112 919	
Amort. frais d'établissements		445 168	(445 168)	(222 584)	
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Total de l'actif immobilisé III					
Stock et en-cours					
Créances					
Autres créances					
Valeurs mobilières de placement					
Autres titres	252 526 173		252 526 173	112 183 711	
ECRED (Aggregator) SCSp	252 526 173		252 526 173	112 183 711	
Disponibilités	8 803 789		8 803 789	21 787	
CACEIS	8 803 789		8 803 789	21 787	
Total de l'actif circulant IV	261 329 962		261 329 962	112 205 498	
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF	I-VII	262 442 881	445 168	261 997 713	113 095 834

Bilan détaillé (Suite)

(comptes arrêtés au 31/12/2025, présenté en Euros)

PASSIF	Notes	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	du 15/11/2023 au 31/12/2024 (14 mois)
Capitaux Propres			
Capital (dont versé : 236 581 685)		236 581 685	111 892 111
Capital social, versé		236 581 685	111 892 111
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		17 805 068	906 903
Primes d'émission		17 805 068	906 903
Réserves			
Report à nouveau		(1 406 886)	
Report à nouveau débiteur		(1 406 886)	
Résultat de l'exercice		(3 566 522)	(1 406 886)
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES I		249 413 346	111 392 128
Autres fonds propres			
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES I Bis			
Provisions pour risques et charges			
TOTAL DES PROVISIONS (II) II			
Emprunts et dettes			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		3 276 765	1 387 116
Fournisseurs, factures non parvenues		3 276 765	1 387 116
Dettes fiscales et sociales		185 494	185 494
TVA collectée sur fnp – autoliquidation		185 494	185 494
Autres dettes		9 122 109	131 096
Associés – compte courant		8 630 897	
BACA LP		491 212	131 096
TOTAL DES DETTES III		12 584 368	1 703 706
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif	IV		
TOTAL GENERAL DU PASSIF	I-IV	261 997 713	113 095 834

Compte de résultat

(Comptes arrêtés au 31/12/2025, présenté en Euros)

	Notes	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois) Total	du 15/11/2023 au 31/12/2024 (14 mois) Total
Produits d'exploitation			
Montant net du chiffre d'affaires			
Charges d'exploitation			
Autres achats et charges externes ⁴		3 430 849	1 246 414
Frais d'administration		180 000	179 508
Honoraires commissaire aux comptes		12 000	11 967
Honoraires dépositaires		55 607	39 002
Honoraires société de gestion		1 600 527	912 029
Honoraires AIFMD		70 000	70 000
Honoraires tax		24 000	23 934
Honoraires general partner		10 000	9 973
Honoraires commission de gestion		1 474 943	
Honoraires plateforme		3 772	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations			
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		222 584	222 584
Dot. amort. frais d'établissement		222 584	222 584
Total des charges d'exploitation	II	3 653 433	1 468 998
⁴ Y compris			
RESULTAT D'EXPLOITATION	I-II	(3 653 433)	(1 468 998)
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
Produits financiers			
Autres intérêts et produits assimilés		86 911	21 645
Autres produits financiers		86 911	21 645
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie			40 466
Plus-values nettes sur cessions VMP			40 466
Total des produits financiers	V	86 911	62 112
Charges financières			
RESULTAT FINANCIER	V-VI	86 911	62 112
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	I-VI	(3 566 522)	(1 406 886)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	VII-VIII		
Total des produits	I + III + V + VII	86 911	62 112
Total des charges	II + IV + VI + VIII + IX + X	3 653 433	1 468 998
BENEFICE OU PERTE		(3 566 522)	(1 406 886)

Rapport Annuel au titre de la Directive AIFM

Rapport Annuel 2025 au titre de l'article 22 de la Directive AIFM par

IQEQ Management S.A.S.

en ce qui concerne

Blackstone Crédit Privé Europe SC

(“ECRED France”)

Juin 2026

DEFINITIONS

1. Cette partie du Rapport Annuel au titre de la Directive AIFM établit le sens des termes définis utilisés dans ce Rapport Annuel au titre de la Directive AIFM et donne l'interprétation de certaines références dans ce Rapport Annuel au titre de la Directive AIFM.
2. Dans le présent Rapport Annuel au titre de la Directive AIFM, tous les termes définis auront la signification indiquée dans le rapport annuel d'ECRED France sous réserve des termes commençant par une majuscule qui auront la signification indiquée ci-dessous, sauf si le contexte s'y oppose :
 - (A) « AEMF » désigne l'Autorité Européenne des Marchés Financiers.
 - (B) « AMF » désigne l'Autorité des Marchés Financiers.
 - (C) « Blackstone » désigne Blackstone Inc. et, le cas échéant, ses affiliés.
 - (D) « Cadres Supérieurs de Blackstone » a le sens qui lui est attribué dans l'Annexe 4 ci-après.
 - (E) « Cadres Supérieurs du Gestionnaire Délégué » a le sens qui lui est attribué dans l'Annexe 4 ci-après.
 - (F) « CI's » a la signification qui lui est attribuée à l'Annexe 4 ci-après.
 - (G) « Directive AIFM » désigne la Directive 2011/61/UE du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2011 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, telle que modifiée, telle qu'elle a été mise en œuvre dans les États membres de l'EEE dans lesquels ECREC France a été enregistrée en vue de sa commercialisation, selon le cas.
 - (H) « Document d'Information » désigne le document d'information des investisseurs d'ECRED France daté d'août 2024, tel que modifié, complété ou reformulé de temps à autre.
 - (I) « EEE » désigne l'Espace Economique Européen.
 - (J) « FIA » désigne un fonds d'investissement alternatif au sens de la Directive AIFM
 - (K) « Gestionnaire Délégué » désigne Blackstone Alternative Credit Advisors, L.P., société en commandite constituée dans le Delaware, dont le siège social est situé au 345 Park Avenue, New York, NY 10154, enregistrée auprès de la SEC en qualité de conseiller en investissement au titre de l'U.S. Investment Advisers Act de 1940, tel que modifié de temps à autre.
 - (L) « Instruction AMF » désigne l'Instruction AMF DOC-2014-02 relative à l'information de l'AMF et des investisseurs dans des fonds non agréés ou non déclarés.
 - (M) « Orientations de l'AEMF » a la signification qui lui est attribuée à l'Annexe 4 des présentes.
 - (N) « Période de Référence » désigne la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.
 - (O) « Politique Blackstone » a le sens qui lui est attribué dans l'Annexe 4 ci-après.

- (P) « Rapport Annuel au titre de la Directive AIFM » désigne la présente section du rapport annuel d'ECRED France établie conformément aux exigences de la Directive AIFM.
- (Q) « Règlement AIFM » désigne le Règlement Délégué (UE) n°231/2013 de la Commission du 19 décembre 2012.
- (R) « Règlement SFT » désigne le Règlement (UE) 2015/2365 sur la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation, modifiant le Règlement (UE) n° 648/2012.
- (S) « Règlement Taxonomie » désigne le Règlement (UE) 2020/852 établissant un cadre visant à favoriser les investissements durables.
- (T) « SFDR » désigne le Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.
- (U) « SMDs » désigne les Senior Managing Directors.
- (V) « Société de Gestion » désigne IQEQ Management S.A.S., dont le siège social est situé au 92, Avenue de Wagram, 75017 Paris, agréée en qualité de société de gestion de portefeuille et gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs par l'AMF sous le numéro GP-02023
- (W) « Statuts » désigne les statuts de la Société, tels que modifiés, complétés ou reformulés de temps à autre.
- (X) « UE » désigne l'Union européenne.

AVIS IMPORTANT AUX DESTINATAIRES

3. Ce Rapport Annuel au titre de la Directive AIFM est communiqué aux investisseurs d'ECRED France et aux autorités de surveillance, lorsque nécessaire, uniquement dans le but de fournir des informations en rapport avec les exigences de la Directive AIFM et de l'Instruction AMF. En validant ce Rapport Annuel au titre de la Directive AIFM, vous reconnaissez expressément que les informations comptables et certaines autres informations contenues dans le présent Rapport Annuel au titre de la Directive AIFM sont arrêtées au 31 décembre 2025, sauf indication contraire, et que des informations plus récentes, y compris des données de performance, sont disponibles et ont été fournies par la Société de Gestion aux investisseurs d'ECRED France, et que d'autres changements substantiels concernant ECRED France et ses investissements peuvent ne pas être reflétés dans le présent Rapport Annuel au titre de la Directive AIFM. La remise de ce Rapport Annuel au titre de la Directive AIFM ne permet en aucun cas de supposer l'exactitude des informations qui y sont présentées à toute date postérieure au 31 décembre 2025. Le présent Rapport Annuel au titre de la Directive AIFM ne constitue pas un conseil juridique, fiscal, financier ou d'investissement, ni une offre de vente ou une sollicitation d'offre d'achat de tout titre, produit ou service, ou de fourniture de conseils d'investissement, et il ne peut en aucun cas être considéré comme tel. Le présent Rapport Annuel au titre de la Directive AIFM ne prétend pas contenir toutes les informations nécessaires à l'évaluation d'un investissement dans ECRED France et chaque destinataire est invité à consulter ses conseillers fiscaux, juridiques, financiers, comptables et autres sur les questions qui y sont abordées. Toute information relative à la performance des investissements contenue dans le présent Rapport Annuel au titre de la Directive AIFM est présentée à titre d'information uniquement et ne préjuge pas des résultats futurs. En raison de différents risques et incertitudes, les événements ou résultats réels et la performance réelle d'ECRED France peuvent différer matériellement de ceux reflétés ou envisagés dans le présent document. Il ne faut pas supposer que les investissements spécifiques identifiés et discutés dans le présent document ont été ou seront rentables ou que tout investissement effectué à l'avenir égalera les performances des investissements identifiés dans le présent document. Aucune garantie de performance des investissements n'est fournie et aucune conclusion contraire ne doit être faite. Rien ne garantit qu'ECRED France sera en mesure d'obtenir des rendements comparables, de mettre en œuvre sa stratégie d'investissement, d'atteindre son objectif d'investissement ou d'éviter des pertes substantielles.

OBLIGATIONS EN MATIERE DE COMMUNICATION D'INFORMATIONS

4. La Société de Gestion est la société de gestion de portefeuille d'ECRED France au titre de la Directive AIFM. La Société de Gestion est tenue de mettre ce Rapport Annuel au titre de la Directive AIFM à la disposition des investisseurs d'ECRED France au plus tard dans les six (6) mois suivant la fin de la Période de Référence d'ECRED France. La Société de Gestion doit également mettre ce Rapport Annuel au titre de la Directive AIFM à la disposition de l'AMF à sa demande.

CONTENU DE L'OBLIGATION D'INFORMATION

5. Dans le but de fournir des informations « pertinentes, solides, comparables et claires », la Société de Gestion a, dans certains cas, déterminé le contenu des informations à fournir sur la base de ses propres procédures et politiques.

INTERPRETATION

6. Les références aux dispositions légales, aux règlements, aux avis, à l'Instruction AMF ou à la Directive AIFM incluent ces dispositions, règlements, avis, Instruction ou Directive AIFM tels

que modifiés, étendus, consolidés, substitués, réémis ou ré-adoptés de temps à autre.

7. Sauf indication contraire du contexte et sauf modification ou autre spécification dans le présent Rapport Annuel au titre de la Directive AIFM, les termes et expressions contenus dans le présent Rapport Annuel au titre de la Directive AIFM ont la même signification que dans le Document d'Information et/ou les Statuts, selon le contexte ; toutefois, en cas de conflit entre les termes définis dans le présent Rapport Annuel au titre de la Directive AIFM et dans le Document d'Information et/ou les Statuts, le présent Rapport Annuel au titre de la Directive AIFM prévaudra.

RAPPORT ANNUEL AU TITRE DE LA DIRECTIVE AIFM

Les informations suivantes ont été incluses dans le présent Rapport Annuel au titre de la Directive AIFM afin de se conformer aux obligations prévues par la Directive AIFM, le Règlement AIFM et l'Instruction AIFM.

Référence dans la Directive AIFM/Instruction AMF	Obligation d'information	Information à fournir
Article 22.2 (a) de la Directive AIFM / Article 2 de l'Instruction AMF	Bilan ou état du patrimoine pour la Période de Référence	Veillez-vous référer à l'Annexe 1 pour les informations relatives au bilan / à l'état du patrimoine d'ECRED France.
Article 22.2 (b) de la Directive AIFM / Article 2 de l'Instruction AMF	Compte des revenus et des dépenses de l'exercice pour la Période de Référence.	Veillez-vous référer à l'Annexe 1 pour les informations relatives au compte de revenus et des dépenses d'ECRED France.
Article 22.2 (c) de la Directive AIFM / Article 2 de l'Instruction AMF	Rapport sur les activités de l'exercice pour la Période de Référence.	Veillez-vous référer à l'Annexe 2 présentant le rapport sur les activités d'ECRED France.
Article 22.2(d) de la Directive AIFM / Article 2 de l'Instruction AMF	Tout changement substantiel dans les informations visées à l'article 23 de la Directive AIFM intervenu au cours de la Période de Référence.	Veillez-vous référer à l'Annexe 3 pour les informations relatives à tous les changements substantiels dans les informations visées à l'article 23 de la Directive AIFM.
Article 22.2(e) de la Directive AIFM / Article 2 de l'Instruction AMF	Le montant total des rémunérations pour la Période de Référence, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la Société de Gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires, et, le cas échéant, l'intéressement aux plus-values (<i>carried interest</i>) versé par le FIA.	Veillez-vous référer à l'Annexe 4 pour les informations relatives aux rémunérations.
Article 22.2(f) de la Directive AIFM / Article 2 de l'Instruction AMF	Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la Société de Gestion et du Gestionnaire Délégué dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque du FIA.	Veillez-vous référer à l'Annexe 4 pour les informations relatives aux rémunérations.

Article 29 de la Directive AIFM / Article 2 de l'Instruction AMF	Dispositions spécifiques concernant le rapport annuel sur les sociétés non cotées établies dans l'EEE, dans lesquelles ECREED France a acquis le contrôle pendant la Période de Référence.	Veillez-vous référer à l'Annexe 5 concernant l'article 29 de la Directive AIFM.
N/A	L'implication et les risques liés aux prêts de titres.	Veillez-vous référer à l'Annexe 6 pour les informations demandées par le Règlement SFT.
N/A	Informations en matière de durabilité d'ECREED France sur la Période de Référence.	Veillez-vous référer à l'Annexe 7 et à l'Annexe 8 pour les informations demandées par SFDR et le Règlement Taxonomie.

ANNEXE 1

ETATS FINANCIERS AUDITES DU FIA POUR LA PERIODE DE REFERENCE

1. Veuillez consulter les pages 72 -75 des Etats Financiers d'ECRED France pour le bilan / état du patrimoine d'ECRED France à la fin de la Période de Référence.
2. Veuillez consulter les pages 76 - 77 des Etats Financiers d'ECRED France pour le compte des revenus et des dépenses de l'exercice pour la Période de Référence.

Gains/Pertes réalisés/non réalisé

3. Veuillez consulter les pages 76 – 77 des Etats Financiers d'ECRED France pour les gains, pertes réalisés et non réalisés pour ECRED France pour la Période de Référence.

ANNEXE 2

RAPPORT SUR LES ACTIVITES DE L'EXERCICE POUR LA PERIODE DE REFERENCE

Activités de la Période de Référence

1. Cette section du Rapport Annuel au titre de la Directive AIFM présente un rapport sur les activités d'ECRED France pour la Période de Référence. Ce rapport est établi à la fin de la Période de Référence.

Activités d'investissement

2. Veuillez consulter les pages 25 - 26 des Etats Financiers d'ECRED France ainsi que le rapport de gestion de ce Rapport Annuel au titre de la Directive AIFM pour une liste des activités d'investissements réalisées par ECRED France à la fin de la Période de Référence.

Portefeuille

3. Veuillez consulter les pages 76 des Etats Financiers d'ECRED France pour la liste des investissements de portefeuille à la fin de la Période de Référence.
4. Aucun instrument financier détenus par ECRED France n'est émis par la Société de Gestion ou l'un de ses affiliés.

Performance

5. Veuillez consulter les pages 22 - 24 des Etats Financiers d'ECRED France pour les performances à la fin de la Période de Référence.

Principaux Risques et Incertitudes

6. Un investissement dans ECRED France implique un degré élevé de risque qui convient à des investisseurs avertis pour lesquels un investissement dans ECRED France ne représente pas un programme d'investissement complet, et qui comprennent également parfaitement la stratégie, les caractéristiques et les risques d'ECRED France, y compris l'utilisation d'emprunts pour démultiplier les investissements, et sont capables de supporter le risque d'un investissement dans ECRED France. Rien ne garantit que les rendements visés par ECRED France seront atteints ou qu'il n'y aura pas de perte de capital. Les pertes d'ECRED France seront supportées uniquement par les investisseurs et non par la Société de Gestion ou Blackstone.
7. Les investisseurs sont notamment invités à prendre connaissance des risques et des conflits d'intérêts détaillés à l'Annexe 4 – « *Facteurs de risques, conflits potentiels et autres considérations* » du Document d'Information.
8. Veuillez-vous référer à l'Annexe 4 – « *Facteurs de risques, conflits potentiels et autres considérations* » du Document d'Information pour davantage d'informations au sujet des Principaux Risques et Incertitudes d'ECRED France.

ANNEXE 3

CHANGEMENTS SUBSTANTIELS DANS LES INFORMATIONS A L'ARTICLE 23 DE LA DIRECTIVE AIFM

Changements substantiels

Aucun changement substantiel additionnel n'a été réalisé par rapport aux informations communiquées aux investisseurs via le Document d'Information conformément à l'article 23 de la Directive AIFM pour la Période de Référence, autres que ceux qui sont déjà communiqués aux moyens de ce Rapport Annuel.

ANNEXE 4

INFORMATIONS RELATIVES AUX RÉMUNÉRATIONS

Préambule

La Société de Gestion a délégué la gestion du portefeuille d'ECRED France au Gestionnaire Délégué.

Procédures et pratiques

Pour la Société de Gestion

1. La Société de Gestion applique la politique et les procédures de rémunération du groupe (la « Politique de Rémunération ») conformément à la Directive AIFM et aux orientations de l'AEMF relatives aux politiques de rémunération applicables aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ESMA/2013/232) (les « Orientations de l'AEMF »).
2. Le comité de gestion de la Société de Gestion (le « Comité de Gestion ») est chargé d'approuver et de mettre à jour la Politique de Rémunération et de superviser sa mise en œuvre. Le Comité de Gestion approuve toute dérogation ou modification importante ultérieure de la Politique de Rémunération et examine et surveille attentivement leurs effets. Il révisé la Politique de Rémunération au moins une fois par an.
3. La Politique de Rémunération s'applique à tous les employés de la Société de Gestion. Elle couvre également la rémunération du « Personnel Identifié ». Le Personnel Identifié comprend les catégories de personnel suivantes : les cadres supérieurs et dirigeants preneurs de risques, les fonctions de contrôle et tout employé percevant une rémunération totale qui le place dans la même tranche de rémunération que les cadres supérieurs et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la Société de Gestion ou, dans le cadre de sa fonction de Société de Gestion, des FIA qu'il gère.
4. La Politique de Rémunération encourage l'alignement des risques pris par son personnel sur ceux des fonds qu'elle gère, des investisseurs de ces fonds et de la société de gestion elle-même. Elle repose sur l'évaluation par la Société de Gestion des principes et des principes de proportionnalité énoncés dans le Rapport Final des Orientations de l'AEMF relatives aux politiques de rémunération saines en rapport avec des critères d'évaluation quantitatifs et qualitatifs (à savoir la taille de l'entreprise, son organisation interne et la nature et la complexité de ses activités). En outre, la Politique de Rémunération tient compte des exigences en matière de rémunération énoncées par le SFDR.
5. La Politique de Rémunération est compatible avec une gestion saine et efficace des risques, favorise celle-ci, et empêche la prise de risques, y compris les risques liés à la durabilité, qui ne sont pas compatibles avec les profils de risque, les règles de gestion ou les documents constitutifs des fonds gérés par la Société de Gestion. La Politique de Rémunération est conforme à la stratégie commerciale, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion.
6. Les principes de rémunération de la Politique de Rémunération s'appliquent à tout avantage de quelque nature que ce soit versé par la Société de Gestion, à tout montant versé directement par le FIA lui-même, y compris les commissions de performance, et à tout transfert de parts du FIA, effectué au profit du Personnel Identifié.

7. Les membres du personnel exerçant des fonctions de contrôle sont rémunérés en fonction de la réalisation des objectifs liés à leurs fonctions, indépendamment des performances des domaines d'activité qu'ils contrôlent. Les objectifs sont fixés en début d'année. Les performances et la réalisation des objectifs sont évaluées dans le cadre d'évaluations formelles semestrielles et annuelles, dont les résultats contribuent à la détermination de la rémunération et du niveau de toute prime discrétionnaire liée à la performance.
8. Le personnel, à tous les niveaux, sera évalué selon les domaines clés suivants, dont les critères sont basés sur des objectifs qualitatifs et quantitatifs :
 - Excellents résultats financiers et commerciaux ;
 - Orientation client exceptionnelle ;
 - Les meilleures personnes – des équipes gagnantes ;
 - Gestion des risques et contrôle rigoureux ;
 - Comportements et valeurs vécues.
9. Lorsque la rémunération est liée à la performance, le montant total de la rémunération est basé sur une combinaison de l'évaluation de la performance individuelle et des résultats globaux de la Société de Gestion, et lors de l'évaluation de la performance individuelle, des critères financiers et non financiers sont pris en compte.
10. Le personnel est tenu de s'abstenir d'utiliser des stratégies de couverture personnelles ou des assurances liées à la rémunération et à la responsabilité qui pourraient compromettre les effets d'alignement des risques inhérents à leurs modalités de rémunération.
11. Les composantes fixes et variables de la rémunération totale, décrites plus en détail dans les paragraphes suivants, sont équilibrées de manière appropriée et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération totale pour permettre la mise en œuvre d'une politique totalement flexible en matière de composantes variables de la rémunération, y compris la possibilité de ne verser aucune composante variable.
12. Les paiements liés à la résiliation anticipée d'un contrat reflètent les performances réalisées au fil du temps et sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.
13. La rémunération fixe versée au personnel, y compris au Personnel Identifié, prendra la forme d'un salaire annuel et d'avantages connexes. La rémunération fixe tiendra compte des diplômes, de l'expérience, du niveau d'expertise et du salaire de référence de chaque personne.
14. La rémunération variable versée au Personnel Identifié est plafonnée à 200 000 EUR brut (tel qu'indiqué dans le programme d'activité de l'AMF). Si la Société de Gestion prévoit de verser une rémunération variable supérieure à ce seuil, elle doit contacter préalablement l'AMF afin de définir les modalités de versement de la rémunération variable.
15. L'attribution de la rémunération variable doit être justifiée et fondée sur les performances réalisées par le salarié. Afin de déterminer la rémunération variable, la Société de Gestion applique des critères quantitatifs et qualitatifs.
16. Tous les membres du personnel (y compris le Personnel Identifié) peuvent être éligibles à une rémunération variable sous la forme d'une prime discrétionnaire (la « Prime Discrétionnaire »), selon les termes de leur contrat de travail. La rémunération variable garantie est exceptionnelle et n'est accordée que dans le cadre de l'embauche de nouveaux collaborateurs et uniquement pour la

première année. La Prime Discrétionnaire est attribuée sur la base des performances de l'ensemble du personnel par rapport aux objectifs et aux cibles fixés lors du processus d'évaluation annuelle des performances. Chaque personne sera évaluée sur la base des performances réalisées et des objectifs atteints lors de l'évaluation de fin d'année par son supérieur hiérarchique.

17. Afin de garantir le respect de la Politique de Rémunération, la Société de Gestion bénéficie d'un système de procédures et de contrôle interne permettant le respect et l'application de la Politique de Rémunération ainsi que des dispositions relatives à la Directive AIFM.
18. Compte tenu de sa taille et de son organisation interne, la Société de Gestion n'a pas mis en place de comité de rémunération conformément au principe de proportionnalité, mais a créé un Comité des Ressources (*Ressource Committee*) chargé des questions liées à la rémunération. En fonction de son évolution et de celle de ses équipes, la Société de Gestion réexaminera périodiquement la Politique de Rémunération afin qu'elle soit la mieux adaptée à ses objectifs et à ses valeurs. Tout associé peut, sur demande, obtenir des informations détaillées sur la Politique de Rémunération.

Pour le Gestionnaire Délégué

19. Le Gestionnaire Délégué n'est pas soumis aux exigences de la Directive AIFM qui l'obligeraient, entre autres, à mettre en œuvre et à appliquer une politique de rémunération conforme à l'article 13 de la Directive AIFM (y compris l'Annexe II) ou aux Orientations de l'AEMF. La description ci-dessous de la rémunération attribuable à ECRED France au cours de la Période de Référence n'est donc pas représentative des informations compilées par le Gestionnaire Délégué à des fins de gestion interne, n'a pas été audité et n'a pas été préparée sur la base d'un ensemble de politiques et de procédures de rémunération qui seraient requises si le Gestionnaire Délégué était par ailleurs soumis à l'article 13 de la Directive AIFM.
20. Le Gestionnaire Délégué est soumis à la politique et aux pratiques de rémunération de Blackstone (la « *Politique Blackstone* »). Le personnel inclus dans les effectifs globaux indiqués ci-dessous est rémunéré conformément à la Politique Blackstone.
21. Blackstone utilise des critères financiers pour justifier ses décisions en matière de rémunération dans l'ensemble de ses secteurs d'activité. Les membres concernés de la direction de Blackstone (les « Cadres Supérieurs de Blackstone ») prennent des décisions opérationnelles et évaluent la performance de chacun des secteurs d'activité de Blackstone sur la base de mesures financières et opérationnelles. Ces Cadres Supérieurs de Blackstone comprennent les responsables mondiaux des secteurs d'activité ainsi que le directeur général (*Chief Executive Officer*) et le Directeur des opérations (*Chief Operating Officer*) de Blackstone. Les Cadres Supérieurs de Blackstone veillent à ce que les décisions en matière de rémunération soient prises de manière cohérente au sein de Blackstone, en tenant compte du profil de risque global et de l'appétence au risque de Blackstone.
22. La Politique Blackstone reflète la philosophie de bonne gouvernance de Blackstone et englobe les principaux objectifs suivants :
 - la rémunération se compose d'éléments fixes et variables, tels que décrits ci-dessous, avec un niveau de rémunération totale compétitif par rapport aux concurrents de Blackstone, et
 - la rémunération variable liée à la performance doit être étroitement alignée avec les principes de Blackstone, soutenir la stratégie de Blackstone et ne doit pas inciter à une prise de risque inappropriée.

23. La Politique Blackstone s'applique au personnel à l'échelle mondiale. Si les Cadres Supérieurs de Blackstone participent à la définition et à la mise en œuvre de la Politique Blackstone, aucun individu n'est impliqué dans la fixation de sa propre rémunération.
24. Le Gestionnaire Délégué classifie comme membres de la direction du Gestionnaire Délégué (les « Cadres Supérieurs du Gestionnaire Délégué »)
- les Détenteurs Directs (*Direct Owners*) et les Dirigeants (*Executive Officers*) qui figurent dans la partie 1 de l'annexe A du formulaire ADV du Gestionnaire Délégué ;
 - les SMD et les fonctions de direction liées aux risques (i.e. le Directeur des investissements (*Chief Investment Officer*), le Directeur financier (*Chief Financial Officer*), le Directeur juridique (*General Counsel*) et le Directeur des opérations (*Chief Operating Officer*) de l'unité opérationnelle), et,
 - le Responsable de la Conformité (*Chief Compliance Officer*).

Le Gestionnaire Délégué classifie comme autres preneurs de risques:

- les membres des comités d'investissement (« CIs ») qui ne sont pas des SMD (le cas échéant)
 - les responsables du groupe « *Institutional Client Solutions* » chez Blackstone, et
 - les professionnels (autres que les SMD ou les membres des CIs) disposant d'un pouvoir d'approbation des investissements indépendant (c'est-à-dire qui n'est pas soumis à l'approbation préalable d'un membre d'un SMD ou d'un membre d'un CI).
25. Blackstone prend en considération divers facteurs de risques auxquels elle est exposée lorsqu'elle envisage et met en œuvre la rémunération de son personnel et examine si une attribution potentielle pourrait donner lieu à un conflit d'intérêts.
26. Des mécanismes sont en place pour veiller à ce que la rémunération ne récompense pas l'échec, que ce soit en cas de résiliation anticipée d'un contrat ou d'une autre manière. Lorsque des rémunérations de type « *carried interest* » et des primes d'intéressement sont versées, elles sont intrinsèquement ajustées au risque étant donné qu'elles sont directement liées à la performance des investissements ou des portefeuilles. Dans certains cas, ces paiements sont soumis à une obligation de restitution en cas de sous performance ultérieure d'ECRED France et/ou du Gestionnaire Délégué.
27. Blackstone applique un processus annuel de rémunération totale qui dépend des performances individuelles et commerciales, en tenant compte de critères financiers et non financiers. Cela comprend la performance de Blackstone dans son ensemble, la performance de chaque unité commerciale au sein de Blackstone - ce qui inclut les entreprises régionales - ainsi que la performance individuelle. Les performances de l'individu sont évaluées dans le cadre d'un processus annuel complet de gestion des performances connu sous le nom d'« évaluations à 360° ». Ce processus permet d'évaluer les performances d'un individu sur la base des commentaires de ses pairs, de ses supérieurs et de ses subordonnés. Il évalue les individus quantitativement et qualitativement sur un large éventail de critères, notamment les compétences, les valeurs, la collaboration et l'esprit d'initiative. Les performances d'un individu sont également comparées aux objectifs convenus et à la contribution à la stratégie de l'entreprise. Les résultats du processus d'évaluation des performances sont utilisés pour formuler des recommandations de rémunération

totale pour chaque individu, qui sont soumises à l'examen et à l'approbation des Cadres Supérieurs de Blackstone. La rémunération d'un individu est conçue pour aligner les incitations des employés sur les intérêts des clients, des actionnaires et de la stratégie commerciale de Blackstone. La rémunération totale payable à un individu, y compris la détermination des primes, est basée sur une évaluation de la performance durable et ajustée aux risques de l'entreprise et des risques commerciaux applicables de temps à autre. Les primes différées sont une composante différée des primes discrétionnaires de fin d'année, si elles sont attribuées. Ces primes sont destinées à encourager la rétention, à aligner les intérêts du bénéficiaire avec les performances de Blackstone au niveau mondial et à encourager les performances financières à long terme. Les attributions spéciales d'actions constituent un outil de fidélisation et un plan d'incitation à long terme pour certaines personnes ayant réalisé des performances exceptionnelles, et sont soumises à un calendrier d'acquisition pondéré afin d'encourager la fidélisation. L'intéressement (ou *carried interest*) et la participation aux paiements incitatifs sont généralement réservés aux professionnels de l'investissement qui peuvent influencer de manière significative la performance des investissements réalisés par les fonds gérés par Blackstone.

28. Le Gestionnaire Délégué a adopté une méthodologie pour déterminer ou répartir la rémunération versée qui peut être raisonnablement attribuée aux services fournis par le Gestionnaire Délégué à la Société de Gestion en relation avec ECRED France.
29. Les informations ci-dessous reflètent la proportion de la rémunération totale du personnel du Gestionnaire Délégué attribuable à ECRED France uniquement. À cette fin, la rémunération totale attribuable aux activités du Gestionnaire Délégué a été répartie entre les fonds sous gestion au prorata des actifs sous gestion de chaque fonds concerné ; par conséquent, les chiffres inclus ci-dessous ne sont qu'une approximation. Bien que le Gestionnaire Délégué estime que les informations et les sources utilisées sont fiables aux fins du présent Rapport Annuel au titre de la Directive AIFM, il convient de noter spécifiquement que les informations relatives à la rémunération présentées dans le présent document sont soumises aux « Avis Importants aux Destinataires » mentionnés ci-dessus.

Remunération – montant de la rémunération versée

Pour la Société de Gestion

La rémunération versée par la Société de Gestion à son personnel pour la Période de Référence (attribuable à ECRED France conformément à la méthode décrite ci-dessus est la suivante) :

Rémunération totale payée au personnel de la Société de Gestion	3.351.226,91 EUR
– Rémunération fixe totale	EUR 3.147.240,91 EUR
– Rémunération variable totale	EUR 203.986,00 EUR
Nombre de bénéficiaires	46
<i>Carried interest</i> réalisé pendant la Période de Référence compris dans la rémunération variable totale mentionnée ci-dessus	0 EUR
Remunération totale payée au personnel dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque d'ECRED France	EUR 3.136.447,30 EUR

Pour le Gestionnaire Délégué

La rémunération payée par le Gestionnaire Délégué à son personnel pour la Période de Référence (attribuable à ECREC France conformément à la méthode décrite ci-dessus est la suivante) :

Rémunération totale payée au personnel du Gestionnaire Délégué	590.211 USD
– Rémunération fixe totale	92.763 USD
– Rémunération variable totale	497.448 USD
Nombre de bénéficiaires	782
<i>Carried interest</i> réalisé pendant la Période de Référence compris dans la rémunération variable totale mentionnée ci-dessus	203.668 USD
Rémunération totale payée aux Cadres Supérieurs du Gestionnaire Délégué	293.876 USD
Rémunération totale payée au personnel dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque d'ECRE C France	301.640 USD

ANNEXE 5

OBLIGATIONS D'INFORMATION DECOULANT DE L'ARTICLE 29 DE LA DIRECTIVE AIFM

Contrôle sur des sociétés non cotées établie dans l'EEE

En ce qui concerne les obligations d'information au titre de l'article 29 de la Directive AIFM, ECRED France n'a acquis le contrôle d'aucune entreprise non cotée établie dans l'EEE pendant la Période de Référence.

ANNEXE 6

DECLARATIONS SUR LES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES

A la fin de la Période de Référence, ECRED France est actuellement dans le champ d'application des exigences du Règlement SFT. Néanmoins, à la fin de cette Période de Référence, ECRED France n'a fait aucune transaction de financement sur titres (securities financing transaction) ou de contrat d'échange sur rendement total (total return swap), tels que définis dans le Règlement SFT.

ANNEXE 7

INFORMATIONS EN MATIERE DE DURABILITE

ECRED France promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du SFDR. Veuillez-vous référer à l'Annexe 8 pour les informations périodiques d'ECRED France conformément à l'article 8 du SFDR et à l'article 6 du Règlement Taxonomie.

Absence de prise en compte des principales incidences négatives en matière de durabilité. À ce jour, la Société de Gestion ne prend pas en compte les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité au sens de l'article 4(1)(a) du SFDR, tel qu'expliqué par la Société de Gestion sur son site internet conformément à l'article 4(1)(b) du SFDR : <https://iqeq.fr/notre-politique-esg/>. À ce jour, les délégués de la Société de Gestion (le Gestionnaire Délégué et le Gestionnaire Sous-Délégué) ne prennent pas, au sens de l'article 4(1)(a) du SFDR, en compte les impacts négatifs de leurs décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Les raisons pour lesquelles les délégués de la Société de Gestion ne le font pas actuellement sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.blackstone.com/european-overview/>.

ANNEXE 8

Article 23 de la Directive AIFM - Communications régulières et périodiques

En ce qui concerne

Blackstone Crédit Privé Europe SC

(le "Fonds")

Juin 2026

ETENDUE DES COMMUNICATIONS

1. Le Fonds a été constitué en France le 27 novembre 2023 en tant que Fonds d'Investissement Alternatif ouvert sous la forme d'une société civile de portefeuille à capital variable, et est qualifié d'« Autre FIA » au sens de l'article L. 214-24 III du Code Monétaire et Financier français. Le Fonds est qualifié de fonds d'investissement alternatif (« FIA ») conformément à la Directive 2011/61/UE du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2011 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, telle que modifiée (la « Directive AIFM »).
2. Le présent document contient certaines informations relatives au Fonds pour la période allant du 1 Janvier 2025 au 31 décembre 2025 (la « Période de Référence »).
3. Ces informations sont mises à disposition par IQEQ Management SAS (la « Société de Gestion »), en sa capacité de société de gestion de portefeuille externe du Fonds. Ces informations sont disponibles afin de satisfaire aux exigences annuelles en matière de communication périodique et régulière des investisseurs prévues dans la Directive AIFM, le Règlement délégué (UE) n° 231/2013 de la Commission du 19 décembre 2012 (le « Règlement AIFM ») et l'Instruction AMF DOC-2014-02 (l'« Instruction AMF »). Ces informations pour la Période de Référence ont été produites conformément à la Directive AIFM et au Règlement AIFM.
4. Ce document ne contient que les informations périodiques qui peuvent être publiées en même temps que le rapport annuel préparé conformément à la Directive AIFM et à l'Instruction AMF et est mis à disposition des investisseurs. Toute information dont l'article 108 ou 109 du Règlement AIFM exige qu'elle soit fournie immédiatement ou sans retard injustifié (selon le cas) sera fournie séparément, conformément au Règlement AIFM.

AVIS IMPORTANT AUX DESTINATAIRES

5. Cette communication annuelle relative à l'Article 23 (cette « Communication ») est confidentielle et est soumise aux stipulations relatives à la confidentialité contenues dans le document d'information du Fonds, tel que modifié, adapté ou complété de temps à autre (le « Document d'Information ») et dans les statuts du Fonds, tels que modifiés, adaptés ou complétés de temps à autre (les « Statuts ») (ensemble les « Documents du Fonds »).
6. Cette Communication confidentielle est communiquée aux investisseurs du Fonds et aux autorités de régulation, en tant que de besoin, uniquement dans le but de fournir des informations en rapport avec les exigences de la Directive AIFM, du Règlement AIFM et de l'Instruction AMF. En acceptant cette Communication, vous reconnaissez expressément que les informations contenues dans la Communication sont arrêtées au 31 décembre 2025, et que des informations plus récentes, sont mises à dispositions par la Société de Gestion aux investisseurs du Fonds, et que d'autres changements substantiels concernant le Fonds et ses investissements peuvent ne pas être reflétés dans la présente Communication. La remise de la présente Communication ne permet en aucun cas de présumer l'exactitude des informations qui y sont présentées à toute date postérieure au 31 décembre 2025. La présente Communication ne constitue pas et ne doit pas être considérée comme constituant un conseil juridique, fiscal, financier ou d'investissement, ni une offre de vente ou une sollicitation d'offre d'achat de tout titre, produit ou service, ou de fourniture de conseils d'investissement. La présente Communication ne prétend pas contenir toutes les informations nécessaires à l'évaluation d'un investissement dans le Fonds et chaque destinataire est invité à consulter ses conseillers fiscaux, juridiques, financiers, comptables et autres sur les questions qui y sont abordées.

INTERPRETATION

7. Les es références sont faites aux dispositions légales, aux règlements, aux avis, à la Directive

AIFM, à l'Instruction AMF ou au Règlement AIFM tels que modifiés, étendus, consolidés, substitués, réémis ou réadoptés de temps à autre.

8. Sauf lorsque le contexte requiert une autre interprétation et sauf modification ou autre spécification dans la présente Communication, les termes et expressions contenus dans la présente Communication ont la même signification que dans les Documents du Fonds, lorsque cela est applicable ; toutefois, en cas de conflit entre les définitions prévues dans la présente Communication et les définitions dans les Documents du Fonds, celles de la présente Communication prévalent.

Actifs Soumis à des Traitements Spéciaux Découlant de leur Nature Illiquide

9. En date du 31 décembre 2025, aucun actif du Fonds n'est sujet à un traitement spécial du fait de sa nature non liquide, y compris les mécanismes de poches latérales, de « *gates* » ou des mécanismes similaires.
10. Aucune modification n'a été apportée aux modalités de gestion de la liquidité du Fonds.

Profil de Risque et Système de Gestion des Risques

11. Le profil de risque du Fonds est décrit dans les Documents du Fonds. En date du 31 décembre 2025, aucune modification n'a été apportée au profil de risque du Fonds.
12. En ce qui concerne le Fonds, la Société de Gestion a établi un système de gestion des risques conçu pour surveiller à minima les risques suivants :
 - Le risque de marché ;
 - Le risque spécifique à l'investissement ;
 - Le risque de crédit ;
 - Le risque de liquidité ;
 - Le risque d'évaluation;
 - Le risque de contrepartie ;
 - Le risque opérationnel ; et
 - Le risque de durabilité.
13. Il n'y a pas de dépassement des restrictions d'investissement à signaler au 31 décembre 2025.
14. La politique de gestion des risques de la Société de Gestion est disponible au siège social de la Société de Gestion.

Montant Total du Levier

15. Le montant total du levier auquel le Fonds a recours au 31 décembre 2025 est le suivant:

Méthode brute de calcul de l'effet de levier issue de la Directive AIFM			
Nom du Fonds	Résultats du Q4 2025	Limite de l'effet de levier brut au titre de la directive AIFM	Conformité avec la limite de l'effet de levier au titre de la Directive AIFM
Blackstone Crédit Privé Europe SC	377.16%	500%	✓

Méthode de calcul de l'engagement issue de la Directive AIFM			
Nom du Fonds	Résultats du Q4 2025	Limite de l'effet de levier selon l'engagement au titre de la Directive AIFM	Conformité avec la limite de l'effet de levier au titre de la Directive AIFM
Blackstone Crédit Privé Europe SC	263.35%	300%	✓

Les leviers au sens de la Directive AIFM, déterminés selon les méthodes Brute et de l'Engagement, sont évalués et suivis, conformément aux exigences de la Directive AIFM. Les résultats du quatrième trimestre 2025 restent inférieurs aux limites de levier fixées par la Directive AIFM, telles que communiquées dans la documentation d'offre du Fonds.

Publication d'informations en matière de durabilité
Rapport périodique SFDR (1er janvier – 31 décembre 2025)
Blackstone Crédit Privé Europe SC

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités **économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : Blackstone Crédit Privé Europe SC (le « Fonds »)

Identifiant d'entité juridique : 969500V8FBRWADZY3I12

Les termes définis, sauf indication contraire, ont le sens qui leur est attribué dans le document d'information du Fonds, tel que modifié de temps à autre (le « **Document d'Information** »).

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

●● <input type="checkbox"/> Oui	●● <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : % <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	<input type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de % d'investissements durables <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social
<input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : %	<input checked="" type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables



Quelles caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier ?

Sous réserve de l'objectif d'investissement du Fonds tel qu'énoncé dans le corps du Document d'Information, le Fonds a promu les caractéristiques environnementales et sociales suivantes :

Un engagement visant à atteindre un profil de durabilité minimum pour les Entreprises détenues en dette privée, en se référant à un outil interne de notation de la maturité en matière de durabilité (l'« Indicateur de maturité de durabilité »).

L'Indicateur de maturité de durabilité a été créé par Blackstone Credit & Insurance (« BXCI ») en partenariat avec un consultant tiers spécialisé en matière de durabilité. L'Indicateur de maturité de durabilité est un outil exclusif de notation de la maturité de durabilité spécifique au secteur, fondé sur les normes du Sustainability Accounting Standards Board (« SASB »). L'Indicateur de maturité de durabilité comprend l'évaluation de certains risques en matière de durabilité et de facteurs de maturité. La note attribuée à chaque société sera comprise entre 0 et 100. Les meilleures notes correspondent à une maturité de durabilité supérieure.

Les Entreprises détenues en dette privée qui obtiennent une note de 60 ou moins seront considérées comme des Cibles d'engagement de durabilité (« Cibles d'engagement de durabilité ») et BXCI cherchera à échanger avec elles dans le but d'améliorer leur profil environnemental, social et de durabilité par référence à l'Indicateur de maturité de durabilité (ainsi qu'en menant éventuellement des formes plus générales d'engagement ESG avec d'autres Entreprises détenues en dette privée).

● **Quelle a été la performance selon les indicateurs de durabilité utilisés?**

Des informations supplémentaires peuvent être trouvées dans le tableau ci-dessous, sous la colonne intitulée « Période se terminant le 31 décembre 2025 ».

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

<i>Indicateur de durabilité</i>	<i>Période se terminant le 31 décembre 2024</i>	<i>Période se terminant le 31 décembre 2025</i>
1. Le nombre total d'engagements directs ou indirects de durabilité réalisés au cours de la période de référence avec les Cibles d'engagement de durabilité ou leur sponsor, le cas échéant.	1 BXCI s'est engagé auprès de toutes les entreprises classées comme Cibles d'engagement de durabilité, ce qui correspondait à une entreprise, au cours de la période considérée.	5 BXCI s'est engagé auprès de toutes les entreprises classées comme Cibles d'engagement de durabilité, ce qui correspondait à une entreprise, au cours de la période considérée.
2a. Le nombre absolu d'Entreprises détenues en dette privée du portefeuille évaluées à l'aide de l'Indicateur de maturité de durabilité.	69	138
2b. La proportion d'Entreprises détenues en dette privée dans le	100%	97,9%

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

portefeuille évaluée à l'aide de l'Indicateur de maturité de durabilité.		
2c. Proportion d'Entreprises détenues en dette privée notées dans le portefeuille qui ont reçu des notes d'Indicateur de maturité de durabilité supérieurs à 60.	99,6%	99,2%
3. La proportion, en nombre absolu, d'Entreprises détenues en dette privée auxquelles le questionnaire sur la durabilité de BXCI a été envoyé au cours de la période de référence afin de permettre un suivi et un reporting plus détaillés des indicateurs de durabilité	23,2%	52,2%
4. Empreinte carbone du Fonds (émissions de Scope 1 et de Scope 2, tonnes métriques de CO2e/millions d'euros investis), rapportée telle qu'elle a été communiquée par les Entreprises détenues, ou sinon estimée.	19,5 tCO2e/M\$ investis	48 tCO2e/M\$ investis

Les indicateurs n'ont pas fait l'objet d'une certification fournie par un auditeur ni d'une revue par un tiers.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE. Elle s'accompagne de critères propres à l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



La liste inclut les investissements représentant la **plus grande proportion des investissements** du produit financier au cours de la période du 1er janvier 2025 au 31 Décembre 2025

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Les investissements les plus élevés	Secteur	% Actifs	Pays
Adevinta	502030 - Médias et services interactifs	2,9%	Pays-Bas
Once For All	451030 - Logiciel	2,7%	Royaume-Uni
Kerridge Commercial Systems Group	451030 - Logiciel	2,6%	Royaume-Uni
M Group Services	202010 - Services et fournitures commerciales	2,6%	Royaume-Uni
Septeo	451030 - Logiciel	2,6%	France
Sapiens Technologies Ltd	451030 - Logiciel	2,5%	Israël
Regnology	451030 - Logiciel	2,2%	Allemagne
Mitrtech	451030 - Logiciel	2,2%	Etats-Unis
Namirial	451030 - Logiciel	2,1%	Italie
Davies Group	403010 - Assurance	2,1%	Royaume-Uni
Fortnox AB	451030 - Logiciel	2,0%	Suède
Lomond	601020 - Gestion et développement de l'immobilier	1,8%	Royaume-Uni
Specialist Risk Group	403010 - Assurance	1,7%	Royaume-Uni
Ambassador Theatre Group	502020 - Divertissement	1,7%	Royaume-Uni
[Nom anonymisé]	451030 - Logiciel	1,7%	Italie

Les proportions des investissements répertoriés dans ce tableau ont été calculées sur la base du coût en EUR de chaque investissement au 31 décembre 2025.



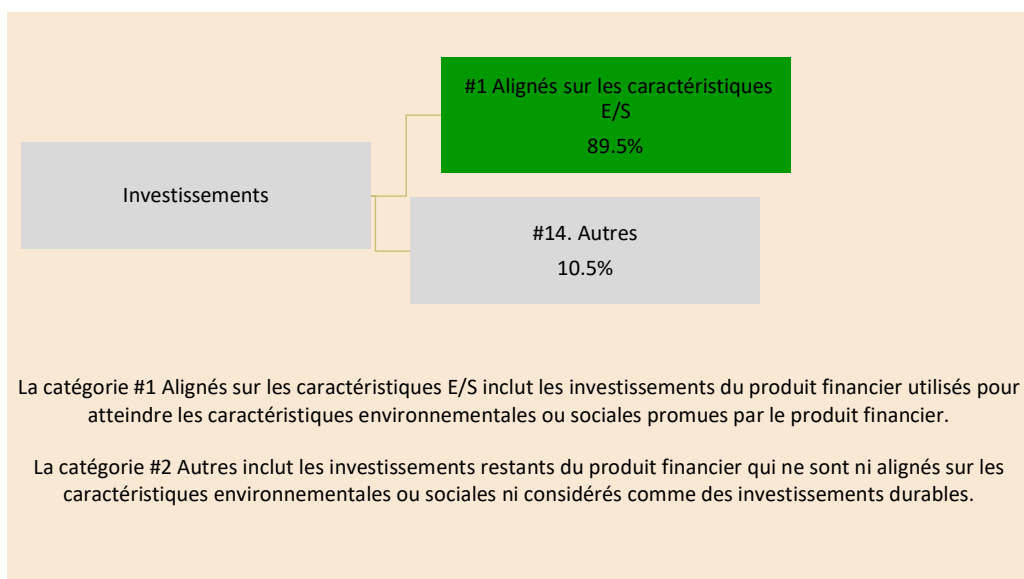
L'allocation des actifs décrit la proportion des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion des investissements liés à la durabilité ?

N/A - Le Fonds n'a pas évalué dans quelle mesure ses investissements sont qualifiés d'« Investissements Durables ». Par conséquent, la part des investissements liés à la durabilité du Fonds doit être déclarée comme étant de 0 %.

● *Quelle est l'allocation des actifs prévue pour ce produit financier¹ ?*

Un investissement sera considéré comme « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S » lorsque l'Entreprise détenue en dette privée a été notée à l'aide de l'Indicateur de maturité de durabilité et : (i) n'est pas une Cible d'engagement de durabilité ; ou (ii) est une Cible d'engagement de durabilité, mais qu'un engagement visant à atteindre un profil environnemental, social et de durabilité minimum de l'Entreprise détenue en dette privée en référence à l'Indicateur de maturité de durabilité a été réalisé. Bien que le Fonds détienne certains dérivés à des fins de couverture, ceux-ci sont évalués à zéro selon la méthodologie d'évaluation utilisée par le Fonds et, par conséquent, n'apparaissent pas sous le #2 Autres dans le graphique ci-dessous.



Comparaisons historiques de l'allocation d'actifs pour l'Article 8.	Exercice 2024	Exercice 2025
#1 Alignés avec les caractéristiques E/S	83,7%	89,5%
#2 Autres	16,3%	10,5%
Aligné sur la taxonomie	0%	0%

¹ Les investissements ont été considérés comme « #1 Alignés avec les caractéristiques E/S » lorsqu'ils sont conformes à la caractéristique promue et aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement. Dans ces circonstances, la valeur totale de l'investissement a été traitée comme « #1 Alignés avec les caractéristiques E/S ».



Dans quelle proportion minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Fonds n'a pas évalué dans quelle mesure ses investissements relèvent d'activités économiques qualifiées d'activités économiques écologiquement durables telles que définies dans le Règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement Taxinomie »). Par conséquent, la part minimum d'alignement des investissements durables ayant un objectif environnemental au titre du Règlement Taxinomie est donc de 0 %.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets. Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur économique	Proportion des investissements réalisés dans ce secteur
451030 - Logiciel	35,2%
403010 - Assurance	9,0%
202010 - Services et fournitures commerciales	7,4%
202020 - Services professionnels	4,5%
601020 - Gestion et développement de l'immobilier	3,8%
352020 - Produits pharmaceutiques	3,8%
502030 - Médias et services interactifs	3,1%
451020 - Services informatiques	2,9%
201060 - Machines	2,8%
351020 - Fournisseurs de produits et services de santé	2,6%
253010 - Hôtels, restaurants et loisirs	2,2%
402010 - Services financiers diversifiés	2,0%
351030 - Technologies des soins de santé	1,6%
302020 - Produits alimentaires	1,5%
402030 - Marchés de capitaux	1,5%
502020 - Divertissement	1,5%
352030 - Outils et services appliqués aux sciences biologiques	1,4%
253020 - Services consommateurs diversifiés	1,3%
201030 - Construction et ingénierie	1,3%
255040 - Vente au détail spécialisée	1,2%
351010 - Équipements et fournitures médicaux	1,1%
203010 - Fret aérien et logistique	1,1%
501010 - Services de télécommunication diversifiés	0,9%
201010 - Aérospatiale et défense	0,7%
255010 - Distributeurs	0,6%
401010 - Banques	0,6%
201020 - Produits pour l'industrie du bâtiment	0,5%
252010 - Biens de consommation durables de logement	0,5%

452030 - Équipements, instruments et composants électroniques	0,5%
201070 - Sociétés commerciales et distributeurs commerciaux	0,4%
203030 - Transport maritime	0,4%
502010 - Médias	0,4%
203050 - Infrastructures de transports	0,4%
453010 - Semi-conducteurs et équipements pour semi-conducteurs	0,3%
352010 - Biotechnologie	0,3%
251010 - Composants automobiles	0,2%
252030 - Textiles, habillement et produits de luxe	0,2%
151030 - Conteneurs et emballage	0,1%
252020 - Produits de loisirs	0,1%
151010 - Produits chimiques	0,1%
151020 - Matériaux de construction	0,1%
255030 - Vente au détail d'articles diversifiés	0,1%
551010 - Compagnies d'électricité	0,05%

Les proportions des investissements répertoriés dans ce tableau ont été calculées sur la base du coût en EUR de chaque investissement au 31 décembre 2025. La valeur en EUR, sur une base de coût, des instruments financiers dérivés détenus à des fins de couverture représentait 0 % du Fonds au 31 décembre 2025.

Aucun des investissements du Fonds n'a été réalisé dans des secteurs de l'économie générant des revenus provenant de l'exploration, de l'exploitation minière, de l'extraction, de la production, du traitement, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, de combustibles fossiles tels que définis à l'article 2, point (62), du Règlement (UE) 2018/1999 du Parlement européen et du Conseil.

● **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE² ?**

Oui :

Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

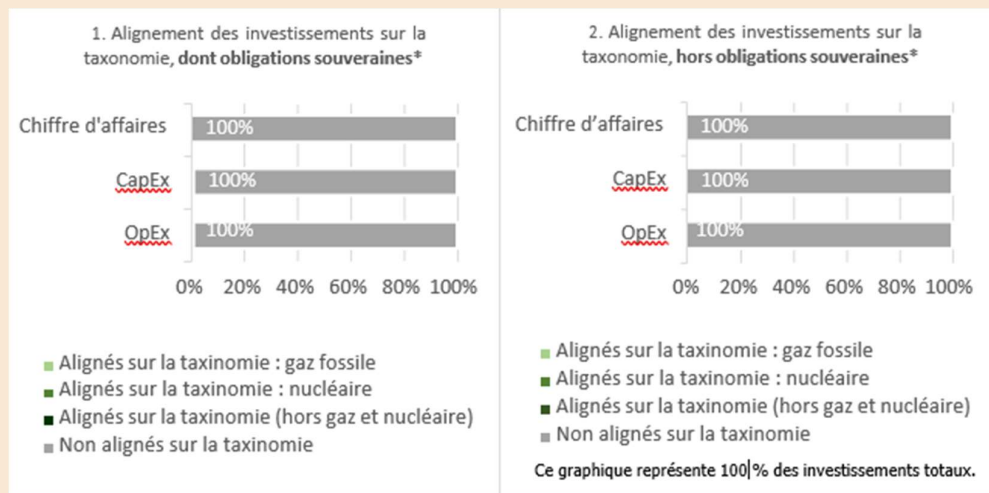
Non

² Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE — voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en % :

- Du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère « vert » des entreprises détenues à ce jour.
- Des **dépenses d'investissement** (CapEx), qui indiquent les investissements verts réalisés par les entreprises détenues, pertinents pour la transition vers une économie verte.
- Des **dépenses d'exploitation** (OpEx), pour refléter reflètent les activités opérationnelles vertes des Entreprises

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle a été la proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Le Fonds n'a pas évalué dans quelle mesure ses investissements relèvent d'activités économiques qualifiées d'« habilitantes » ou d'« activités économiques de transition » au sens des articles 16 et 10(2) du Règlement Taxinomie. Par conséquent, la part des investissements du Fonds réalisés dans des activités économiques qualifiées d'habilitantes et de transition doit être déclarée comme étant de 0 %.



Quels sont les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle est leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Les investissements « Autres » détenus au cours de la période de référence incluent un investissement en dette privée qui est assorti d'un objectif d'engagement en matière de durabilité. Nous travaillons activement à engager l'emprunteur et son sponsor sur des sujets liés à la durabilité. Le reste est composé d'investissements émis de manière privée adossés à un titre de crédit liquide ainsi que d'investissements en crédit liquide, qui ne s'engagent pas à promouvoir des caractéristiques sociales et environnementales et ne sont pas soumis à l'Indicateur de maturité de durabilité. Les investissements émis de manière privée adossés à un titre de crédit liquide et les investissements en crédit liquide font l'objet d'une diligence raisonnable et d'une évaluation de la bonne gouvernance avant l'investissement.

Le Fonds a également détenu des instruments financiers dérivés à des fins de couverture au cours de la période de référence. En raison de la nature de ces

instruments, il n'a pas été possible d'appliquer des garanties sociales ou environnementales importantes.



Quelles actions ont été entreprises pour répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le Fonds promeut ses caractéristiques environnementales et sociales par le biais d'engagements visant à atteindre un profil minimal de durabilité des Entreprises détenues en dette privée, en se référant à un outil propriétaire de notation concernant la maturité en matière de durabilité.

À la fin de la période de référence, le Fonds avait évalué 99,2 % des Entreprises détenues en dette privée à l'aide de l'Indicateur de maturité de durabilité. Il convient de noter que cela dépasse notre objectif de 70 % des Entreprises détenues en dette privée évaluées à l'aide de l'Indicateur de maturité de durabilité.

Nous pensons que notre capacité à aider nos entreprises en portefeuille constitue un facteur différenciateur clé pour BXCI par rapport à d'autres gestionnaires de crédit. Veuillez trouver ci-dessous des exemples des types d'engagements que BXCI poursuit avec les entreprises du portefeuille ECRED :

- Manuels internes tels que le "Carbon Accounting Program Playbook", qui fournit des orientations sur le développement d'un programme de comptabilité carbone
- Accès au "Blackstone Decarbonization Accelerator Program", qui vise à éduquer et à renforcer les compétences des organisations sur différentes approches pour évaluer leurs parcours de décarbonisation afin de créer des entreprises résilientes, et qui offre un accès à une bibliothèque de ressources axées sur la décarbonisation
- Introductions aux professionnels de la durabilité chez Blackstone, tels que l'équipe de durabilité BXCI
- Cybersécurité : "Cyber Flash Assessment", un outil propriétaire conçu pour identifier les lacunes dans les politiques de cybersécurité les plus susceptibles de provoquer des pertes financières ou des perturbations des opérations commerciales, ainsi que des conseils de professionnels dédiés à la cybersécurité chez BXCI